



3^{ème} **RAPPORT NATIONAL**
À LA CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE

ABREVIATIONS ET SIGLES

ACDA	Agence Centrafricaine pour le Développement Agricole
AEA	Association des Eleveurs et Agriculteurs
APA	Accès aux Ressources Génétiques et Partage des Avantages
AFD	Agence Française de Développement
ADIE	Agence de Développement de l'Information Environnementale
AEF	Afrique Equatoriale Française
AIDIE	Agence Internationale de Développement des Informations Environnementales
ANCR	Auto évaluation Nationale des Capacités à Renforcer
ANDE	Agence Nationale pour le Développement de l'Elevage
ARF	Appui à la Recherche Forestière
BAD	Banque Africaine de Développement
BEAC	Banque des Etats d'Afrique Centrale
BIVAC	Bureau International Véritas en Afrique Centrale
BM	Banque Mondiale
CAS-DFT	Compte d'Affectation Spéciale Développement Touristique
CBLT	Commission du Bassin du Lac Tchad
CCNUCC	Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques
CDB	Convention sur la Diversité Biologique
CEAC	Communauté Economique de l'Afrique Centrale
CEBIVIRHA	Commission Economique du Bétail, de la Viande et des Ressources Halieutiques
CEFDHAC	Conférence des Ecosystèmes de Forêts denses Humides d'Afrique Centrale
CFAE	Centre de Formation Agricole d'Elim
CFAR	Centre de Formation Agricole et Rural
CEMAC	Communauté Economique et monétaire de l'Afrique Centrale
CIPEM	Centre d'Initiatives des Pratiques d'Elevages Modernes
CITES	Convention Internationale sur le commerce des espèces de flore et de faune sauvages menacées d'extinction
CHM	Centre d'échange d'Information en matière de diversité biologique
CNP	Comité National de Pilotage
CNULCD	Convention Cadre des Nations Unies pour la Lutte Contre la Désertification
COMIFAC	Commissions des Forêts du Bassin du Congo
COOPI	Coopération Italienne
CBLT	Commission du Bassin du Lac Tchad
CRO	Comités Régionaux d'Oriente
CSLP	Cadre Stratégique de lutte contre la Pauvreté
CTDR	Collège Technique de Développement Rural
DIVEAC	Diversité Végétale en Afrique Centrale
DSRP	Document Stratégique de Lutte contre la Pauvreté
ECOFAC	Ecosystèmes Forestiers en Afrique Centrale
FAC	Fonds d'Aide et de Coopération
FELGIP	Fédérations Locales des Groupements d'Intérêts Pastoraux
FEM	Fonds pour l'Environnement Mondial
FAO	Organisation Mondiale l'Alimentation et l'Agriculture Tripanotolérants
FNEC	Fédération Nationale des Eleveurs Centrafricaine
FOB	Free On Board
FP	Fermes Privés
GET	Groupement des Eleveurs
GIAP	Groupements d'Intérêts Agro-Pastoraux
GIP	Groupements d'Intérêts Pastoraux
GNT	Groupe National de Travail sur la certification forestière
GTZ	Coopération Technique Allemande
ICRA	Institut de Recherche Agronomique
IEPF	Institut de l'Energie et de l'Environnement pour la Francophonie
IFB	Industrie Forestière de Batalimo
ISDR	Institut Supérieur de Développement Rural

IITA	International Institut of Tropical Agriculture
IRScNB	Institut Royal des Sciences Naturelles de Belgique
ISDR	Institut Supérieur de Développement Rural
LMD	Licence – Maîtrise - Doctorat
MEFCPE	Ministère des eaux Forêts Chasse et Pêche Chargé de l'Environnement
MIKE	Monotoring illegal keeling elephants
NEPAD	Nouveau Partenariat pour le Développement en Afrique
OAB	Organisation Africaine des Bois
OAPI	Organisation Africaine pour la Propriété Intellectuelle
OCDN	Organisation pour la Conservation de la Nature
OCFSA	Organisation pour la Conservation de la Faune Sauvage en Afrique
OGM	Organismes Génétiquement Modifiés
OIBT	Organisation Internationale des Bois Tropicaux
OIBT	Organisation Internationale des Bois Tropicaux
OMC	Organisation Mondiale pour la Santé
OMD	Objectifs du Millénaire pour le développement
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OMT	Organisation Mondiale du Tourisme
ORSTOM	Office de Recherches Scientifique et Technique dans les territoires d'Outre Mère
PAIAF	Projet d'Appui Institutionnel à l'Administration Forestière
PACE	Programme Panafricain de Lutte Contre les Epizooties
PAIA	Projet d'Appui aux Institutions Agricoles
PANA	Programme d'Action National d'Adaptation
PAPAAV	Projet d'Appui à la Production Agricole et à l'Auto-Promotion Villageoise
PARPAF	Projet d'Appui à la Réalisation des Plans d'Aménagement
PAFN	Plan d'Action Forestier National
PARN	Projet d'Aménagement des Ressources Naturelles
PCI	Principes Critères et Indicateurs
PDA	Plan Directeur Agricole
PDDT	Plan Directeur de développement Touristique
PDEGP	Projet de Développement de l'Elevage et de Gestion des Parcours
PDPUB	Projet de Développement Périurbain de Bangui
PDRB	Projet de Développement de la Sous Préfecture de Bouca
PDS	Projet Dzanga Sangha
PDSV	Programme de Développement des Savanes Vivrières
PEA	Permis d'Exploitation et d'Aménagement
PFBC	Partenariat des Forêts du Bassin du Congo
PFBC	Partenariat des Forêts du Bassin du Congo
PFNL	Produits Forestiers Non Ligneux
PFNL	Produits Forestiers Non Ligneux
PGPRN	Projet de Gestion Participative des Ressources Naturelles
PIB	Produit Intérieur Brut
PNAE	Plan National d'Action Environnemental
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PREB	Promotion de Réélevage et d'Embouche du Bétail
PRASAC	Pôle Régionale de Développement Agronomique des Savane d'Afrique Centrale
PSSA	Programme Spécial de Sécurité Alimentaire
PSC	Permis spéciaux de coupe
PTE	Permis Temporaire d'Exploitation
PTK	Portal Toolkit
RAPAC	Réseau des Aires Protégées en Afrique Centrale
RCA	République Centrafricaine
RDC	République Démocratique du Congo
RIAT	Réseau International des Arbres Tropicaux
RIFFEAC	Réseau des Instituts de Formation Forestière et Environnementale en Afrique Centrale
REFADD	Réseau des Femmes Africaines pour le Développement Durable

RNRGA	Rapport National sur les Ressources Génétiques Animales
RPAAC	Réseau des Peuples Autochtone d'Afrique Centrale
SBB	Société de Bois de Bayanga
SCAD	Société Centrafricaine de Déroulage
SEFCA	Société d'Exploitation Forestière en Centrafrique
SESAM	Société d'Exploitation de la Sanga Mbaéré
SGC	Société Général de Surveillance
SOFOKAD	Société Forestière de la Kadéï
SNPA	Stratégies Nationale et Plan d'Action en matière de diversité biologique
TCA	Thanry Centrafrique
TERMAC	Termite en Afrique Centrale
TNS	Tri National de la Sangha
UE	Union Européenne
UFA	Unité Forestière d'Aménagement
UFG	Unité Forestière de Gestion
UICN	Union Mondiale pour la Conservation de la Nature
UFA	Unité Forestière d'Aménagement
UP	Unité Pastorale
UNESCO	Programme des Nations – Unies pour l'Education et la Science
VICA	Vick Wood Centrafrique
WWF	World Wildlife Fund
ZAGROB	Zones d'Action Agro- Pastorales
ZCG	Zones de Conservation Génétique
ZCT	Zones Cynégétiques et Touristiques
ZCV	Zones Cynégétiques Villageoises
ZF	Zones Forestières

LIGNES DIRECTRICES POUR LE TROISIEME RAPPORT NATIONAL

1. En vertu de l'article 26 de la Convention sur la Diversité Biologique, les Parties de la Convention sur la Diversité Biologique sont requises de présenter régulièrement un rapport à la Conférence des Parties. Le projet de format pour le troisième rapport national a été préparé en conformité avec les règles prévues au paragraphe 3 de la décision VI/25, en se basant sur les lignes directrices pour l'établissement des rapports nationaux adoptées par la Conférence des Parties au paragraphe 2 de sa décision V/19.
2. Le présent format cherche à équilibrer le besoin d'obtenir un maximum d'informations sur la mise en œuvre de la Convention, d'une part, et, de l'autre part, le besoin impératif de limiter ce rapport à des dimensions raisonnables. Comme expliqué ci-dessous, il est à espérer que les informations fournies aideront les Parties et la Conférence des Parties à revoir dans quelle mesure les dispositions de la Convention sont efficacement mises en œuvre.
3. Les requêtes des Parties demandant que les questions se concentrent davantage sur les résultats concrets de la mise en œuvre de la Convention sur la Diversité Biologique que sur une approche administrative cherchant à établir si une ou des règles ont été mises en œuvre ou non ont été prises en considération.
4. Un certain nombre de caractéristiques ont été adoptées afin de garantir la simplicité et la cohérence de ce format:

Caractéristiques générales du présent format

- a) Les questions sont basées sur les articles et programmes de travail de la Convention et sur ceux des éléments des décisions de la Conférence des Parties qui s'adressent spécifiquement aux Parties
- b) Le format contient des questions déjà posées dans les lignes directrices pour le deuxième rapport national ou dans l'un des rapports thématiques (les questions répétées sont identifiées par le signe ) , ce qui permettra de définir l'historique de certains problèmes et ainsi leur évolution dans le temps. D'autres questions sont entièrement nouvelles.
- c) Ce questionnaire comprend 75 cases numérotées en chiffres romains, et 206 questions numérotées en chiffres arabes. Des réponses écrites complètes doivent être insérées dans les cases; pour répondre aux autres questions, il suffit de cocher une ou plusieurs des réponses à choix multiple indiquées. Les premières ne peuvent pas être analysées électroniquement, mais les dernières seront entrées dans un analyseur électronique lorsque les rapports seront mis à la disposition du Secrétariat;
- d) L'énoncé des questions suit d'aussi près que possible ceux des articles, programmes de travail et décisions des réunions pertinentes de la Conférence des Parties. Les questions ont été formulées aussi simplement que possible.

Directions spécifiques sur l'utilisation du questionnaire

- e) Tout comme pour le deuxième rapport national, les Parties sont priées de soumettre leurs troisièmes rapports nationaux à la fois sous forme électronique et sur papier. Le format électronique utilise les logiciels WORD.
 - f) Les cases semblent petites sur les documents sur papier, mais elles peuvent être agrandies sur format électronique en plaçant le curseur dans la case et en appuyant plusieurs fois sur la touche "ENTRER". Veuillez agrandir la taille de vos cases selon vos besoins, et veiller à ce que toutes les informations puissent y être contenues. S'il vous faut ajouter de plus amples informations ou fournir un grand nombre de renseignements pour certaines réponses spécifiques, n'hésitez pas à le faire lorsque vous soumettez l'exemplaire sur papier de votre rapport.
 - g) Les questions sont à choix multiple; vous êtes invités à cocher la réponse qui vous paraît le mieux décrire la situation de votre pays. Si vous désirez cocher plus d'une réponse, ou que la question l'exige, n'hésitez pas à le faire.
 - h) De nombreuses questions sont suivies d'une case dans laquelle vous voudrez bien porter tous renseignements complémentaires pouvant clarifier ou enrichir votre réponse au-delà d'un simple cochage. Veuillez vous assurer que les renseignements supplémentaires fournis dans cette case se rapportent étroitement à la question précédente et sont aussi concis que possible. Il n'y a pas de limites pour la longueur des réponses mais, à titre d'indication, un maximum d'une ou deux pages sur chacun de ces points devrait suffire aux Parties pour donner des renseignements adéquats et utiles. Pour agrandir la taille de ces cases, veuillez utiliser le procédé décrit à l'alinéa (f) ci-dessus.
 - i) Veuillez marquer les cases prévues pour les questions à choix multiple d'un "X". Vous voudrez bien ne pas écrire, ni ajouter de symboles de quelque nature que ce soit, car ils ne peuvent être reconnus lors de l'analyse électronique subséquente.
 - j) En plus des cases prévues pour un certain nombre de questions, la possibilité vous est donnée, à la fin de chaque article et programme de travail, de donner de plus amples détails sur les impacts ou les résultats des actions entreprises par votre pays, particulièrement en ce qui concerne la réalisation des objectifs prioritaires de vos stratégies et/ou plans nationaux sur la biodiversité et, éventuellement, des buts et objectifs du Plan Stratégique de la Convention (2002-2010) et la poursuite de la cible de 2010 adoptée à la sixième réunion de la Conférence des Parties.
 - k) De plus, les Parties sont priées de fournir des informations sur les contraintes ou obstacles rencontrés durant la mise en œuvre des divers articles, dispositions et programmes de travail.
 - l) Quelques questions ne s'adressent qu'aux pays développés, d'autres aux pays en développement ou à économie en transition seulement. Elles sont clairement identifiées. Veuillez vous assurer que vous répondez bien aux questions qui s'adressent à votre pays et non à un groupe auquel vous n'appartenez pas
5. Le Secrétaire exécutif serait heureux de recevoir tous commentaires sur la pertinence des questions et les difficultés rencontrées lors de la réponse aux questions et toutes autres recommandations relatives à l'amélioration de ces lignes directrices. La case LXXV située à la fin du rapport est réservée à cet effet.
6. Il est recommandé aux Parties d'intéresser un éventail varié de participants dans la préparation du rapport afin d'assurer qu'il soit établi d'une façon participative et transparente. La case I placée au début du rapport a été prévue pour l'identification des groupes de parties prenantes impliqués dans ce processus.

7. Les informations fournies par les Parties ne seront utilisées ni pour classer les Parties ni pour comparer de toute autre façon que ce soit la mise en œuvre des Parties.

8. **Les Parties sont priées de soumettre leur troisième rapport national sous ce format au Secrétaire Exécutif avant le 15 mai 2005.** Les parties sont priées de soumettre un exemplaire original portant signature par courrier postal et un exemplaire électronique sur disquette ou par courriel.

9. Ce format sera aussi mis à disposition sur le site Internet de la Convention:

<http://www.biodiv.org/world/intro.asp>

10. Veuillez compléter et envoyer le rapport national ainsi que les remarques nécessaires à:

Le Secrétaire exécutif

Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique
World Trade Centre
413 rue St Jacques Ouest, suite 800
Montréal, Québec
H2Y 1N9 Canada
Télécopie: (1 514) 288 6588
Courriel: secretariat@biodiv.org

TABLE DES MATIERES

A. IDENTIFICATION DE LA PARTIE PRENANTE	9
Informations sur la préparation du rapport	10
B. CHOIX DE PRIORITE, OBJECTIFS ET OBSTACLES.....	12
Choix de priorité	13
Difficultés et obstacles à la mise en oeuvre	14
Objectif de 2010.....	17
Stratégie mondiale pour la conservation des plantes	42
Approche par écosystème	58
C. ARTICLES DE LA CONVENTION.....	59
Article 5 – Coopération.....	59
Article 6 - Mesures générales pour la conservation et l'utilisation durable	63
Diversité biologique et changements climatiques.....	66
Article 7 - Identification et surveillance	68
Décisions en matière de taxonomie	71
Article 8 - Conservation <i>in-situ</i>	74
[paragraphes (a) à (e), (h) à (j) exclus]	74
Programme de travail sur les aires protégées (article 8 (a) à (e))	76
Article 8(h) – Espèces exotiques.....	81
Article 8(j) - Connaissances traditionnelles et dispositions connexes	86
TECHNOLOGIES GENETIQUES VARIETALES RESTRICTIVES.....	86
Etat et évolution	86
Lignes directrices Akwé:Kon	87
Renforcement des capacités et participation des communautés autochtones et locales	87
Appui à la mise en œuvre.....	89
Article 9 - Conservation <i>ex-situ</i>	90
Article 10 - Utilisation durable des éléments constitutifs de la diversité biologique	92
Diversité biologique et tourisme.....	95
Article 11 – Mesures d'incitation	97
Article 12 – Recherche et formation.....	99
Article 13 – Education et sensibilisation du public	100
Article 14 - Etudes d'impact et réduction des effets néfastes	104
Article 15 – Accès aux ressources génétiques	107
Article 16 – Accès à la technologie et transfert de technologie.....	111
Programme de travail sur le transfert de technologie et la.....	112
coopération technique	112
Article 17 - Exchange of information	115
Article 18 – Coopération technique et scientifique.....	116
Article 19 - Gestion de la biotechnologie et répartition.....	118
de ses avantages	118
Article 20 – Ressources financières.....	119
Secteurs	124
D. DOMAINES THEMATIQUES	126
Ecosystèmes des eaux intérieures	128
Diversité biologique marine et côtière.....	130

Généralités	130
Mise en œuvre de la gestion intégrée des aires marines et côtières	131
Ressources vivantes marines et côtières	132
Aires marines et côtières protégées.....	133
Mariculture.....	134
Espèces exotiques et génotypes	134
Diversité biologique agricole.....	136
Annexe à la décision V/5 – Programme de travail sur la diversité biologique agricole....	138
Diversité biologique des forêts	144
Généralités	144
Programme de travail élargi sur la diversité biologique des forêts.....	145
Diversité biologique des terres arides et sub-humides.....	152
Diversité biologique des montagnes	154
E. FONCTIONNEMENT DE LA CONVENTION	157
F. OBSERVATIONS SUR LE FORMAT DE CE RAPPORT	158

A. IDENTIFICATION DE LA PARTIE PRENANTE

Partie prenante	REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE
CORRESPONDANT NATIONAL	
Nom complet de l'organisme	MINISTERE DES EAUX FORETS CHASSE ET PECHE CHARGE DE L'ENVIRONNEMENT.
Nom et titre de l'administrateur responsable	Jacques Paulin REGNER , Maître Assistant de Biologie Végétale Point Focal National de la Convention sur la Diversité Biologique
Adresse	Rue Ambassadeur R. Guérillot, BP : 830 BANGUI (RCA)
Téléphone	(00236) 50 72 63
Fax	(00236) 61 57 41 ou (00236) 61
Courriel	jpregnier@yahoo.fr
ADMINISTRATEUR RESPONSABLE DU RAPPORT NATIONAL (SI DIFFÉRENT DU PREMIER)	
Nom complet de l'organisme	
Nom et titre de l'administrateur responsable	
Adresse	
Téléphone	
Fax	
Courriel	
S O U M I S S I O N	
Signature de l'administrateur responsable chargé de la soumission du rapport national	
Date de soumission	29 Décembre 2006

Informations sur la préparation du rapport

Encadrement I.

Veillez fournir des informations sur la préparation de ce rapport, y compris des informations sur les parties prenantes impliquées ainsi que sur le matériel utilisé dans cette occasion.

La République Centrafricaine (RCA) a lancé le processus d'élaboration de son 3^{ème} Rapport National sur la Diversité Biologique le mois d'avril 2006. Le processus initialement prévu pour une période de trois (3) mois était supposé arriver à terme le mois d'Août 2006 ; malheureusement ce délai n'a pas été respecté à cause des problèmes institutionnels que le projet a connus dès le départ.

Le pays a signé et ratifié la Convention sur la Diversité Biologique (CDB) le 15 juin 1995. Il a, par la suite, élaboré la Stratégie Nationale suivie du plan d'Action. En respect aux obligations de **l'article 26** de la Convention sur la Diversité Biologique, le premier et le deuxième Rapports Nationaux ont été soumis au Secrétariat de la Convention.

A l'instar d'autres pays en développement Parties à la CDB, la RCA a bénéficié d'un financement FEM à hauteur de 20000 \$ us pour élaborer son troisième (3^{ème}) Rapport National qui constitue une étape importante dans la mise en œuvre des conditions de préservation et d'utilisation durable de la biodiversité sur le territoire national. La rédaction du 3^{ème} rapport National a été réalisée conformément au principe de participation de tous les acteurs, tel que défini dans le document de projet soumis au FEM.

Sur le plan institutionnel, une équipe de coordination a été mis en place sous la supervision de Monsieur **Jacques Paulin REGNER**, désigné Point Focal National de la Convention sur la Diversité Biologique en 2004 par le Ministre en charge de l'Environnement. Il peut être contacté à l'adresse ci-après :

Jacques Paulin REGNER,

BP : 908 –Bangui- République Centrafricaine

Tél : (+236) 50 72 63 / Fax : (236) 61 57 41

E-mail : jpregnier@yahoo.fr

Le Comité National de Pilotage (CNP) chargée de la mise en œuvre de la Convention sur la Diversité Biologiques a été mis en place par arrêté N° 019 du 29 septembre 2005 par le Ministère des Eaux, Forêts, Chasse et Pêche Chargé de l'Environnement. Les membres du Comité National de Pilotage (CNP) pluridisciplinaire, intègre des représentants de toutes les institutions du secteur public, du secteur privé et de la Société Civile concernés par la diversité biologique.

Le lancement de la rédaction du 3^{ème} Rapport National a procédé par la réunion d'information des membres du CNP, à l'issue de laquelle une équipe restreinte de planification a été mise en place et composée de :

- Jacques Paulin REGNER, Point Focal CDB
- Bob Félicien KONZI-SARAMBO, Point Focal CHM
- Martial SIODOT, Assistant Point Focal CDB

Le processus d'élaboration du 3^{ème} Rapport a débuté par le premier atelier d'experts nationaux (au nombre de 10) qui a eu à définir les choix de priorité, les objectifs et les obstacles. Cet atelier s'est déroulé du 02 au 04 août 2006, sur la base de documents existants :

- Monographie Nationale de la Diversité Biologique
- Stratégie et plan d'action national pour la Diversité Biologique
- Premier et deuxième rapports nationaux sur la Diversité Biologique
- Stratégie Nationale et Plan d'action pour le renforcement des capacités dans les domaines de la taxonomie, des mesures d'incitation et d'accès aux ressources génétiques et le partage des avantages.

- Plan d'Action National de Lutte Contre la Désertification
- Plan d'Action National pour l'Environnement (PANE)
- Communication National Initiale sur les Changements Climatiques
- Rapport National sur les Ressources Génétiques Animales
- Rapport National sur les ressources Phytogénétiques

Ensuite, une série d'études a été donc menée sous la houlette du Point Focal CDB par des consultants nationaux, pour la plupart membres du Comité national de pilotage et des experts identifiés compte tenu de leur compétence. Elles ont permis de réunir les éléments pertinents devant servir à la rédaction du 3^{ème} Rapport sur la diversité biologique en République Centrafricaine, selon le format standard proposé par la Conférence des Parties. Les experts ont ensuite procédé à la restitutions des informations obtenues lors d'un atelier impliquant les membres du comité national de pilotage de la Convention sur la Diversité Biologique en RCA.

Le projet du 3^{ème} Rapport national du pays ainsi rédigé a été examiné et validé au cours de l'atelier de validation organisé les 22 et 23 décembre 2006 à Bangui. L'atelier de validation a été présidé par son Excellence Monsieur Emmanuel BIZOT, Ministre des Eaux, Forêts, Chasse et Pêche chargé de l'Environnement. Il a impliqué un large éventail des acteurs de la biodiversité venus de divers horizons (ONG, Institutions publiques et privées, Institutions de recherche, etc.)

B. CHOIX DE PRIORITE, OBJECTIFS ET OBSTACLES

Encadrement II.

Veillez donner une vue d'ensemble de l'état et évolution des différents éléments constitutifs de la diversité biologique dans votre pays selon les informations et les données disponibles.

La République Centrafricaine accorde une priorité forte à la conservation et à l'utilisation durable de la diversité biologique. Elle met l'emphase sur :

- la diversité biologique des forêts ;
- la diversité biologique des eaux intérieures ; et
- la diversité biologique agricole.

En effet, le pays accorde une importance à la mise en œuvre des programmes de travail sur la diversité biologique des forêts, car les écosystèmes forestiers contribuent au bien être des populations centrafricaines sur les plans économique, écologique et socioculturels. Les forêts couvrent environ 98700 km² du territoire national, dont :

- 47880 Km² de forêt dense humide ;
- 44320 Km² de forêts galeries ; et
- 6500 Km² de forêt dense sèche.

Au niveau des eaux intérieures, le Plan National d'Action environnemental (PNAE) a prévu des actions pour la gestion des bassins versants à travers différents programmes. Il faut aussi relever que le pays a pris des mesures au niveau national, parmi lesquelles la promulgation du Code de l'Eau. Il a en outre adhéré à la commission du bassin du Lac Tchad (CBLT) et au programme des moyens d'existence durable dans la pêche regroupant plusieurs pays d'Afrique. Au niveau international, la République Centrafricaine a signé la Convention de Ramsar et a entamé la procédure de sa ratification.

La diversité biologique agricole est considérée comme une priorité importante, car le secteur agricole (agriculture et élevage) emploie près de 75% de la population active et reste moteur de l'économie nationale par son poids dans le Produit Intérieur Brut (PIB). Les femmes réalisent, à elles seules, près de 72% des activités liées à la production agropastorale.

ETAT DE LA DIVERSITE BIOLOGIQUE

Malgré la richesse de la biodiversité sur le territoire national, les espèces et les habitats naturels subissent des pressions multiformes qui engendrent les problèmes suivants :

- la perte des ressources végétales ;
- la diminution de la faune sauvage ;
- les menaces sur les espèces animales domestiques locales ;
- la perte de l'agrobiodiversité végétale ;
- le manque de maîtrise des risques biotechnologiques
- le gaspillage des ressources biologiques du fait de la persistance de modes d'utilisation non durable ; et
- la dégradation de zones humides.

Quel que soit le niveau considéré de la biodiversité, aux problèmes ci-dessus s'ajoutent les contraintes liées à l'insuffisance des ressources humaines, matérielles et financières consacrées à sa conservation et à son utilisation durable.

Pour atteindre l'objectif de conservation et d'utilisation durable de la biodiversité sur le territoire national, le pays entend atteindre, à moyen et long terme, les résultats suivants :

1. les aires protégées sont bien gérées ;
2. de nouvelles aires protégées sont créées ;
3. les espèces animales et végétales des zones non protégées sont mieux gérées
4. le potentiel des ressources de l'agrobiodiversité est enrichi ;
5. les risques liés à l'utilisation des biotechnologies sont minimisés ;
6. les ressources de la biodiversité sont valorisées de façon durable ; et
7. un cadre institutionnel efficace et concerté pour la gestion de la biodiversité est mise en place.

Choix de priorité

1. Veuillez indiquer, par un "X" dans la colonne appropriée ci-dessous, le niveau de priorité que votre pays accorde à l'application des articles variés, dispositions et leurs décisions associées, et qui ont rapport aux programmes de travail de la Convention.

Article/Disposition/Programme de travail	Niveau de priorité		
	Haut	Moyen	Bas
a) Article 5 – Coopération	X		
b) Article 6 - Mesures générales en vue de la conservation et de l'utilisation durable	X		
c) Article 7 – Identification et surveillance	X		
d) Article 8 – Conservation <i>in-situ</i>	X		
e) Article 8(h) – Espèces exotiques		X	
f) Article 8(j) - Connaissances traditionnelles et dispositions connexes	X		
g) Article 9 – Conservation <i>ex-situ</i>		X	
h) Article 10 – Utilisation durable des éléments constitutifs de la diversité biologique	X		
i) Article 11 – Mesures d'incitation	X		
j) Article 12 – Recherche et formation		X	
k) Article 13 – Education et sensibilisation du public	X		
l) Article 14 - Evaluation de l'impact afin de minimiser les effets néfastes		X	
m) Article 15 - Accès aux ressources génétiques	X		
n) Article 16 - Accès à la technologie et transfert de technologie	X		
o) Article 17 – Echange d'informations	X		
p) Article 18 – Coopération scientifique et technique	X		
q) Article 19 - Gestion de la biotechnologie et répartition de ses avantages		X	
r) Article 20 - Ressources financières	X		
s) Article 21 - Mécanisme de financement	X		
t) Diversité biologique agricole	X		

u) Diversité biologique des forêts	X		
v) Diversité biologique des eaux intérieures	X		
w) Diversité biologique marine et côtière			
x) Diversité biologique des terres arides et sub-humides	X		
y) Diversité biologique des montagnes			

Difficultés et obstacles à la mise en oeuvre

2. Veuillez utiliser l'échelle ci-dessous pour refléter le niveau des difficultés rencontrées par votre pays dans la mise en oeuvre des dispositions des articles de la Convention (5, 6,7, 8, 8h, 8j, 9, 10, 11,12, 13, 14, 15,16, 17, 18, 19 and 20)

3 = Haut	1 = Bas
2 = Moyen	0 = Obstacles effectivement surmontés
N/A = Non applicable	

Obstacles	Articles																		
	5	6	7	8	8h	8j	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	
a) Manque de volonté et de soutien politique	1	0	2	1	1	2	3	1	0	2	1	1	2	1	1	1	2	2	
b) Participation du public et implication des parties prenantes limitées	1	2	1	1	3	2	3	1	2	2	3	2	3	N/A	2	N/A	N/A	2	
c) Absence d'intégration des questions relatives à la diversité biologique dans d'autres secteurs	1	1	2	1	2	1	3	1	3	2	1	0	3	2	2	1	3	2	
d) Absence de mesures préventives et proactives	N/A	1	3	2	2	2	3	2	2	3	2	1	3	2	2	2	3	2	
e) Capacité d'action insuffisante en raison de la faiblesse institutionnelle	2	2	2	2	3	2	3	2	1	3	2	2	3	2	2	2	3	2	
f) Absence de transfert de	2	1	2	2	2	3	3	2	2	2	2	2	3	2	2	1	3	2	

technologie et d'expertise																		
g) Perte des connaissances traditionnelles	N / A	2	2	3	N / A	2	3	2	2	2	2	2	2	3	3	2	3	3
h) Insuffisante capacité de recherche scientifique pour soutenir tous les objectifs	2	2	2	2	3	2	3	3	N / A	2	3	3	3	3	2	2	3	2
i) Manque de connaissances et d'informations accessibles	2	2	2	1	2	3	2	2	2	2	1	1	2	2	2	1	3	2
j) Absence d'éducation et de sensibilisation du public à tous les niveaux	N / A	1	1	1	2	2	3	1	1	2	0	1	2	2	2	2	3	2
k) Les connaissances scientifiques et traditionnelles ne sont pas pleinement utilisées	N / A	2	2	2	3	3	3	2	2	2	2	2	3	3	3	2	3	2
l) Perte de diversité biologique et les biens et services correspondants qu'elle dispense ne sont pas bien compris ou documentés	N / A	1	N / A	2	2	N / A	3	2	2	2	2	2	3	3	2	2	3	2
m) Manque de ressources financières, humaines et techniques	1	3	3	2	3	3	3	2	2	3	2	1	2	2	2	2	3	2
n) Absence de mesures incitatives économiques	0	1	3	2	2	2	3	2	0	3	2	1	2	3	2	1	3	1
o) Absence de partage des avantages	N / A	2	2	2	0	N / A	3	3	3	3	2	1	0	2	2	2	2	1
p) Manque de synergie aux niveaux national et international	0	1	3	1	3	2	3	1	2	2	1	2	2	2	2	3	3	2
q) Absence de coopération	1	1	2	2	2	2	3	3	2	2	1	2						

horizontale entre les parties prenantes																			
r) Absence de partenariats effectifs	1	1	1	1	2	2	3	2	1	1	1	2	2	2	2	2	2	2	2
s) Manque d'engagement de la communauté scientifique	1	3	2	2	2	2	3	2	1	3	1	1	2	2	1	2	1	1	
t) Absence de politiques et de lois appropriées	1	1	2	1	2	2	3	1	2	1	1	1	2	3	1	1	3	1	
u) Pauvreté	N / A	N / A	2	2	N / A	N / A	2	2	1	2	N / A	N / A	2	2	2	2	2	2	
v) Pression démographique	N / A	N / A	N / A	N / A	N / A	N / A	N / A	N / A	N / A	N / A	N / A	N / A	N / A	N / A	N / A	N / A	N / A	N / A	
w) Habitudes de consommation et de production non viables	N / A	N / A	N / A	1	N / A	N / A	N / A	1	1	N / A	N / A	N / A	N / A	N / A	N / A	N / A	N / A	N / A	
x) Manque de capacité des communautés locales	2	1	2	1	N / A	2	N / A	2	2	1	2	2	2	2	2	N / A	2	2	
y) Manque de connaissances et d'expérience des approches de gestion par écosystème	N / A	N / A	1	1	N / A	2	N / A	2	N / A	N / A	1	2	N / A	2	1	N / A	N / A	2	
z) Faible capacité d'application effective	N / A	2	3	1	1	2	N / A	1	1	2	2	N / A	2	2	2	2	2	2	
aa) Catastrophes naturelles et changements environnementaux	N / A	N / A	1	1	N / A	N / A	N / A	N / A	N / A	N / A	N / A	N / A	N / A	N / A	N / A	N / A	N / A	1	
bb) Autres (veuillez préciser)																			

Objectif de 2010

Dans la décision VII/30, annexe II, la Conférence des Parties a décidé de créer un cadre provisoire pour les buts et objectifs afin de clarifier l'objectif mondial de 2010 adopté en vertu de la décision VI/26, d'assister l'évaluation des progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif, et de promouvoir la cohérence entre les programmes de travail de la Convention. Les Parties et les Gouvernements sont invités à élaborer leurs propres objectifs à l'aide de ce cadre souple. Veuillez fournir des informations pertinentes en répondant aux questions et aux demandes formulées dans les tableaux suivants.

Encadrement III.

But 1	Promouvoir la conservation de la diversité biologique des écosystèmes, des habitats et des biomes.		
Objectif 1.1	Au moins 10% de chacune des régions écologiques de la planète sont effectivement conservées		
I) Objectif national: Un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus a-t-il été défini?			
a) Non			
b) Oui, le même que l'objectif mondial		X	
c) Oui, un ou plusieurs objectifs nationaux spécifiques ont été définis		X	
Veuillez préciser ci-dessous			
<p>Selon la classification de l'IUCN qui prend en compte les secteurs de chasse, les superficies des aires protégées sont de 15%. En dehors des secteurs de chasse, les aires protégées couvrent à l'heure actuelle 11% du territoire national.</p> <p>L'objectif 2010 est d'accroître la superficie des aires protégées pour atteindre 13,6 % du territoire national.</p> <p>Dans le cadre de la Commission des Forêts d'Afrique Centrale, les objectifs retenus concernent :</p> <ul style="list-style-type: none"> - rendre effectif le réseau des aires protégées du pays ; - assurer la gestion et le financement des aires protégées ; - optimiser la valorisation des ressources phylogénétiques dans l'intérêt socio-économique du pays 			
II) Objectifs nationaux relatifs à des programmes de travail spécifiques: veuillez indiquer tout objectif national défini en fournissant des précisions dans les cases ci-dessous.			
Programme de travail	Oui	Non	Précisions
a) Agriculture	X		L'objectif national est d'intensifier l'agriculture et l'élevage afin de réduire les cultures itinérantes et le nomadisme.
b) Eaux intérieures	X		Le programme en cours d'exécution est celui relatif à l'inversion des tendances à la dégradation des ressources en eau et sol dans le bassin du lac Tchad (Chari – Logone)
c) Marine et côtière		X	
d) Terres arides et sub-humides	X		Maintenir la production des terres Voir PRASAC
e) Forêts	X		L'objectif national est de perpétuer le patrimoine biologique et génétique des écosystèmes forestiers
f) Montagnes		X	

III) L'objectif mondial ou national a-t-il été incorporé dans des plans, programmes et stratégies nationaux?	
a) Non	
b) Oui, dans une stratégie et un plan d'action nationaux relatifs à la diversité biologique	X
c) Oui, dans des stratégies, plans et programmes sectoriels	X
Veuillez préciser ci-dessous.	
PNAE, NEPAD, OMD, CSLP, COMIFAC, PDDT, PDA	
IV) Veuillez fournir des informations sur la situation actuelle et l'évolution par rapport à cet objectif.	
V) Veuillez fournir des informations sur les indicateurs utilisés concernant cet objectif	
18 aires protégées correspondant à environ 80 615 Km ²	
VI) Veuillez fournir des informations sur tous obstacles à la mise en œuvre de cet objectif.	
Cf. grilles	
VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente.	
On note l'implication des communautés locales, à travers les ZCV, dans la conservation ; La contribution du CAS/DFT dans le financement des projets de conservation de la biodiversité (ECOFAAC Ngotto et ZCV, Forêt de Bangassou, PARPAF, Dzanga-Sangha, PGPRN, etc.	

Encadrement IV.

Objectif 1.2	Les aires d'importance particulière à la diversité biologique sont protégées		
I) Objectif national: Un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus a-t-il été défini?			
a) Non			
b) Oui, le même que l'objectif mondial			X
c) Oui, un ou plusieurs objectifs nationaux spécifiques ont été définis			
Veuillez préciser ci-dessous			
Le Parc national Manovo-Gounda St Floris a été classé parmi patrimoine mondial pour l'humanité par l'UNESCO. Deux réserves de Biosphère : Basse Lobaye et Vassako-Bolo La réserve spéciale de Dzanga-Sangha qui fait partie de la tri nationale de Sangha)			
II) Objectifs nationaux relatifs à des programmes de travail spécifiques: veuillez indiquer tout objectif national défini en fournissant des précisions dans les cases ci-dessous.			
Programme de travail	Oui	Non	Précisions
a) Agriculture		X	

b) Eaux intérieures	X		Monovo-Gounda Saint Floris
c) Marine et côtière		X	
d) Terres arides et sub-humides	X		Monovo-Gounda Saint Floris
e) Forêts	X		Dzanga-Sangha
f) Montagnes		X	
III) L'objectif mondial ou national a-t-il été incorporé dans des plans, programmes et stratégies nationaux?			
a) Non			
b) Oui, dans une stratégie et un plan d'action nationaux relatifs à la diversité biologique			X
c) Oui, dans des stratégies, plans et programmes sectoriels			X
Veillez préciser ci-dessous.			
Stratégies de conservation de : RAPAC, COMIFAC, Cadre juridique : Code de protection de la faune, Code forestier, Code de la pêche et de l'aquaculture Cadre institutionnel : Le Ministère des Eaux, Forêts, Chasse et Pêche chargé de l'Environnement, etc. Projets de conservation : ECOFAC ZCV et NGotto, Dzanga-Sangha			
IV) Veuillez fournir des informations sur la situation actuelle et l'évolution par rapport à cet objectif.			
<ul style="list-style-type: none"> Le parc national Manovo-Gounda est en péril du fait de l'insécurité grandissante associée au braconnage ; Nombre insuffisant d'éco gardes ; Les projets de conservation sont co-gérés avec les populations ; Il faut noter, des activités d'exploitation minière anarchique et la transhumance dans la majorité des ces aires particulières. 			
V) Veuillez fournir des informations sur les indicateurs utilisés concernant cet objectif			
<ul style="list-style-type: none"> Des équipes de patrouille existent en nombre suffisant dans les projets de conservation et sont opérationnelles ; Forte implication des communautés locales dans la conservation ; Mécanisme de sécurisation des zones est mis en place Existence d'un plan d'affectation des terres selon les vocations. 			
VI) Veuillez fournir des informations sur tous obstacles à la mise en œuvre de cet objectif.			
<ul style="list-style-type: none"> Le parc national Manovo-Gounda est en péril du fait de l'insécurité grandissante associée au braconnage ; Il faut noter, des activités d'exploitation minière anarchique et la transhumance dans la majorité des ces aires particulières. 			
VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente.			

Encadrement V.

But 2	Promouvoir la conservation de la diversité des espèces.		
Objectif 2.1	Restaurer, stabiliser ou réduire le déclin des populations d'espèces de certains groupes taxinomiques		
I) Objectif national: Un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus a-t-il été défini?			
a) Non			
b) Oui, le même que l'objectif mondial			
c) Oui, un ou plusieurs objectifs nationaux spécifiques ont été définis			X
Veuillez préciser ci-dessous.			
<p>Il existe des programmes (ECOFAC- ZCV ; ECOFAC-NGOTTO ; WWF DZANGA-SANGHA) de préservation des grands mammifères dans les aires protégées et dans les zones cynégétiques villageoises. Les espèces ciblées concernent notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les grands singes - l'éléphant - le damalisque - l'hylochère - le cob de buffon - le cob defassa - le redunca - le serval, etc. 			
II) Objectifs nationaux relatifs à des programmes de travail spécifiques: veuillez indiquer tout objectif national défini en fournissant des précisions dans les cases ci-dessous.			
Programme de travail	Oui	Non	Précisions
a) Agriculture	X		Le Plan de Développement Agricole (PDA)
b) Eaux intérieures	X		Le Code de l'Eau Le projet du Bassin du Lac Tchad (côté centrafricain du bassin conventionnel : identification des problèmes transfrontaliers) L'identification des sites Ramsar
c) Marine et côtière		X	
d) Terres arides et sub-humides		X	
e) Forêts	X		Le Plan de Développement Agricole (PDA) L'établissement des plans d'aménagement forestiers
f) Montagnes		X	
III) L'objectif mondial ou national a-t-il été incorporé dans des plans, programmes et stratégies nationaux?			
a) Non			
b) Oui, dans une stratégie et un plan d'action nationaux relatifs à la			X

diversité biologique	
c) Oui, dans des stratégies, plans et programmes sectoriels	X
Veuillez préciser ci-dessous.	
<p>Il s'agit de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la stratégie nationale et le plan d'action sur la diversité biologique en RCA - le plan de développement agricole - les objectifs pour le développement du millénaire (ODM) - le programme de conservation de la diversité biologique dans les écosystèmes forestiers d'Afrique Centrale. - le programme MIKE (monitoring illegal keeling elephants) 	
IV) Veuillez fournir des informations sur la situation actuelle et l'évolution par rapport à cet objectif.	
V) Veuillez fournir des informations sur les indicateurs utilisés concernant cet objectif	
VI) Veuillez fournir des informations sur tous obstacles à la mise en œuvre de cet objectif.	
VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente.	

Encadrement VI.

Objectif 2.2	Améliorer l'état d'espèces menaces d'extinction		
I) Objectif national: Un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus a-t-il été défini?			
a) Non			
b) Oui, le même que l'objectif mondial			
c) Oui, un ou plusieurs objectifs nationaux spécifiques ont été définis			X
Veuillez préciser ci-dessous.			
Les grands mammifères.			
II) Objectifs nationaux relatifs à des programmes de travail spécifiques: veuillez indiquer tout objectif national défini en fournissant des précisions dans les cases ci-dessous.			
Programme de travail	Oui	Non	Précisions
a) Agriculture	X		
b) Eaux intérieures	X		
c) Marine et côtière		X	
d) Terres arides et sub-humides	X		
e) Forêts	X		

f) Montagnes		X	
III) L'objectif mondial ou national a-t-il été incorporé dans des plans, programmes et stratégies nationaux?			
a) Non			
b) Oui, dans une stratégie et un plan d'action nationaux relatifs à la diversité biologique			
c) Oui, dans des stratégies, plans et programmes sectoriels		X	
Veuillez préciser ci-dessous.			
Le plan de développement Agricole Le plan d'actions environnemental Le plan d'actions sur la diversité biologique			
IV) Veuillez fournir des informations sur la situation actuelle et l'évolution par rapport à cet objectif.			
V) Veuillez fournir des informations sur les indicateurs utilisés concernant cet objectif			
VI) Veuillez fournir des informations sur tous obstacles à la mise en œuvre de cet objectif.			
VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente.			

Encadrement VII.

But 3	Promouvoir la conservation de la diversité génétique.		
Objectif 3.1	La diversité génétique des cultures, du bétail et des espèces d'arbres, de poisson et de faune sauvages à valeur commerciale et d'autres espèces ayant une importance socio-économique est conservée; les connaissances autochtones et locales qui leur sont associées sont préservées		
I) Objectif national: Un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus a-t-il été défini?			
a) Non			
b) Oui, le même que l'objectif mondial			
c) Oui, un ou plusieurs objectifs nationaux spécifiques ont été définis			X
Veuillez préciser ci-dessous.			
La promotion de la diversité génétique des cultures, du bétail, des espèces d'arbres et de faune sauvages est définie dans les plans nationaux au niveau sectoriel qui concerne les département en charge de : - l'agriculture ; l'élevage ; la foresterie et ; la faune cynégétique.			
II) Objectifs nationaux relatifs à des programmes de travail spécifiques: veuillez indiquer tout objectif national défini en fournissant des précisions dans les cases ci-dessous.			
Programme de travail	Oui	Non	Précisions
a) Agriculture	X		

b) Eaux intérieures		X	
c) Marine et côtière		X	
d) Terres arides et sub-humides	X		
e) Forêts	X		
f) Montagnes		X	
III) L'objectif mondial ou national a-t-il été incorporé dans des plans, programmes et stratégies nationaux?			
a) Non			
b) Oui, dans une stratégie et un plan d'action nationaux relatifs à la diversité biologique			
c) Oui, dans des stratégies, plans et programmes sectoriels	X		
Veuillez préciser ci-dessous.			
IV) Veuillez fournir des informations sur la situation actuelle et l'évolution par rapport à cet objectif.			
V) Veuillez fournir des informations sur les indicateurs utilisés concernant cet objectif			
VI) Veuillez fournir des informations sur tous obstacles à la mise en œuvre de cet objectif.			
VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente.			

Encadrement VIII.

But 4	Promouvoir l'utilisation durable et la consommation rationnelle.		
Objectif 4.1	Les produits à base de diversité biologique proviennent de sources gérées de manière durable et les aires de production sont gérées conformément aux principes de conservation de la diversité biologique		
I) Objectif national: Un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus a-t-il été défini?			
a) Non			
b) Oui, le même que l'objectif mondial			
c) Oui, un ou plusieurs objectifs nationaux spécifiques ont été définis	X		
Veuillez préciser ci-dessous.			
<p>Au niveau sectoriel, on note plusieurs efforts parmi lesquels il y a :</p> <p>L'application du code forestier et du code de protection de la faune sauvage</p> <p>L'instauration des Permis d'Exploitation et d'Aménagement (PEA) dans le domaine forestier qui</p>			

oblige les sociétés à concevoir et à mettre en place un plan d'aménagement.

L'instauration des zones cynégétiques villageoises avec la définition préalable d'un quota d'abattage et d'un pourcentage annuel de taxe à verser aux populations riveraines desdites zones.

La constitution d'un groupe national de travail sur les Principes, Critères, Indicateurs et Vérificateurs pour la gestion durable des forêts de production.

II) Objectifs nationaux relatifs à des programmes de travail spécifiques: veuillez indiquer tout objectif national défini en fournissant des précisions dans les cases ci-dessous.

Programme de travail	Oui	Non	Précisions
a) Agriculture	X		
b) Eaux intérieures	X	X	
c) Marine et côtière			
d) Terres arides et sub-humides	X		
e) Forêts	X		
f) Montagnes		X	

III) L'objectif mondial ou national a-t-il été incorporé dans des plans, programmes et stratégies nationaux?

a) Non	
b) Oui, dans une stratégie et un plan d'action nationaux relatifs à la diversité biologique	
c) Oui, dans des stratégies, plans et programmes sectoriels	X

Veuillez préciser ci-dessous.

IV) Veuillez fournir des informations sur la situation actuelle et l'évolution par rapport à cet objectif.

V) Veuillez fournir des informations sur les indicateurs utilisés concernant cet objectif

VI) Veuillez fournir des informations sur tous obstacles à la mise en œuvre de cet objectif.

VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente.

Encadrement IX.

Objectif 4.2		La consommation/exploitation irrationnelle et non durable des ressources biologiques ou qui a des effets nocifs sur la diversité biologique est réduite	
I) Objectif national: Un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus a-t-il été défini?			
a) Non			
b) Oui, le même que l'objectif mondial			
c) Oui, un ou plusieurs objectifs nationaux spécifiques ont été définis		X	
Veuillez préciser ci-dessous			
<p>Le retrait et annulation des permis spéciaux de coupe (PSC) dans les zones à écologie fragile telles les galeries forestières et les forêts en pente.</p> <p>La lutte contre les incendies et feux de brousse provenant des pratiques non durable de la chasse, de l'agriculture et de l'élevage.</p> <p>La sensibilisation des populations à l'abandon des mauvaises pratiques de pêche et de chasse par l'emploi de poisons et /ou pesticides.</p>			
II) Objectifs nationaux relatifs à des programmes de travail spécifiques: veuillez indiquer tout objectif national défini en fournissant des précisions dans les cases ci-dessous.			
Programme de travail	Oui	Non	Précisions
a) Agriculture	X		
b) Eaux intérieures	X		
c) Marine et côtière		X	
d) Terres arides et sub-humides	X		
e) Forêts	X		
f) Montagnes		X	
III) L'objectif mondial ou national a-t-il été incorporé dans des plans, programmes et stratégies nationaux?			
a) Non			
b) Oui, dans une stratégie et un plan d'action nationaux relatifs à la diversité biologique			
c) Oui, dans des stratégies, plans et programmes sectoriels		X	
Veuillez préciser ci-dessous.			
IV) Veuillez fournir des informations sur la situation actuelle et l'évolution par rapport à cet objectif.			
V) Veuillez fournir des informations sur les indicateurs utilisés concernant cet objectif			
VI) Veuillez fournir des informations sur tous obstacles à la mise en œuvre de cet objectif.			

VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente.

Objectif 4.3 **Aucune espèce de flore ou de faune sauvages n'est menacée par le commerce international**

I) Objectif national: Un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus a-t-il été défini?

a) Non

b) Oui, le même que l'objectif mondial

c) Oui, un ou plusieurs objectifs nationaux spécifiques ont été définis

X

Veuillez préciser ci-dessous

Non pour les plantes en général, bien qu'il existe des espèces de plantes surexploitées telles que *Diospyros crassiflora* et *Antadrophragma cylindricum*, etc.

II) Objectifs nationaux relatifs à des programmes de travail spécifiques: veuillez indiquer tout objectif national défini en fournissant des précisions dans les cases ci-dessous.

Programme de travail	Oui	Non	Précisions
a) Agriculture	X		
b) Eaux intérieures	X		
c) Marine et côtière		X	
d) Terres arides et sub-humides	X		
e) Forêts	X		
f) Montagnes		X	

III) L'objectif mondial ou national a-t-il été incorporé dans des plans, programmes et stratégies nationaux?

a) Non

b) Oui, dans une stratégie et un plan d'action nationaux relatifs à la diversité biologique

c) Oui, dans des stratégies, plans et programmes sectoriels

X

Veuillez préciser ci-dessous.

Des programmes sont en cours d'exécution, notamment :

- la lutte anti-braconnage ;
- l'attribution des permis d'exploitation et d'aménagement ;
- la participation au programme sur l'abattage illicite des éléphants (MIKE)

IV) Veuillez fournir des informations sur la situation actuelle et l'évolution par rapport à cet objectif.

Quelques espèces animales demeurent menacées, par exemple l'éléphant et le damalisque.

Un effort réel pour la lutte anti-braconnage est constaté ainsi que la collecte des données sur la mortalité des animaux est réalisée.

V) Veuillez fournir des informations sur les indicateurs utilisés concernant cet objectif

La faune :

Quantité des animaux intégralement protégés sur les marchés locaux (ivoire travaillé, viande d'éléphants, peaux de crocodile, les œufs d'autruche).

Nombre de produits de chasse, de trophées déclarés à la direction de la faune.

La flore :

VI) Veuillez fournir des informations sur tous obstacles à la mise en œuvre de cet objectif.

Insuffisance d'appui financier à la conservation de la biodiversité par les partenaires au développement.

Insuffisance notoire des moyens (humaines, matériel et financiers) nationaux à la conservation de la biodiversité.

Incivisme du personnel judiciaire, militaire et administratif

VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente.

Encadrement X.

But 5	Réduire les pressions découlant de la perte d'habitat, de la dégradation, du changement de l'affectation des sols et de la surexploitation des eaux.		
Objectif 5.1	Ralentissement de l'appauvrissement des habitats naturels		
I) Objectif national: Un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus a-t-il été défini?			
a) Non			
b) Oui, le même que l'objectif mondial			
c) Oui, un ou plusieurs objectifs nationaux spécifiques ont été définis			X
Veuillez préciser ci-dessous			
Le ralentissement de l'appauvrissement des habitats naturels peu découler de plusieurs actions actuellement soutenues par le gouvernement les partenaires au développement, notamment :			
<ul style="list-style-type: none"> - l'instauration obligatoire des plans d'aménagement forestiers par les concessionnaires ; - les dispositions légales du code forestier qui interdisent les coupes rases ; - les campagnes de sensibilisation à la radio nationale contre les feux de brousse ; - la rotation des cultures - l'existence de plusieurs zones de conservation 			
II) Objectifs nationaux relatifs à des programmes de travail spécifiques: veuillez indiquer tout objectif national défini en fournissant des précisions dans les cases ci-dessous.			
Programme de travail	Oui	Non	Précisions
a) Agriculture	X		Lutte contre les feux de brousse et rotation des cultures
b) Eaux intérieures	X		Code de l'Eau adopté et promulgué. Code de la pêche et de l'aquaculture en cours d'élaboration.
c) Marine et côtière		X	

d) Terres arides et sub-humides	X		
e) Forêts	X		Nouveau Code forestier en d'adoption
f) Montagnes		X	
III) L'objectif mondial ou national a-t-il été incorporé dans des plans, programmes et stratégies nationaux?			
a) Non			
b) Oui, dans une stratégie et un plan d'action nationaux relatifs à la diversité biologique			
c) Oui, dans des stratégies, plans et programmes sectoriels			
Veuillez préciser ci-dessous.			
IV) Veuillez fournir des informations sur la situation actuelle et l'évolution par rapport à cet objectif.			
V) Veuillez fournir des informations sur les indicateurs utilisés concernant cet objectif			
VI) Veuillez fournir des informations sur tous obstacles à la mise en œuvre de cet objectif.			
VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente.			

Encadrement XI.

But 6	Surveiller les risques poses par les espèces exotiques envahissantes.		
Objectif 6.1	Les voies d'accès potentiel des espèces exotiques envahissantes sont surveillées		
I) Objectif national: Un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus a-t-il été défini?			
a) Non			
b) Oui, le même que l'objectif mondial			
c) Oui, un ou plusieurs objectifs nationaux spécifiques ont été définis			X
Veuillez préciser ci-dessous			
Cf. ANDE avec les plantes fourragères, <i>Chromolaena Odorata</i> , <i>Eicchiornia crassipes</i> , <i>Pistia stratioites</i> , etc.			
II) Objectifs nationaux relatifs à des programmes de travail spécifiques: veuillez indiquer tout objectif national défini en fournissant des précisions dans les cases ci-dessous.			
Programme de travail	Oui	Non	Précisions
a) Agriculture	X		Programme de travail sur le <i>Chromolaena Odorata</i> arrêté depuis 1995, faute de financement.
b) Eaux intérieures	X		Les aquatiques envahissantes comme <i>Pistia stratioites</i> et <i>Eicchiornia crassipes</i> existent mais il n'existe pas

			un programme de travail spécifique pour leur surveillance.
c) Marine et côtière			
d) Terres arides et sub-humides	X		
e) Forêts	X		
f) Montagnes		X	
III) L'objectif mondial ou national a-t-il été incorporé dans des plans, programmes et stratégies nationaux?			
a) Non			X
b) Oui, dans une stratégie et un plan d'action nationaux relatifs à la diversité biologique			
c) Oui, dans des stratégies, plans et programmes sectoriels			
Veuillez préciser ci-dessous.			
Il existe un service de surveillance phytosanitaire au Ministère du Développement Rural			
IV) Veuillez fournir des informations sur la situation actuelle et l'évolution par rapport à cet objectif.			
Le service est inefficace			
V) Veuillez fournir des informations sur les indicateurs utilisés concernant cet objectif			
VI) Veuillez fournir des informations sur tous obstacles à la mise en œuvre de cet objectif.			
VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente.			

Encadrement XII.

Objectif 6.2	Plans de gestion prêts pour les principales espèces envahissantes qui menacent les écosystèmes, les habitats ou les espèces		
I) Objectif national: Un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus a-t-il été défini?			
a) Non			
b) Oui, le même que l'objectif mondial			
c) Oui, un ou plusieurs objectifs nationaux spécifiques ont été définis			X
Veuillez préciser ci-dessous			
La stratégie nationale en matière de biodiversité a prévu, dans le cadre la réhabilitation des parcours pastoraux dégradés, un plan de gestion intégrée de l'espèce <i>Chromolaena odorata</i> .			
II) Objectifs nationaux relatifs à des programmes de travail spécifiques: veuillez indiquer tout objectif national défini en fournissant des précisions dans les cases ci-dessous.			
Programme de travail	Oui	Non	Précisions
a) Agriculture	X		

b) Eaux intérieures		X	
c) Marine et côtière		X	
d) Terres arides et sub-humides		X	
e) Forêts		X	
f) Montagnes		X	
III) L'objectif mondial ou national a-t-il été incorporé dans des plans, programmes et stratégies nationaux?			
a) Non			
b) Oui, dans une stratégie et un plan d'action nationaux relatifs à la diversité biologique			X
c) Oui, dans des stratégies, plans et programmes sectoriels			
Veuillez préciser ci-dessous.			
La stratégie nationale a prévue un plan de gestion intégrée de l'herbe de Laos sur les parcours pastoraux. Cependant, la mise en œuvre n'est pas encore effective par faute de financement.			
IV) Veuillez fournir des informations sur la situation actuelle et l'évolution par rapport à cet objectif.			
Aucune.			
V) Veuillez fournir des informations sur les indicateurs utilisés concernant cet objectif			
Aucune.			
VI) Veuillez fournir des informations sur tous obstacles à la mise en œuvre de cet objectif.			
Manque de financement.			
VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente.			

But 7	Relever les défis posés pour la diversité biologique par les changements climatiques et la pollution.
Objectif 7.1	Préserver et améliorer la capacité des éléments constitutifs de la diversité biologique de s'adapter aux changements climatiques
I) Objectif national: Un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus a-t-il été défini?	
a) Non	
b) Oui, le même que l'objectif mondial	
c) Oui, un ou plusieurs objectifs nationaux spécifiques ont été définis	X
Veuillez préciser ci-dessous	
Dans le cadre des activités du plan d'actions nationales d'adaptation aux effets néfastes des changement climatiques.	
II) Objectifs nationaux relatifs à des programmes de travail spécifiques: veuillez indiquer tout	

objectif national défini en fournissant des précisions dans les cases ci-dessous.			
Programme de travail	Oui	Non	Précisions
a) Agriculture	X		
b) Eaux intérieures	X		
c) Marine et côtière		X	
d) Terres arides et sub-humides	X		
e) Forêts	X		Permis d'Exploitation et d'Aménagement (PEA)
f) Montagnes		X	
III) L'objectif mondial ou national a-t-il été incorporé dans des plans, programmes et stratégies nationaux?			
a) Non			
b) Oui, dans une stratégie et un plan d'action nationaux relatifs à la diversité biologique			
c) Oui, dans des stratégies, plans et programmes sectoriels			X
Veuillez préciser ci-dessous.			
PEA/ PDA			
IV) Veuillez fournir des informations sur la situation actuelle et l'évolution par rapport à cet objectif.			
V) Veuillez fournir des informations sur les indicateurs utilisés concernant cet objectif			
VI) Veuillez fournir des informations sur tous obstacles à la mise en œuvre de cet objectif.			
VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente.			

Encadrement XIII.

Objectif 7.2	Réduire la pollution et ses impacts sur la diversité biologique
I) Objectif national: Un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus a-t-il été défini?	
a) Non	
b) Oui, le même que l'objectif mondial	
c) Oui, un ou plusieurs objectifs nationaux spécifiques ont été définis	
Veuillez préciser ci-dessous	

II) Objectifs nationaux relatifs à des programmes de travail spécifiques: veuillez indiquer tout objectif national défini en fournissant des précisions dans les cases ci-dessous.			
Programme de travail	Oui	Non	Précisions
a) Agriculture			
b) Eaux intérieures			
c) Marine et côtière			
d) Terres arides et sub-humides			
e) Forêts			
f) Montagnes			
III) L'objectif mondial ou national a-t-il été incorporé dans des plans, programmes et stratégies nationaux?			
a) Non			
b) Oui, dans une stratégie et un plan d'action nationaux relatifs à la diversité biologique			
c) Oui, dans des stratégies, plans et programmes sectoriels			
Veuillez préciser ci-dessous.			
IV) Veuillez fournir des informations sur la situation actuelle et l'évolution par rapport à cet objectif.			
V) Veuillez fournir des informations sur les indicateurs utilisés concernant cet objectif			
VI) Veuillez fournir des informations sur tous obstacles à la mise en œuvre de cet objectif.			
Il y a insuffisance de ressources.			
VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente.			
Au niveau du sous-secteur Eaux et Forêts, des orientations sont données pour une mise en cohérence de la politique de développement forestier avec le développement en général et rural.			

Encadrement XIV.

But 8	Préserver la capacité des écosystèmes de fournir des biens et des services, en plus de contribuer aux moyens de subsistance.
Objectif 8.1	Préserver la capacité des écosystèmes de fournir des biens et des services
I) Objectif national: Un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus a-t-il été défini?	

a) Non			X
b) Oui, le même que l'objectif mondial			
c) Oui, un ou plusieurs objectifs nationaux spécifiques ont été définis			
Veuillez préciser ci-dessous			
II) Objectifs nationaux relatifs à des programmes de travail spécifiques: veuillez indiquer tout objectif national défini en fournissant des précisions dans les cases ci-dessous.			
Programme de travail	Oui	Non	Précisions
a) Agriculture		X	
b) Eaux intérieures	X		En ce qui concerne les ressources biologiques, des actions sont prévues contre la pollution des écosystèmes aquatiques et l'appauvrissement du potentiel halieutique.
c) Marine et côtière		X	
d) Terres arides et sub-humides		X	
e) Forêts		X	
f) Montagnes		X	
III) L'objectif mondial ou national a-t-il été incorporé dans des plans, programmes et stratégies nationaux?			
a) Non			X
b) Oui, dans une stratégie et un plan d'action nationaux relatifs à la diversité biologique			
c) Oui, dans des stratégies, plans et programmes sectoriels			
Veuillez préciser ci-dessous.			
IV) Veuillez fournir des informations sur la situation actuelle et l'évolution par rapport à cet objectif.			
V) Veuillez fournir des informations sur les indicateurs utilisés concernant cet objectif			
VI) Veuillez fournir des informations sur tous obstacles à la mise en œuvre de cet objectif.			
VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente.			

Encadrement XV.

Objectif 8.2	Préserver les ressources biologiques indispensables à la subsistance, la sécurité alimentaire et la santé, notamment au profit des pauvres
---------------------	---

I) Objectif national: Un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus a-t-il été défini?			
a) Non			
b) Oui, le même que l'objectif mondial			
c) Oui, un ou plusieurs objectifs nationaux spécifiques ont été définis		X	
Veuillez préciser ci-dessous			
L'effectivité et la mise en œuvre des PEA ; Lutte contre les feux de brousse et les transhumances désordonnées.			
II) Objectifs nationaux relatifs à des programmes de travail spécifiques: veuillez indiquer tout objectif national défini en fournissant des précisions dans les cases ci-dessous.			
Programme de travail	Oui	Non	Précisions
a) Agriculture	X		
b) Eaux intérieures	X		
c) Marine et côtière		X	
d) Terres arides et sub-humides	X		
e) Forêts	X		
f) Montagnes		X	
III) L'objectif mondial ou national a-t-il été incorporé dans des plans, programmes et stratégies nationaux?			
a) Non			
b) Oui, dans une stratégie et un plan d'action nationaux relatifs à la diversité biologique		X	
c) Oui, dans des stratégies, plans et programmes sectoriels			
Veuillez préciser ci-dessous.			
CF. Stratégie et Plan d'actions sur la biodiversité.			
IV) Veuillez fournir des informations sur la situation actuelle et l'évolution par rapport à cet objectif.			
V) Veuillez fournir des informations sur les indicateurs utilisés concernant cet objectif			
VI) Veuillez fournir des informations sur tous obstacles à la mise en œuvre de cet objectif.			
VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente.			

Encadrement XVI.

But 9	Préserver la diversité socioculturelle des communautés autochtones et locales.		
Objectif 9.1	Protéger les connaissances, innovations et pratiques traditionnelles		
I) Objectif national: Un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus a-t-il été défini?			
a) Non			
b) Oui, le même que l'objectif mondial			
c) Oui, un ou plusieurs objectifs nationaux spécifiques ont été définis			
Veuillez préciser ci-dessous			
II) Objectifs nationaux relatifs à des programmes de travail spécifiques: veuillez indiquer tout objectif national défini en fournissant des précisions dans les cases ci-dessous.			
Programme de travail	Oui	Non	Précisions
a) Agriculture			
b) Eaux intérieures			
c) Marine et côtière			
d) Terres arides et sub-humides			
e) Forêts			
f) Montagnes			
III) L'objectif mondial ou national a-t-il été incorporé dans des plans, programmes et stratégies nationaux?			
a) Non			
b) Oui, dans une stratégie et un plan d'action nationaux relatifs à la diversité biologique			
c) Oui, dans des stratégies, plans et programmes sectoriels			
Veuillez préciser ci-dessous.			
IV) Veuillez fournir des informations sur la situation actuelle et l'évolution par rapport à cet objectif.			
V) Veuillez fournir des informations sur les indicateurs utilisés concernant cet objectif			

VI) Veuillez fournir des informations sur tous obstacles à la mise en œuvre de cet objectif.
VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente.

Encadrement XVII.

Objectif 9.2	Protéger les droits des communautés autochtones et locales à leurs connaissances, innovations et pratiques traditionnelles, y compris leur droit au partage des avantages		
I) Objectif national: Un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus a-t-il été défini?			
a) Non			
b) Oui, le même que l'objectif mondial			
c) Oui, un ou plusieurs objectifs nationaux spécifiques ont été définis			
Veuillez préciser ci-dessous			
II) Objectifs nationaux relatifs à des programmes de travail spécifiques: veuillez indiquer tout objectif national défini en fournissant des précisions dans les cases ci-dessous.			
Programme de travail	Oui	Non	Précisions
a) Agriculture			
b) Eaux intérieures			
c) Marine et côtière			
d) Terres arides et sub-humides			
e) Forêts			
f) Montagnes			
III) L'objectif mondial ou national a-t-il été incorporé dans des plans, programmes et stratégies nationaux?			
a) Non			
b) Oui, dans une stratégie et un plan d'action nationaux relatifs à la diversité biologique			

c) Oui, dans des stratégies, plans et programmes sectoriels	
Veuillez préciser ci-dessous.	
IV) Veuillez fournir des informations sur la situation actuelle et l'évolution par rapport à cet objectif.	
V) Veuillez fournir des informations sur les indicateurs utilisés concernant cet objectif	
VI) Veuillez fournir des informations sur tous obstacles à la mise en œuvre de cet objectif.	
VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente.	

Encadrement XVIII.

But 10	Veiller au partage juste et équitable des avantages résultant de l'utilisation des ressources génétiques.		
Objectif 10.1	Tous les transferts de ressources génétiques sont faits conformément à la Convention sur la diversité biologique, au Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, et à d'autres instruments pertinents		
I) Objectif national: Un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus a-t-il été défini?			
a) Non			
b) Oui, le même que l'objectif mondial			
c) Oui, un ou plusieurs objectifs nationaux spécifiques ont été définis			
Veuillez préciser ci-dessous			
II) Objectifs nationaux relatifs à des programmes de travail spécifiques: veuillez indiquer tout objectif national défini en fournissant des précisions dans les cases ci-dessous.			
Programme de travail	Oui	Non	Précisions
a) Agriculture			
b) Eaux intérieures			
c) Marine et côtière			
d) Terres arides et sub-humides			
e) Forêts			
f) Montagnes			
III) L'objectif mondial ou national a-t-il été incorporé dans des plans, programmes et stratégies nationaux?			

a) Non	
b) Oui, dans une stratégie et un plan d'action nationaux relatifs à la diversité biologique	
c) Oui, dans des stratégies, plans et programmes sectoriels	
Veuillez préciser ci-dessous.	
IV) Veuillez fournir des informations sur la situation actuelle et l'évolution par rapport à cet objectif.	
V) Veuillez fournir des informations sur les indicateurs utilisés concernant cet objectif	
VI) Veuillez fournir des informations sur tous obstacles à la mise en œuvre de cet objectif.	
VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente.	

Encadrement XIX.

Objectif 10.2	Avantages issus de l'utilisation commerciale ou de toute autre utilisation de ressources génétiques partagées avec les pays fournissant lesdites ressources		
I) Objectif national: Un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus a-t-il été défini?			
a) Non			
b) Oui, le même que l'objectif mondial			
c) Oui, un ou plusieurs objectifs nationaux spécifiques ont été définis			
Veuillez préciser ci-dessous			
II) Objectifs nationaux relatifs à des programmes de travail spécifiques: veuillez indiquer tout objectif national défini en fournissant des précisions dans les cases ci-dessous.			
Programme de travail	Oui	Non	Précisions
a) Agriculture			
b) Eaux intérieures			
c) Marine et côtière			
d) Terres arides et sub-humides			
e) Forêts			
f) Montagnes			
III) L'objectif mondial ou national a-t-il été incorporé dans des plans, programmes et stratégies nationaux?			

a) Non	
b) Oui, dans une stratégie et un plan d'action nationaux relatifs à la diversité biologique	
c) Oui, dans des stratégies, plans et programmes sectoriels	
Veuillez préciser ci-dessous.	
IV) Veuillez fournir des informations sur la situation actuelle et l'évolution par rapport à cet objectif.	
V) Veuillez fournir des informations sur les indicateurs utilisés concernant cet objectif	
VI) Veuillez fournir des informations sur tous obstacles à la mise en œuvre de cet objectif.	
VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente.	

Encadrement XX.

But 11	Les Parties ont amélioré leurs capacités financières, humaines, scientifiques, techniques et technologiques pour mettre en œuvre la Convention.		
Objectif 11.1	Des ressources financières nouvelles et supplémentaires sont transférées aux Parties qui sont des pays en développement pour leur permettre de s'acquitter effectivement de leurs obligations au titre de la Convention, conformément à l'article 20		
I) Objectif national: Un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus a-t-il été défini?			
a) Non			
b) Oui, le même que l'objectif mondial			
c) Oui, un ou plusieurs objectifs nationaux spécifiques ont été définis			
Veuillez préciser ci-dessous			
II) Objectifs nationaux relatifs à des programmes de travail spécifiques: veuillez indiquer tout objectif national défini en fournissant des précisions dans les cases ci-dessous.			
Programme de travail	Oui	Non	Précisions
a) Agriculture			
b) Eaux intérieures			
c) Marine et côtière			
d) Terres arides et sub-humides			
e) Forêts			

f) Montagnes			
III) L'objectif mondial ou national a-t-il été incorporé dans des plans, programmes et stratégies nationaux?			
a) Non			
b) Oui, dans une stratégie et un plan d'action nationaux relatifs à la diversité biologique			
c) Oui, dans des stratégies, plans et programmes sectoriels			
Veuillez préciser ci-dessous.			
IV) Veuillez fournir des informations sur la situation actuelle et l'évolution par rapport à cet objectif.			
V) Veuillez fournir des informations sur les indicateurs utilisés concernant cet objectif			
VI) Veuillez fournir des informations sur tous obstacles à la mise en œuvre de cet objectif.			
VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente.			

Encadrement XXI.

Objectif 11.2	La technologie est transférée vers les Parties qui sont des pays en développement pour leur permettre de s'acquitter effectivement de leurs obligations au titre de la Convention, conformément au paragraphe 4 de son article 20		
I) Objectif national: Un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus a-t-il été défini?			
a) Non			
b) Oui, le même que l'objectif mondial			
c) Oui, un ou plusieurs objectifs nationaux spécifiques ont été définis			
Veuillez préciser ci-dessous			

II) Objectifs nationaux relatifs à des programmes de travail spécifiques: veuillez indiquer tout objectif national défini en fournissant des précisions dans les cases ci-dessous.			
Programme de travail	Oui	Non	Précisions
a) Agriculture			
b) Eaux intérieures			
c) Marine et côtière			
d) Terres arides et sub-humides			
e) Forêts			
f) Montagnes			
III) L'objectif mondial ou national a-t-il été incorporé dans des plans, programmes et stratégies nationaux?			
a) Non			
b) Oui, dans une stratégie et un plan d'action nationaux relatifs à la diversité biologique			
c) Oui, dans des stratégies, plans et programmes sectoriels			
Veuillez préciser ci-dessous.			
IV) Veuillez fournir des informations sur la situation actuelle et l'évolution par rapport à cet objectif.			
V) Veuillez fournir des informations sur les indicateurs utilisés concernant cet objectif			
VI) Veuillez fournir des informations sur tous obstacles à la mise en œuvre de cet objectif.			
VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente.			

Stratégie mondiale pour la conservation des plantes

Dans la décision VI/9, annexe, la Conférence des Parties a adopté la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes. Les Parties et les gouvernements sont invités à définir leurs propres objectifs à l'aide de ce cadre souple. La Conférence des Parties a décidé de considérer la Stratégie comme une approche pilote pour l'utilisation d'objectifs pragmatiques au titre de la Convention. Dans la décision VII/10, la Conférence des Parties a décidé d'intégrer les objectifs de la Stratégie dans le cadre établi pour la présentation des troisièmes rapports nationaux. Veuillez fournir des informations pertinentes en répondant aux questions et requêtes formulées dans les tableaux suivants.

Encadrement XXII.

Objectif 1. Etablissement d'une liste provisoire, largement accessible, des espèces végétales connues, à titre d'étape vers l'établissement d'un répertoire complet de la flore mondiale.	
I) Votre pays a-t-il défini un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus?	
a) Oui	
b) Non	X
Veuillez préciser	
Le pays n'a pas encore élaboré sa réponse à la stratégie mondiale pour la conservation des plantes.	
II) Votre pays a-t-il incorporé l'objectif mondial ou national ci-dessus dans des plans, programmes et stratégies pertinents?	
a) Oui	X
b) Non	
Veuillez préciser	
L'objectif ci-dessus est, entre autres, pris en compte dans la stratégie nationale et plan d'action en matière de taxonomie ;	
Un programme de renforcement des capacités en Taxonomie des plantes dont l'objectif est d'élaborer la Flore de la République Centrafricaine est soumis par la Faculté des Sciences de l'Université de Bangui à diverses institutions pour financement. Il comporte plusieurs volets dont la signature des accords de partenariat scientifique, la formation des taxonomistes, la création d'un Herbar National et d'une Serre à Orchidaceae, ainsi que la mise en place d'un Jardin Botanique.	
III) Situation actuelle (veuillez indiquer la situation actuelle par rapport à cet objectif)	

Quelques listes des plantes de la République Centrafricaine existent, mais elles nécessitent d'être actualisées, synthétisées et complétées. Les plus importantes références disponibles sont les suivantes :

- Boulvert Y. (1977). Catalogue de la flore de Centrafrique. Ecologie sommaire- Distribution (Texte provisoire). ORSTOM, Bangui. Tome 1. Forêts denses et galeries forestières. 114 p. Tome 2. Strates herbacées des savanes. Première partie: Dicotylédones. 84 p.
- Chevalier A. (1913): Flore de l'Afrique centrale Française (Bassin de l'Oubangui et Chari). Tome I. Énumération des plantes récoltées. A. Challamel, Editeur, Paris. 451 p.
- Harris D. (2002): The vascular plants of the Dzanga-Sangha Reserve, Central African Republic. *Scripta Botanica Belgica*, Vol. 23: 274 p.
- Tisserant C. (1950) : Catalogue de la flore de l'Oubangui Chari. *Mémoires de l'institut d'études centrafricaines* n°2, Brazzaville (AEF). 166 p.
- La flore d'Aubreville (1950).
- TIRACOULT (1989). Manuel de dendrologie
- Atlas de la forêt de Bangassou
- AKE ASSI (1977).

IV) Mesures prises aux fins de réaliser cet objectif (veuillez indiquer les activités, mesures législatives et autres mesures prises afin de réaliser cet objectif)

Quelques auteurs travaillent actuellement sur un **catalogue actualisé des plantes de la République Centrafricaine** ;

Un **lexique ethnobotanique des Souma du nord-ouest de la République Centrafricaine** est en train d'être mis sur un site Web par un particulier ;

Une **Direction des inventaires forestiers et de l'Herbier national** est créée au sein du Ministère des Eaux, Forêts, Chasse et Pêche, chargé de l'Environnement.

V) Progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif (veuillez préciser les indicateurs utilisés pour surveiller les progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif)

VI) Contraintes faisant obstacle à l'accomplissement de progrès vers la réalisation de cet objectif

- Carence en ressources humaines ;
- Absence d'infrastructures appropriées ;
- Insuffisance de moyens financiers.

VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente

La signature d'accords de partenariat avec les institutions de recherches (universités, centres de recherches, herbiers, jardins botaniques), permettant aux chercheurs de réaliser leurs travaux de recherche sur le territoire national, contribuerait à améliorer les connaissances sur les plantes.

Encadrement XXIII.

Objectif 2. Evaluation préliminaire de l'état de la conservation de toutes les espèces végétales connues, aux niveaux mondial, régional et national.

I) Votre pays a-t-il défini un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus?

a) Oui

b) Non

X

Veuillez préciser

II) Votre pays a-t-il incorporé l'objectif mondial ou national ci-dessus dans des plans, programmes et stratégies pertinents?

a) Oui	
b) Non	X
Veuillez préciser	
III) Situation actuelle (veuillez indiquer la situation actuelle par rapport à cet objectif)	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ La République Centrafricaine étant partie à la Convention sur le Commerce International des Espèces de flore et de faune Menacées d'extinction (CITES), elle reconnaît le statut des espèces inscrites aux Annexes I, II et III, pour celles qui sont présentes sur le territoire national. ▪ UICN (1987, 1990) considère qu'il y a 117 espèces et sous-espèces végétales endémiques de la République Centrafricaine, mais la liste des espèces n'est pas facilement accessible ; ▪ La Liste Rouge UICN, renferme 15 espèces centrafricaines dont 3 espèces menacées et 12 espèces vulnérables ; ▪ La loi N° 62/350 du 4 janvier 1963, portant organisation de la Protection des Végétaux, évoque le concept de "plantes d'intérêt économique" et cite en exemple les plantes cultivées tels que le coton, le café, l'arachide, le cacao entre autres, qui doivent être protégés contre les ravageurs animaux et végétaux, et les produits chimiques ; ▪ Les espèces de bois d'œuvre sont classées en Catégorie A : essences commerciales (15 espèces) et Catégorie B : essences commercialisables (24 espèces) ; 	
IV) Mesures prises aux fins de réaliser cet objectif (veuillez indiquer les activités, mesures législatives et autres mesures prises afin de réaliser cet objectif)	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ La loi N° 90.003 du 09 juin 1990, portant Code Forestier Centrafricain prévoit un statut d' "Espèces Forestières Protégées" dont la liste sera établie par arrêté du Ministre en charge des forêts ; ▪ L'Atlas des espèces de la forêt de Bangassou en cours de validation, propose les statuts suivants, d'importance locale et assortis de recommandation de gestion : espèces abondantes, espèces communes, espèces peu communes et espèces rares ; ▪ La stratégie et plan d'action en matière de taxonomie est élaborée ; elle a pour objectif le renforcement des capacités humaines et matérielles du pays en vue répondre au besoins d'informations taxonomiques ; ▪ La République Centrafricaine a signé une convention de collaboration avec l'UICN en 2004 et s'apprête à nommer le Point Focal UICN pour la mise en œuvre des clauses de cet accord, axées en majeure partie sur la conservation des espèces et des habitats. ▪ Ratification de la Convention sur la Diversité Biologique et désignation des Point Focaux pour la Stratégie Mondiale de conservation des Plantes et l'Initiative Mondiale Taxonomique 	
V) Progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif (veuillez préciser les indicateurs utilisés pour surveiller les progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif)	
VI) Contraintes faisant obstacle à l'accomplissement de progrès vers la réalisation de cet objectif	
<ul style="list-style-type: none"> - Absence d'infrastructures appropriées ; - Insuffisance des moyens financiers ; et - Carence en ressources humaines. 	
VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente	

Encadrement XXIV.

Objectif 3. Développement de modèles et de protocoles pour la conservation des plantes et leur utilisation durable, fondés sur les résultats des recherches et les expériences acquises.	
I) Votre pays a-t-il défini un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus?	
a) Oui	
b) Non	X
Veuillez préciser	
II) Votre pays a-t-il incorporé l'objectif mondial ou national ci-dessus dans des plans, programmes et stratégies pertinents?	
a) Oui	
b) Non	X
Veuillez préciser	
III) Situation actuelle (veuillez indiquer la situation actuelle par rapport à cet objectif)	
Dans le cadre du Projet d'Appui Institutionnel à l'Administration Forestière (PAIAF), et suite à l'étude de la réponse de la forêt de Boukoko-Lolé à deux types de traitements sylvicoles, un modèle est en cours d'élaboration pour le suivi de la dynamique des principales essences commerciales exploitées en République Centrafricaine.	
IV) Mesures prises aux fins de réaliser cet objectif (veuillez indiquer les activités, mesures législatives et autres mesures prises afin de réaliser cet objectif)	
Les normes d'aménagement forestier de la République Centrafricaine, prévoient la création d'une Zone de conservation génétique dans chaque Permis d'Exploitation et d'Aménagement (PEA), où la mise en place d'une série de recherches est préconisée en vue d'un suivi de la biodiversité ; à terme les résultats de ces études pourraient servir à l'élaboration de modèles pour la conservation des espèces végétales cibles.	
V) Progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif (veuillez préciser les indicateurs utilisés pour surveiller les progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif)	
VI) Contraintes faisant obstacle à l'accomplissement de progrès vers la réalisation de cet objectif	
VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente	
Base de données forestières disponibles Création d'un Centre de données forestières au Ministère des Eaux, Forêts, Chasse et Pêche chargé de l'Environnement.	

Encadrement XXV.

Objectif 4. Conservation effective d'au moins 10% de chacune des zones écologiques de la planète.	
I) Votre pays a-t-il défini un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus?	
a) Oui	
b) Non	X

Veuillez préciser	
II) Votre pays a-t-il incorporé l'objectif mondial ou national ci-dessus dans des plans, programmes et stratégies pertinents?	
a) Oui	
b) Non	X
Veuillez préciser	
III) Situation actuelle (veuillez indiquer la situation actuelle par rapport à cet objectif)	
Le pays est subdivisé en 3 zones écologiques dont les taux d'intégration dans les aires protégées sont les suivants :	
Steppe :	54 %
Savane :	6 %
Forêts denses semi humides et forêts denses sèches :	0 %
Galeries forestières en savane :	0 %
Forêts denses humides :	25 %
Les secteurs de chasse (aires de gestion de la faune):	13%
Territoire national :	24%
IV) Mesures prises aux fins de réaliser cet objectif (veuillez indiquer les activités, mesures législatives et autres mesures prises afin de réaliser cet objectif)	
V) Progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif (veuillez préciser les indicateurs utilisés pour surveiller les progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif)	
VI) Contraintes faisant obstacle à l'accomplissement de progrès vers la réalisation de cet objectif	
VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente	

Encadrement XXVI.

Objectif 5. Protection de 50% des régions les plus importantes du point de vue de la diversité végétale.	
I) Votre pays a-t-il défini un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus?	
a) Oui	
b) Non	X
Veuillez préciser	
II) Votre pays a-t-il incorporé l'objectif mondial ou national ci-dessus dans des plans, programmes et stratégies pertinents?	
a) Oui	
b) Non	X

Veuillez préciser	
III) Situation actuelle (veuillez indiquer la situation actuelle par rapport à cet objectif)	
<p>La conservation des zones floristiques du pays, au moyen des aires protégées et eu égard à l'approche par écosystème, est faite dans les proportions suivantes :</p> <p>Zone soudano- zambézienne (Steppe, Savane) : 22 % Zone de transition guinéo -congolaise (Savane, Forêt denses semi humides, Forêts denses sèches, Galeries forestières) : 3 % Zone guinéo -congolaise (Forêts denses humides) : 32 %</p>	
IV) Mesures prises aux fins de réaliser cet objectif (veuillez indiquer les activités, mesures législatives et autres mesures prises afin de réaliser cet objectif)	
<p>Le Plan National d'Action Environnemental (PNAE) et la Stratégie Nationale pour la Conservation de la Diversité Biologique (SNADB) proposent l'extension du réseau des Aires Protégées à 15% du territoire national d'ici l'an 2015. Toutefois, avec l'érection des secteurs de chasse en aires protégées par l'IUCN ce taux peut dépasser 24% du territoire national.</p>	
V) Progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif (veuillez préciser les indicateurs utilisés pour surveiller les progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif)	
VI) Contraintes faisant obstacle à l'accomplissement de progrès vers la réalisation de cet objectif	
Manque de moyens matériels	
VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente	
<p>Des projets de création de forêts communautaires existent dans certaines régions du pays, notamment dans l'Ouham et la Lobaye. Certaines communautés locales demandent la création d'aires protégées (Zone Cynégétique Villageoise (ZCV) ou sanctuaires) dans leur localité (ex : Réserve d'abeilles de Konkèrè à Bozoum mise en place par les villageois, mais non encore reconnue par l'Administration forestière, projet de création d'une ZCV ou d'une Réserve de faune dans la commune de Dan-Gbabiri à Bozoum).</p> <p>La conservation de la faune impliquant la préservation de son habitat. Les projets ci-dessus concourent à la réalisation de l'objectif 5.</p>	

Encadrement XXVII.

Objectif 6. Gestion de 30% au moins des terres productives dans le respect de la conservation de la diversité végétale.	
I) Votre pays a-t-il défini un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus?	
a) Oui	
b) Non	X
Veuillez préciser	
II) Votre pays a-t-il incorporé l'objectif mondial ou national ci-dessus dans des plans, programmes et stratégies pertinents?	
a) Oui	X
b) Non	
Veuillez préciser	

Au niveau sectoriel, les forêts de production sont sous aménagement. Les objectifs retenus pour l'aménagement durable des forêts productives (réalisation des plans d'aménagement) dépassent largement les 30% retenus par la stratégie mondiale de conservation.

III) Situation actuelle (veuillez indiquer la situation actuelle par rapport à cet objectif)

Évaluation de la gestion durable des terres productives :

Potentiel agronomique : 0,38 %
 Surface pâturable : 0,98 %
 Forêt productive : 26,12 %

IV) Mesures prises aux fins de réaliser cet objectif (veuillez indiquer les activités, mesures législatives et autres mesures prises afin de réaliser cet objectif)

- Loi N° 63/441 du 09 janvier 1964 définissant le domaine national de la République Centrafricaine ;
- Loi N° 90.003 du 09 juin 1990, portant Code Forestier Centrafricain. Cette loi est en cours de révision ;
- Loi N° 65/64 du 03 juin 1965 réglementant l'élevage en République Centrafricaine ;
- Ordonnance N° 71/090 du 06 1971 réglementant l'exercice de la pêche et la salubrité des eaux en République Centrafricaine ;
- Adoption des normes nationales d'aménagement forestier ;
- **Autres textes à fournir :** texte de création des Zones d'Actions Agro-Pastorales (ZAGROP) et des Unités Pastorales (UP).

V) Progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif (veuillez préciser les indicateurs utilisés pour surveiller les progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif)

VI) Contraintes faisant obstacle à l'accomplissement de progrès vers la réalisation de cet objectif

Les principales contraintes à l'accomplissement de cet objectif concernent l'insuffisance de moyens financiers pour :

- la modernisation de l'agriculture ;
- la sédentarisation des éleveurs dans les Zones d'Actions Pastorales (ZAGROP) et le suivi scientifique des Unités Pastorales (UP) ;

VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente

- Projet de loi cadre sur l'environnement de la RCA ;
- Projet de création de parc national BARIVOVODO (Bangassou).

Encadrement XXVIII.

Objectif 7. Conservation in situ de 60% des espèces végétales menacées dans le monde.

I) Votre pays a-t-il défini un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus?

a) Oui

b) Non

X

Veuillez préciser

II) Votre pays a-t-il incorporé l'objectif mondial ou national ci-dessus dans des plans, programmes et stratégies pertinents?

a) Oui

X

b) Non	
Veuillez préciser	
La création et la gestion des aires protégées ainsi que la mise en œuvre des normes nationales d'aménagement forestier contribuent à la réalisation de cet objectif.	
III) Situation actuelle (veuillez indiquer la situation actuelle par rapport à cet objectif)	
<p>Les 15 espèces menacées de la République Centrafricaine (Redlist 1994) sont effectivement conservées <i>in situ</i> dans les Aires Protégées du massif forestier du sud-ouest, à savoir le Parc National de Dzanga-Ndoki, le Parc National de Mbaréré-Bodingué et la Réserve de Biosphère de la Basse Lobaye ;</p> <p>Les plantes d'une grande importance ethnobotanique comme <i>Butyrospermum paradoxum</i> Hepper subsp. <i>Parkii</i> (Karité) et <i>Khaya senegalensis</i> (Acajou), qui subissent une forte pression anthropique, font aussi l'objet d'une conservation <i>in situ</i> ; leur aire de distribution sur le territoire national est en partie couverte par les aires protégées de la région nord de la République Centrafricaine.</p>	
IV) Mesures prises aux fins de réaliser cet objectif (veuillez indiquer les activités, mesures législatives et autres mesures prises afin de réaliser cet objectif)	
Les normes d'aménagement forestier de la République Centrafricaine préconisent la délimitation d'une Zone de Conservation Génétique (ZCG) dans chaque permis d'exploitation et d'aménagement (PEA).	
V) Progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif (veuillez préciser les indicateurs utilisés pour surveiller les progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif)	
VI) Contraintes faisant obstacle à l'accomplissement de progrès vers la réalisation de cet objectif	
La carence en ressources humaines et l'insuffisance d'infrastructures taxonomiques et de moyens financiers pour l'évaluation de l'état de conservation des espèces, la cartographie de leur distribution.	
VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente	

Encadrement XXIX.

Objectif 8. Placement de 60% des espèces végétales menacées dans des collections ex situ accessibles, de préférence dans leur pays d'origine, et inclusion de 10% d'entre elles dans des programmes de régénération et de restauration.	
I) Votre pays a-t-il défini un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus?	
a) Oui	
b) Non	X
Veuillez préciser	
II) Votre pays a-t-il incorporé l'objectif mondial ou national ci-dessus dans des plans, programmes et stratégies pertinents?	

a) Oui	
b) Non	X
Veuillez préciser	
III) Situation actuelle (veuillez indiquer la situation actuelle par rapport à cet objectif)	
IV) Mesures prises aux fins de réaliser cet objectif (veuillez indiquer les activités, mesures législatives et autres mesures prises afin de réaliser cet objectif)	
V) Progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif (veuillez préciser les indicateurs utilisés pour surveiller les progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif)	
VI) Contraintes faisant obstacle à l'accomplissement de progrès vers la réalisation de cet objectif	
<p>On note un déficit d'informations taxonomiques sur les espèces menacées et le manque de moyens matériels et financiers pour la création des infrastructures de conservation ex situ (jardin botanique, arboretum, banque de gènes, etc.).</p>	
VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente	
<p>Un arboretum mis en place dans les années 40, à Maboké, par la Station Biologique de Boukoko et renfermant les principales essences commerciales du pays telles que Sapelli, Ayous, sipo, kossipo ainsi qu'une essence des forêts denses tropicales atlantiques de l'Afrique centrale, l'Okoumé n'est guère entretenu et souffre d'incendies périodiques de forêts. Le périmètre de reboisement de BISSA à Berberati renferme plusieurs essences locales et l'Okoune.</p> <p>L'arboretum de l'ISDR crée en 1984 a une superficie de 2,30 ha, renferme certaines essences de Meliaceae, Sterculiaceae ect et quelques essences exotiques et constituent un site pédagogique pour les étudiants.</p>	

Encadrement XXX.

Objectif 9. Conservation de 70% de la diversité génétique des plantes cultivées et d'autres espèces végétales d'une grande valeur sur le plan socio-économique et préservation des connaissances autochtones et locales connexes.	
I) Votre pays a-t-il défini un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus?	
a) Oui	
b) Non	X
Veuillez préciser	
II) Votre pays a-t-il incorporé l'objectif mondial ou national ci-dessus dans des plans, programmes et stratégies pertinents?	
a) Oui	
b) Non	X
Veuillez préciser	

III) Situation actuelle (veuillez indiquer la situation actuelle par rapport à cet objectif)	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'Institut Centrafricain de Recherche Agronomique (ICRA) gère deux dispositifs de sélection et de conservation de semences à Boukoko au sud (Département des systèmes agraires de forêt) et à Soumbé au nord (Département des systèmes agraires de savane). Les principales cultures concernées sont le café, le coton, le riz, l'arachide, le maïs, le manioc et la banane plantain ; ▪ L'Agence Nationale de Développement de l'Elevage (ANDE), dans le cadre de sa politique de promotion de la culture fourragère, a mis en place à Bossembélé, Bozoum, Bouar, Bambari et Yaloké des installations de conservation et de multiplication de plantes fourragères exotiques, importées d'IITA (International Institut of Tropical Agriculture) d'Ibadan (Nigeria). Au total 36 espèces exotiques ont été introduites et testées depuis 1990, dont 16 sont retenues et continuent d'être multipliées et distribuées aux paysans pour l'installation des parcelles fourragères ; ▪ L'essentiel de la conservation de la diversité génétique des plantes cultivées est assuré par les paysans eux-mêmes, au moyen des technologies idoines à l'image des greniers construits au champ ou près des cases au village ; certaines ressources génétiques telles que la noix de cola, les boutures des plantes à tubercule se conservent dans le sol, tandis que les épis de maïs sont conservés sur les toits des cases ou dans les arbres fruitiers. Il va sans dire que ces dispositifs sont constamment exposés à divers impondérables, ce qui ne garantit point la durabilité des ressources génétiques ainsi conservées. 	
IV) Mesures prises aux fins de réaliser cet objectif (veuillez indiquer les activités, mesures législatives et autres mesures prises afin de réaliser cet objectif)	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ La République Centrafricaine a signé le Traité International sur les Ressources Phytogénétiques pour l'Alimentation et l'Agriculture de la FAO et s'apprête à le ratifier, espérant tirer profit de ce cadre de coopération internationale pour consolider la conservation et l'utilisation durable de la diversité génétique de ses plantes cultivées ; ▪ La Stratégie Nationale pour la Conservation de la Diversité Biologique envisage la mise en place de structures de gestion et de conservation des ressources phytogénétiques (création d'un centre semencier et d'un laboratoire de culture de tissus). 	
V) Progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif (veuillez préciser les indicateurs utilisés pour surveiller les progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif)	
VI) Contraintes faisant obstacle à l'accomplissement de progrès vers la réalisation de cet objectif	
VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente	

Encadrement XXXI.

Objectif 10. Mise en place de plans de gestion d'au moins 100 principales espèces exotiques qui menacent les plantes ou les communautés végétales et les habitats et les écosystèmes qui leur sont associés.	
I) Votre pays a-t-il défini un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus?	
a) Oui	
b) Non	X
Veuillez préciser	

II) Votre pays a-t-il incorporé l'objectif mondial ou national ci-dessus dans des plans, programmes et stratégies pertinents?	
a) Oui	
b) Non	
Veuillez préciser	
III) Situation actuelle (veuillez indiquer la situation actuelle par rapport à cet objectif)	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ La Stratégie Nationale pour la Conservation de la Diversité Biologique recommande, dans le cadre de la protection et de la restauration des parcours pastoraux dégradés, l'élaboration d'un programme de lutte intégrée contre les mauvaises herbes, notamment l'herbe du Laos, <i>Chromolaena odorata</i>, principale espèce exotique envahissante du pays. ▪ La loi N° 62/350 du 4 janvier 1963 édicte les modalités de protection des plantes cultivées contre les ravageurs animaux et végétaux et les produits chimiques, de même elle régit l'introduction des ressources génétiques végétales en République Centrafricaine. ▪ Décret N°68.186 de 1968 portant interdiction de l'importation, la détention, la culture, la vente et le transport des Jacinthes d'eau. 	
IV) Mesures prises aux fins de réaliser cet objectif (veuillez indiquer les activités, mesures législatives et autres mesures prises afin de réaliser cet objectif)	
V) Progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif (veuillez préciser les indicateurs utilisés pour surveiller les progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif)	
VI) Contraintes faisant obstacle à l'accomplissement de progrès vers la réalisation de cet objectif	
VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente	

Encadrement XXXII.

Objectif 11. Aucune espèce de flore sauvage ne sera menacée du fait du commerce international.	
I) Votre pays a-t-il défini un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus?	
a) Oui	
b) Non	X
Veuillez préciser	
II) Votre pays a-t-il incorporé l'objectif mondial ou national ci-dessus dans des plans, programmes et stratégies pertinents?	
a) Oui	
b) Non	X
Veuillez préciser	

III) Situation actuelle (veuillez indiquer la situation actuelle par rapport à cet objectif)
<ul style="list-style-type: none"> Quinze essences de bois d'œuvre sont exploitées dont 41% de la production sont destinés à l'exportation, sous forme de grumes, de sciages et de contreplaqués. Des risques d'un niveau estimatif moyen à élever pèsent sur beaucoup d'entre elles dans les forêts non aménagées. Il s'agit notamment des espèces telles que <i>Anigeria altissima</i>, <i>Diospyros crassiflora</i>, <i>Entendrophragma cylindricum</i> et <i>Triplochiton scleroxylon</i> (Yalibanda 2004) ; L'exploitation des plantes médicinales n'est point évaluée (Doungoubé 2000), mais les populations de quelques espèces encourent de toute évidence un risque élevé dans les contrées proximales des terroirs villageois ; ce sont principalement les plantes alimentaires comme <i>Butyrospermum parkii</i> (Karité), <i>Xylophia aethiopica</i>, <i>Piper guineense</i>, <i>Gnetum africanum</i> et des plantes médicinales telles que <i>Rauvolfia vomitoria</i>, <i>Voacanga africana</i> et <i>Tabernaemontana crassa</i>.
IV) Mesures prises aux fins de réaliser cet objectif (veuillez indiquer les activités, mesures législatives et autres mesures prises afin de réaliser cet objectif)
<p>La République Centrafricaine a ratifié la Convention sur le Commerce International des Espèces de flore et de faune sauvages menacées d'extinction (CITES) et vient de mettre en place l'Autorité Scientifique Nationale, CITES. Les annexes I, II, et III de la CITES renferment au total environ 14 espèces de plantes centrafricaines ;</p> <p>La République Centrafricaine reconnaît et respecte les Listes Rouges UICN qui renferment, 15 espèces végétales centrafricaines dont 3 espèces menacées et 12 espèces vulnérables.</p>
V) Progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif (veuillez préciser les indicateurs utilisés pour surveiller les progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif)
VI) Contraintes faisant obstacle à l'accomplissement de progrès vers la réalisation de cet objectif
VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente

Encadrement XXXIII.

Objectif 12. 30% des produits d'origine végétale proviendront de sources gérées de façon durable.	
I) Votre pays a-t-il défini un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus?	
a) Oui	
b) Non	X
Veuillez préciser	
II) Votre pays a-t-il incorporé l'objectif mondial ou national ci-dessus dans des plans, programmes et stratégies pertinents?	
a) Oui	
b) Non	X
Veuillez préciser	
III) Situation actuelle (veuillez indiquer la situation actuelle par rapport à cet objectif)	

Trois Permis d'Exploitation et d'Aménagement sur un total de neuf sont actuellement aménagés et fournissent des produits issus de sources gérées de façon durable ;

L'huile de palme et le sucre proviennent de plantations permanentes qui sont une forme de gestion durable.

IV) Mesures prises aux fins de réaliser cet objectif (veuillez indiquer les activités, mesures législatives et autres mesures prises afin de réaliser cet objectif)

- Le code forestier est révisé et intègre plus d'exigences de gestion durable ;
- Des normes nationales d'aménagement forestier ont été définies ;
- Les Principes, Critères et Indicateurs pour une gestion durable des forêts naturelles centrafricaines sont en cours d'élaboration ;
- Un groupe national de Travail pour la gestion durable des forêts et la certification est mis en place.
- Normes nationales d'inventaire d'exploitation des essences de bois d'œuvre en cours d'élaboration.

V) Progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif (veuillez préciser les indicateurs utilisés pour surveiller les progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif)

VI) Contraintes faisant obstacle à l'accomplissement de progrès vers la réalisation de cet objectif

VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente

Encadrement XXXIV.

Objectif 13. L'appauvrissement des ressources végétales et des connaissances, innovations et pratiques autochtones et locales connexes, qui sous-tendent la viabilité des moyens de subsistance, la sécurité alimentaire et la santé sera enrayeré.

I) Votre pays a-t-il défini un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus?

a) Oui

X

b) Non

Veuillez préciser

L'objectif ci-dessus constitue la préoccupation majeure de la stratégie nationale pour la conservation de la diversité biologique.

II) Votre pays a-t-il incorporé l'objectif mondial ou national ci-dessus dans des plans, programmes et stratégies pertinents?

a) Oui

X

b) Non

Veuillez préciser

Cet objectif est largement pris en compte dans le plan d'action en matière de diversité biologique.

III) Situation actuelle (veuillez indiquer la situation actuelle par rapport à cet objectif)

Seul l'appauvrissement des ressources de l'agrobiodiversité est réellement inquiétant (Stratégie Nationale en matière de diversité biologique).

IV) Mesures prises aux fins de réaliser cet objectif (veuillez indiquer les activités, mesures législatives et autres mesures prises afin de réaliser cet objectif)

V) Progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif (veuillez préciser les indicateurs utilisés pour surveiller les progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif)

VI) Contraintes faisant obstacle à l'accomplissement de progrès vers la réalisation de cet objectif

VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente

Encadrement XXXV.

Objectif 14. L'importance de la diversité végétale et la nécessité de la conserver seront pris en compte dans les programmes de communication, d'enseignement et de sensibilisation.

I) Votre pays a-t-il défini un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus?

a) Oui

X

b) Non

Veuillez préciser

- L'objectif ci-dessus est l'objet principal de la stratégie nationale et plan d'action en matière de taxonomie.

II) Votre pays a-t-il incorporé l'objectif mondial ou national ci-dessus dans des plans, programmes et stratégies pertinents?

a) Oui

X

b) Non

Veuillez préciser

- La stratégie nationale et le plan d'action en matière de taxonomie.

III) Situation actuelle (veuillez indiquer la situation actuelle par rapport à cet objectif)

- Pour l'instant, l'importance de la diversité végétale et la nécessité de la conserver sont très peu prises en compte dans les programmes de communication, d'enseignement et de sensibilisation.

IV) Mesures prises aux fins de réaliser cet objectif (veuillez indiquer les activités, mesures législatives et autres mesures prises afin de réaliser cet objectif)

- Un programme de sensibilisation sur ce thème a été exécuté par le point focal CHM et diverses communications et interview ont été réalisées à la radio et à la télévision d'une part, et au profit des étudiants en fin de cycle des Département de Sciences naturelles et de Foresterie de l'Université de Bangui d'autre part.

V) Progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif (veuillez préciser les indicateurs utilisés pour surveiller les progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif)

VI) Contraintes faisant obstacle à l'accomplissement de progrès vers la réalisation de cet objectif

- Insuffisance de spécialistes des différentes branches de la biologie.

VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente

Encadrement XXXVI.

Objectif 15. Augmentation du nombre de personnes formées travaillant avec des moyens appropriés à la conservation des plantes, en fonction des besoins nationaux, afin d'atteindre les objectifs de la présente stratégie.

I) Votre pays a-t-il défini un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus?

a) Oui

b) Non

X

Veuillez préciser

II) Votre pays a-t-il incorporé l'objectif mondial ou national ci-dessus dans des plans, programmes et stratégies pertinents?

a) Oui

b) Non

X

Veuillez préciser

III) Situation actuelle (veuillez indiquer la situation actuelle par rapport à cet objectif)

L'Université de Bangui assure des formations de botanistes, niveaux maîtrise et ingénieurs. A la rédaction du présent rapport, les données actualisées ne sont pas disponibles.

IV) Mesures prises aux fins de réaliser cet objectif (veuillez indiquer les activités, mesures législatives et autres mesures prises afin de réaliser cet objectif)

V) Progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif (veuillez préciser les indicateurs utilisés pour surveiller les progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif)

VI) Contraintes faisant obstacle à l'accomplissement de progrès vers la réalisation de cet objectif

VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente

Encadrement XXXVII.

Objectif 16. Création de réseaux pour la conservation des plantes, aux niveaux national, régional et international, ou renforcement de ceux qui existent.	
I) Votre pays a-t-il défini un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus?	
a) Oui	
b) Non	X
Veuillez préciser	
II) Votre pays a-t-il incorporé l'objectif mondial ou national ci-dessus dans des plans, programmes et stratégies pertinents?	
a) Oui	
b) Non	X
Veuillez préciser	
III) Situation actuelle (veuillez indiquer la situation actuelle par rapport à cet objectif)	
▪ Quelques comités locaux de protection de l'environnement qui sensibilisent au sujet des feux de brousse, mais il n'y a pas de réseaux spécifiques à la conservation des plantes. (RIAT) ;	
IV) Mesures prises aux fins de réaliser cet objectif (veuillez indiquer les activités, mesures législatives et autres mesures prises afin de réaliser cet objectif)	
V) Progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif (veuillez préciser les indicateurs utilisés pour surveiller les progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif)	
VI) Contraintes faisant obstacle à l'accomplissement de progrès vers la réalisation de cet objectif	
VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente	

Encadrement XXXVIII.

Veuillez donner des précisions ci-dessous sur la mise en œuvre de cette stratégie, en insistant en particulier sur:
a) les résultats et les impacts des actions entreprises ;
b) la contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention ;
c) la contribution aux progrès accomplis dans la poursuite de l'objectif de 2010 ;
d) les progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et de plans d'action sur la diversité biologique;
e) la contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire;
f) contraintes rencontrées dans la mise en oeuvre.

Approche par écosystème

L'approche par écosystème est une stratégie de gestion intégrée des terres, des eaux et des ressources vivantes, qui favorise la conservation et l'utilisation durable d'une manière équitable. Ainsi, l'application d'une telle approche aidera à assurer l'équilibre entre les trois objectifs de la Convention. A sa deuxième réunion, la Conférence des Parties a affirmé que l'approche par écosystème était le principal cadre d'action au titre de la Convention (décision II/8). A sa cinquième réunion, la Conférence des Parties a approuvé la description de l'approche par écosystème et les directives opérationnelles et recommandé l'application des principes et d'autres directives concernant l'approche par écosystème. A sa septième réunion, la Conférence des Parties a reconnu qu'il importait à l'heure actuelle de faciliter la mise en œuvre de l'approche par écosystème. Veuillez fournir des informations pertinentes en répondant aux questions ci-dessous.

3. <input checked="" type="checkbox"/>¹ Votre pays applique-t-il l'approche par écosystème en tenant compte des principes et directives énoncés dans l'annexe à la décision V/6? (décision V/6)	
a) Non	X
b) Non, mais son application est en cours d'examen	
c) Oui, certains aspects sont appliqués	
d) Oui, elle est largement appliquée	

4. <input checked="" type="checkbox"/> Votre pays met-il au point des applications pratiques de l'approche par écosystème pour les besoins des politiques et législations nationales, ainsi que pour des activités d'application appropriées, avec une adaptation aux conditions locales, nationales et régionale? (décision V/6)	
a) Non	
b) Non, mais cette mise au point est en cours d'examen	
c) Oui, des applications pratiques de certains principes de l'approche par écosystème ont été mises au point	X
d) Oui, des applications pratiques de la plupart des principes de l'approche par écosystème ont été mises au point	

5. Votre pays renforce-t-il les capacités pour l'application de l'approche par écosystème, et fournit-il un appui technique et financier à cette fin? (décision V/6)	
a) Non	X
b) Oui, au niveau national	
c) Oui, y compris un appui à d'autres Parties	

6. <input checked="" type="checkbox"/> Votre pays a-t-il promu la coopération régionale pour l'application transfrontière de l'approche par écosystème ? (décision V/6)	
a) Non	X
b) Oui, une coopération informelle (veuillez préciser ci-dessous)	
c) Oui, une coopération officielle (veuillez préciser ci-dessous)	

Détails sur la coopération régionale pour l'application transfrontière de l'approche par écosystème.

¹ Veuillez noter que toutes les questions identifiées par le signe ont été posées précédemment dans le deuxième rapport national ou l'un des rapports thématiques.

--

7. Votre pays facilite-t-il l'échange de données d'expérience, le renforcement des capacités, le transfert de technologie et la sensibilisation pour aider la mise en œuvre de l'approche par écosystème? (décisions VI/12 et VII/11)

a) Non	X
b) Non, mais quelques programmes sont en cours d'élaboration	
c) Oui, quelques programmes ont été mis en œuvre (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, des programmes exhaustifs ont été mis en œuvre (veuillez préciser ci-dessous)	

Détails sur la facilitation de l'échange de données d'expériences, du renforcement des capacités, du transfert de technologie et de la sensibilisation pour aider la mise en œuvre de l'approche par écosystème.

--

8. Votre pays crée-t-il des conditions favorables à la mise en œuvre de l'approche par écosystème, notamment par ;'établissement de cadres institutionnels adéquats ? (décision VII/11)

a) No	X
b) No, but relevant policies and programmes are under development	
c) Yes, some policies and programmes are in place (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Yes, comprehensive policies and programmes are in place (please provide details below)	

Détails sur la création de conditions favorables à la mise en œuvre de l'approche par écosystème.

--

C. ARTICLES DE LA CONVENTION

Article 5 – Coopération

9.  Votre pays a-t-il mis en place une coopération active avec d'autres Parties en ce qui concerne les zones situées au-delà de la juridiction de la conservation et de l'utilisation durable de la diversité biologique?

a) Non	
b) Oui, coopération bilatérale (veuillez préciser ci-dessous)	X
c) Oui, programmes internationaux (veuillez préciser ci-dessous)	X

d) Oui, accords internationaux ou régionaux (veuillez préciser ci-dessous)	x
e) Oui, autres formes de coopération (veuillez donner préciser ci-dessous)	x

Détails sur la coopération avec les autres Parties en ce qui concerne les zones situées au-delà de la juridiction de la conservation et de l'utilisation durable de la diversité biologique.

Coopération bilatérale

- WWF GTZ (Tri-nationale de la Sangha)
- AFD (PARPAF)

Programmes :

- Protocole relatif à la Coopération en matière d'Information Environnementale entre les Etats du Bassin du Congo ;
- Commission du Bassin du Lac Tchad (CBLT)
- Plan d'Action consolidé de l'Afrique sur la science et la technologie du NEPAD

Accords

- Traité de la COMIFAC ;
- Convention sur le commerce des espèces animales et végétales menacées d'extinction CITES ;
- Convention de Bonn en cours de négociation
- Pôle Régional de développement Agronomique des Savanes de l'Afrique Centrale (PRASAC)
- Accords en matière de transhumance entre la RCA le Tchad et le Soudan en cours
- Accord de Coopération sur la Tri – Nationale de la Sangha (RCA, Congo, Cameroun) en cours ;
- Accord de Coopération relative à l'Organisation pour la Conservation de la Faune Sauvage d'Afrique (OCFSA).

Coopération multilatérale

- L'Union Européenne. ECOFAC-ZCV, ECOFAC-NGOTTO, Programme Panafricain de lutte contre les Epizooties (PACE)
- La FAO : Projet Multiplication de boutures saines de manioc, projet de développement de petit élevage dans les zones urbaines et périurbaines, Projet de foresteries urbaines et périurbaines, Projet de renforcement de capacité de collecte de données en matière des statistiques agricoles.

10. Votre pays collabore-t-il avec d'autres Parties pour mettre en place des mécanismes et réseaux régionaux, sous-régionaux et bio-régionaux pour appuyer la mise en œuvre de la Convention ? (décision VI/27 A)

a) Non	
b) Non, mais des consultations sont en cours	
c) Oui, un certain nombre de mécanismes et de réseaux ont été mis en place (veuillez préciser ci-dessous)	x
d) Oui, les mécanismes existants ont été renforcés (veuillez préciser ci-dessous)	

Détails sur la mise en place de mécanismes et réseaux régionaux, sous-régionaux et bio-régionaux pour appuyer la mise en œuvre de la Convention.

- Le plan d'action national en matière de biodiversité est élaboré ;
- Réseau des Aires protégées de l'Afrique Centrale (RAPAC)

- Un mécanisme de consultation et d'évaluation intégrant les préoccupations s'intéressant à la biodiversité est mise en place dans le cadre de la Commission des forêts de l'Afrique Centrale (COMIFAC) : un groupe de travail sous régional sur la CDB est mis en place.
- Le plan d'action national en matière de biodiversité est mis à la disposition du site Internet de la convention ;
- Un projet de conservation et d'utilisation durable de la diversité biologique de la forêt de Bangassou est financé par le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM). Le Fonds Français pour l'Environnement Mondial (FFM) au travers l'Agence française de développement participe depuis Juillet 2006 au renforcement de cette expérience.
- L'Union Européenne, l'Agence Française de Développement (AFD), la Coopération Allemande (GTZ), le Fonds Mondial pour la Protection de la Nature (WWF), participent dans la mise en place des conditions de gestion durable des ressources forestières en République Centrafricaine.

11. Votre pays a-t-il pris des mesures pour harmoniser, sur le plan national, les politiques et programmes dans le but d'optimiser la cohérence, les synergies et l'efficacité dans la mise en œuvre des accords multilatéraux sur l'environnement et les initiatives régionales pertinentes ? (décision VI/20)

a) Non	
b) Non, mais les mesures sont sous considération	X
c) oui, quelques mesures sont en cours (veuillez préciser ci-dessous)	X
d) oui, des mesures compréhensives sont en cours (veuillez préciser ci-dessus)	X

Détails sur l'harmonisation des politiques et programmes au niveau national.

Harmonisation des politiques et programmes

- Une synergie existe entre la Convention sur la Biodiversité, les autres Conventions telles que, la Convention cadre de Nations Unies sur les Changements Climatiques, la Convention cadre des Nations Unies sur la désertification, RAMSAR sur les zones humides d'Importance internationale et autres.....
- Une équipe de planification de la Diversité biologique est mise en place. Cette équipe est constituée de personnes ressources émanant de plusieurs Ministères. L'objectif est de jeter les bases d'une politique et d'un programme cohérents en matière de diversité biologique

Mesures sous considération (Etats généraux des Eaux et Forêts)

- Projet de Loi sur la gestion participative des ressources naturelles
- Projet de Loi sur la création des forêts communautaires / communales
- La création des zones cynégétiques villageoises Projet de Loi sur les Zones Cynégétiques Villageoises
- La préservation de la diversité biologique
- Plan d'Action au renforcement des capacités sur le partage juste et équitable
- Projet d'un nouveau Code forestier
- Projet d'un nouveau code de protection de la faune
- Projet d'un code de la pêche et d'aquaculture
- Projet de Loi sur l'environnement
- Projet de Loi phytosanitaire
- Projet de Loi sur le Parc National MBAERE/BODINGUE

Mesures en cours

- Un Code forestier promulgué en 1990
- Un code de protection de la faune promulgué en 1984
- Un code de l'Eau promulgué en 2005
- Un plan de convergence dans le cadre de la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC) adopté en 2002

Encadrement XXXIX.

Veillez donner des précisions ci-dessous sur la mise en œuvre de cette stratégie, en insistant en particulier sur:

- a) les résultats et les impacts des actions entreprises ;
- b) la contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention ;
- c) la contribution aux progrès accomplis dans la poursuite de l'objectif de 2010 ;
- d) les progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et de plans d'action sur la diversité biologique;
- e) la contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire;
- f) les contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.

Résultats :

- 09 projets de conservation et de gestion durable des ressources naturelles renouvelables en cours d'exécution ;
- Création de la Tri National de la Sangha
- Création du RAPAC ;
- Mise en place du PRASAC/ARDESAC
- 1 projet de compilation, gestion et de diffusion des données forestière en cours d'exécution ;
- Un centre de documentation est logé au Ministère des Eaux et Forêts ;
- Un appui à l'Institut Centrafricain de Recherche Agronomique (ICRA) dans le cadre du PRASAC/ARDESAC ;
- 1 projet panafricain de lutte contre les épizooties en cours d'exécution ;
- Des projets de codes adaptés d'utilisation et de conservation en cours d'examen par les instances compétence (Nouveau code forestier, nouveau code de protection de la faune sauvage, Code de la pêche, code de la pisciculture) ;
- La création du Réseau des Instituts de Formation Forestières et Environnementale en Afrique Centrale (RIFFEAC) ;
- Formation des cadres ;
- Réaménagement des programmes de formation (taxonomie).

Contributions à la réalisation du plan stratégique de la Convention

Les Résultats obtenus quoi que modestes Contribuent à la réalisation du plan stratégique de la Convention

la contribution aux progrès accomplis dans la poursuite de l'objectif de 2010

Les efforts déployés contribuent aux progrès accomplis dans la poursuite de l'objectif de 2010.

la contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire

Tous les piliers relatifs aux objectifs des OMD sont pris en compte dans les programmes développés par le Ministère en charge de l'Agriculture et de l'Élevage à travers l'ANDE et l'ICRA et le Ministère en Charge des Eaux, Forêts Chasse et pêche, Chargé de l'Environnement.

Contraintes

- Insuffisance des ressources humaines, financières et matérielles.
- Les suspensions de financement des projets (PAIA-PDEGP, PDSV) ;

Article 6 - Mesures générales pour la conservation et l'utilisation durable

12. Votre pays a-t-il mis en place des stratégies, des plans et des programmes efficaces pour fournir un cadre national aux fins de la mise en œuvre des trois objectifs de la Convention ? (But 3.1 du Plan stratégique)

a) Non	
b) Non, mais des stratégies, plans et programmes pertinents sont en cours d'élaboration	X
c) Oui, un certain nombre de stratégies, plans et programmes sont en place (veuillez préciser ci-dessous)	X
d) Oui, des stratégies, plans et programmes exhaustifs sont en place (veuillez préciser ci-dessous)	

Détails sur les stratégies, plans et programmes mis en place aux fins de la mise en œuvre des trois objectifs de la Convention.

L'Institut Centrafricain de Recherche Agronomique.

- Collection des spécimens et des écotypes locaux dans le cadre de la diversité génétique des cultures.

Ministère des Eaux, Forêts, Chasse, et Pêche Chargé de l'Environnement

- Mise en place de la Stratégie Nationale de conservation de la Biodiversité ;
- Classification des espèces de la forêt de Bangassou selon des statuts établis (espèce rare, espèce peu commune, espèce commune, espèce abondante)
- Catégorisation des espèces animales par le code de protection de la faune selon qu'elles sont intégralement protégées, partiellement protégées, ou libres aux pratiques de chasse agréées ;
- Plan d'aménagement des permis d'exploitation forestière prescrivant des assiettes de coupe par essences et un mode de rotation permettant de garantir la durabilité des ressources ;
- Cartographie des ressources forestières à partir des plans annuels d'opération ;
- Un quota d'abattage des espèces fauniques est renouvelé chaque année pour ce qui concerne les zones cynégétiques affectées aux activités de Safari chasse ; (renouvellement
- Projet de Schéma directeur de gestion intégrée des ressources naturelles de la Forêt de Bangassou ;
- Un Atlas des espèces de la Forêt de Bangassou qui inscrit les connaissances autochtones et locales référant à chaque espèce.

13.  Votre pays a-t-il établi des cibles mesurables dans le cadre de vos stratégies et plans d'action nationaux sur la diversité biologique ? (décisions II/7 et III/9)

a) Non	
b) Non, cibles mesurables sont encore à la première étape de développement	X
c) Non, mais cibles mesurables sont à une étape avancée de développement	
d) Oui, cibles pertinentes en place (veuillez préciser ci-dessous)	
e) Oui, rapports sur la mise en oeuvre des cibles pertinentes disponibles	

(veuillez préciser ci-dessous)

Autres observations sur les cibles établies dans le cadre de stratégies et plans d'action nationaux sur la diversité biologique.

Au niveau national :

Le Plan National d'Action Environnementale (PNAE)

Au niveau sous régional :

Le plan de Convergence de la COMIFAC prescrit dans son chapitre IV des axes stratégiques visant la conservation de la Diversité Biologique avec comme composantes :

- Renforcement du réseau d'aires protégées nationales ;
- Gestion concertée des zones et aires protégées transfrontalières ;
- Ressources phytogénétiques.

Ce Plan prévoit un objectif par composante, des indicateurs d'impact et des résultats attendus, autant que des hypothèses à l'horizon 2015.

Il s'agit dès lors de développer un mécanisme d'inventaire, de collecte et de traitement des informations en vue de documenter le cadre logique adopté.

14. Votre pays a-t-il identifié les actions prioritaires dans ses stratégies et plans d'action nationaux sur la diversité biologique? (décision VI/27 A)

a) Non

b) Non, mais la révision est en cours

c) Oui, actions prioritaires identifiées (veuillez préciser ci-dessous)

X

Autres commentaires sur les actions prioritaires identifiées dans ses stratégies et plans d'action nationaux.

Composante "Renforcement du Réseau des Aires protégées"

- Commander l'étude des sites critiques
- Identifier et classer des nouvelles aires protégées
- Réhabiliter des aires protégées abandonnées
- Identifier, cartographier et classer les zones humides
- Faire l'inventaire des espèces phares

Composante "Gestion concertée des zones et aires protégées transfrontalières"

- Lancer les processus de création des aires protégées transfrontalières entre la République Centrafricaine – la République (Démocratique du Congo) du Congo Démocratique d'une part, la République Centrafricaine – (la République du) Soudan et (la République du) le Tchad d'autre part ;
- Constituer en concertation avec les pays concernés une expertise pour élaborer un ensemble de standards d'aménagement, de gestion et de contrôle des zones transfrontalières et des aires protégées
- Elaborer un accord de partenariat de lutte anti braconnage avec les Etats voisins ;
- Poursuivre la lutte anti braconnage Armées/Gardes Forestiers
- Dynamiser la brigade de contrôle mixte des activités fauniques
- Mettre en place une structure sous régionale d'identification, de valorisation et de protection des ressources phytogénétiques

Composante « renforcement des capacités en matière de taxonomie »

- former des cadres nationaux dans les domaines pertinents de la bio-systématique en carence de compétence ;
- créer une base de données multi-ressources de la biodiversité ;
- créer un conservatoire National de la biodiversité.

15. Votre pays a-t-il intégré la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique ainsi que le partage des avantages aux plans sectoriels et intersectoriels, programmes et politiques pertinents? (décision VI/27 A)

a) Non	
b) Oui, dans certains secteurs (veuillez préciser ci-dessous)	
c) Oui, dans les secteurs importants (veuillez préciser ci-dessous)	X
d) Oui, dans tous les secteurs (veuillez préciser ci-dessous)	

Autres observations sur l'intégration de la conservation et de l'utilisation durable de la diversité biologique et du partage des avantages aux plans sectoriels et intersectoriels, programmes et politiques pertinents.

Ministère en Charge des Eaux, Forêts, Chasse et Pêches

a) Conservation et utilisation durable de la Diversité biologique

- Les exploitations industrielles des forêts axées sur les bois d'œuvre sont désormais soumises à un plan d'aménagement.
- Les activités de chasse sportive sont soumises à un quota d'abattage par espèce, annuellement renouvelé.

b) Partage des avantages

La préoccupation relative aux partages des avantages est intégrée et mise en œuvre par le Ministère en charge des Eaux, Forêts, Chasses et Pêche et de l'environnement pour ce qui concerne l'exploitation forestière et les activités de chasse sportive. Les avantages sont partagés entre le Trésor public, les Communes, les communautés locales pour ce qui concerne les Zones cynégétiques villageoises, et la Caisse Spéciale de Développement Forestier et Touristique.

Ministère en charge de l'Agriculture et de l'Élevage

a) Conservation et utilisation durable de la Diversité biologique

- Existence d'un plan d'aménagement et de gestion rationnelle des parcours naturels ;
- Réglementation des couloirs de transhumance et de convoyage du gros bétail.

b) Partage des avantages

Une partie des droits de pacage de gros bétail et d'abattage du petit et du gros bétail est rétrocédée aux communes.

16. Votre pays intègre-t-il les espèces migratrices et leurs habitats dans ses stratégies et plans d'action nationaux (NBSAP)? (décision VI/20)	
a) Oui	X
b) Non	
I) Si OUI , veuillez décrire brièvement la mesure dans la quelle il s'intègre	
(a) La conservation, utilisation durable et/ou restauration des espèces migratrices	La convention de RAMSAR
(b) La conservation, utilisation durable et/ou restauration des habitats des espèces migratrices, y compris les aires protégées	La convention de RAMSAR
(c) La minimisation ou l'élimination des barrières ou obstacles à la migration	
(d) La recherche et la surveillance des espèces migratrices	Epidémiologie-surveillance par le Programme Africain de lutte Contre les Epizooties (PACE)
(e) Les mouvements transfrontières	Identification de la provenance des individus sur la base des anneaux et des marquages qu'ils portent.
II) Si NON , veuillez indiquer brièvement ci-dessous	
(a) La mesure dans laquelle votre pays intègre les espèces migratrices au niveau national	
(b) La coopération avec d'autres Etats des aires de répartition depuis 2000	

Diversité biologique et changements climatiques

17. Votre pays a-t-il mis en œuvre des projets d'adaptation aux changements climatiques ainsi que des projets d'atténuation incorporant la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique? (décision VII/15)	
a) Non	
b) Non, mais un certain nombre de projets et programmes sont en cours d'élaboration	X
c) Oui, un certain nombre de projets ont été mis en œuvre (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres observation sur les projets d'adaptation aux changements climatiques et les projets d'atténuation incorporant la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique	
L'atelier de lancement de la deuxième série de consultations du Programme National d'Adaptation de décembre 2005 a servi de cadre pour l'élaboration des projets d'adaptation qui attendent d'être validés et priorisés.	

18. Votre pays a-t-il facilité la coordination afin que les projets d'adaptation et d'atténuation soient conformes aux engagements de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification? (décision VII/15)

a) Non	
b) Non, mais des mécanismes pertinents sont en cours de développement	X
c) Oui, des mécanismes pertinents sont en place (veuillez préciser ci-dessous)	

Autres observations sur la coordination visant à ce que les projets d'atténuation et d'adaptation soient conformes aux engagements de la CCNUCC et de la CNULCD

- Le Troisième séminaire du Programme National d'Adaptation (PANA) relatif à la vulnérabilité, organisé au mois d'Octobre 2005 s'est enchaîné un mois plus tard par un atelier de lancement de la deuxième série de consultations axées entre autres sur les montages des projets d'adaptation. Ces projets intéressent les domaines des ressources naturelles renouvelables, de l'agriculture et de l'élevage, de la santé, de l'aménagement du territoire, de l'Hydraulique, du Tourisme, des Affaires sociales, de l'Education nationale et du Plan.
- Un projet de lutte contre la dégradation des terres est en cours d'élaboration dans le cadre de la Convention de lutte contre la désertification.

Encadrement XL.

Veuillez donner des précisions ci-dessous sur la mise en œuvre de cet article et des décisions connexes, notamment en termes de:

- a) résultats et impacts des actions entreprises ;
- b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention ;
- c) contribution aux progrès accomplis dans la poursuite de l'objectif de 2010 ;
- d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et de plans d'action sur la diversité biologique;
- e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire;
- f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.

Résultats

Les propositions de projets d'adaptation sont formulées

Contributions à la réalisation du plan stratégique de la Convention

Les propositions de projets d'adaptation s'ils sont mis en œuvre contribueront à la réalisation du plan stratégique de la convention.

la contribution aux progrès accomplis dans la poursuite de l'objectif de 2010

L'ensemble des projets d'adaptation identifiés et formulés, contribuera aux progrès accomplis dans la poursuite de l'objectif de 2010

la contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire

L'ensemble des projets d'adaptation identifiés et formulés, contribuera aux progrès accomplis dans la poursuite de l'objectif de 2010

Contraintes

Elles sont de divers ordres : financiers et matériels. En effet pour asseoir toutes les actions à développer dans le cadre de ces projets d'adaptation il faut disposer d'un financement adéquat

Article 7 - Identification et surveillance

19. ♦ Sur l'article 7(a): votre pays dispose-t-il d'un programme d'inventaire et/ou surveillance en vigueur aux niveaux génétique, des espèces et écosystèmes?

a) Non	
b) Oui, seulement des programmes sélectifs/partiels au niveau génétique, des espèces et écosystèmes	X
c) Oui, des programmes complets au niveau des écosystèmes et des inventaires sélectifs/partiels au niveau génétique et/ou des espèces (veuillez préciser ci-dessous)	

Autres commentaires sur les programmes d'inventaires en vigueur aux niveaux génétique, des espèces et écosystèmes.

- Le Projet d'Aménagement des Ressources Naturelles (PARN) a réalisé entre 1991 et 1994 un inventaire de reconnaissance portant sur les essences forestières exploitables aux fins des bois d'œuvre.
- Le PARPAF a établi les Normes nationales d'élaboration des Plans d'Aménagement Forestier et des prescriptions techniques d'inventaires botaniques faune et diversité biologique depuis l'an 2000 ;
- Les Sociétés forestières pratiquent un inventaire d'exploitation portant sur les essences de la catégorie A et B.
- Le Projet Dzangha-Sangha s'intéresse plus particulièrement aux éléphants et aux Gorilles ;
- Le Projet ECOFAC-ZCV s'intéresse aux éléphants et autres espèces phares notamment la Girafe, le lion, le Grand Koudou, l'élan de Derby, le Buffle etc.
- Le Projet CAF/95/G31-Forêt de Bangassou a réalisé un inventaire écologique qui s'est adressé aux espèces végétales utilisées par les communautés locales et les espèces animales ce sur le modèle des indices de présence.
- Le Projet de relance de l'élevage du bétail trypano-tolérant.
- Le programme MIKE a réalisé en 2005 dans la Forêt de Bangassou et dans la Forêt de Bayanga un inventaire portant sur les éléphants.

20. ♦ Sur l'article 7 (b) : quels éléments constitutifs de la diversité biologique identifiés conformément à l'annexe I de la Convention sont couverts par des programmes de surveillance systématique en vigueur?

a) Au niveau des écosystèmes (veuillez fournir un pourcentage fondé sur la superficie couverte)	X
b) Au niveau des espèces (veuillez fournir le nombre d'espèces par groupe taxinomique et le pourcentage du nombre total d'espèces connu dans chaque groupe)	X
c) Au niveau génétique (veuillez indiquer le nombre et l'axe des programmes de surveillance)	

Autres observations sur les programmes de surveillance en vigueur aux niveaux génétique, des espèces et des écosystèmes.

- Eléphant et Gorille : Environ 5% des écosystèmes forestiers du pays
- Eléphant, Girafe, lion, Grand Koudou, Elan de Derby, Buffle : Environ 3% des écosystèmes des savanes du pays
- Dispositif de recherche sur les essences forestières exploitables dans le périmètre d'étude de BOUKOKO - LOLE en 1982 (Essences forestières exploitables dans le périmètre d'étude de BOUKOKO _ LOLE) ;
- Taux de reconstitution fixé à 50% dans les Plans d'Aménagement des concessions forestières

21. ♦ Sur l'article 7 © : votre pays dispose-t-il de programmes de surveillance systématique des principales activités qui menacent la diversité biologique énumérées ci-dessous?

a) Non	
b) Oui, les espèces exotiques envahissantes (veuillez préciser ci-dessous)	
c) Oui, les changements climatiques (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, la pollution/eutrophisation (veuillez préciser ci-dessous)	
e) Oui, les changements de l'occupation des sols/la dégradation des terres (veuillez préciser ci-dessous)	
f) Oui, la surexploitation et l'utilisation irrationnelle (veuillez préciser ci-dessous)	X

Autres observations sur les principales activités qui menacent la diversité biologique.

- L'exploitation forestière
- L'exploitation faunique aux besoins de la chasse sportive
- La surveillance sanitaire de la faune
- L'exploitation minière

22. ♦ Sur l'article 7 (d) : votre pays dispose-t-il d'un mécanisme propre à maintenir et organiser les données d'inventaires et de programmes de surveillance et coordonner la collecte et la gestion de l'information au niveau national?

a) Non	
b) Non, mais certains mécanismes sont à l'étude	
c) Oui, certains mécanismes sont en train d'être établis	X
d) Oui, certains mécanismes sont en place (veuillez préciser ci-dessous)	X
e) Oui un système relativement complet est en place (veuillez préciser ci-dessous)	X

Autres information sur la coordination de la collecte et la gestion d'information.

Les mécanismes en voie d'être établis ou en place sont :

- Le Centre d'Echange d'informations (CHM) sur la Biodiversité
- L'Institut Centrafricain de Recherche Agronomique (ICRA)
- Le Centre des données forestières au sein du Ministère en Charge des Eaux, Forêts, Chasse et Pêche.
- Agence de Développement de l'Information Environnementale (ADIE)
- L'Agence Centrafricaine de Développement de l'Elevage (ANDE)

L'organisme de collecte et de gestion de l'information est l'Agence Centrafricaine de l'Information

Environnementale (ADIE).

23. ♦ Votre pays utilise-t-il des indicateurs nationaux de diversité biologique? (décision III/10)

a) Non

b) Non, mais l'identification des indicateurs potentiels est en cours (veuillez décrire)

c) Oui, quelques indicateurs identifiés et utilisés (veuillez décrire)

X

d) Oui, un ensemble relativement complet d'indicateurs identifiés et utilisés (veuillez décrire et fournir, si possible, l'adresse du site Internet sur laquelle les données sont résumées et présentées)

Autres observations sur les indicateurs identifiés.

- Le diamètre minimum d'aménagement ;
- Les quotas d'abattage des espèces fauniques (Safari)
- Indice de vie et indice de présence des espèces animales phares.

Encadrement XLI.

Veillez donner des précisions ci-dessous sur la mise en œuvre de cet article et des décisions connexes, notamment en termes de:

- a) résultats et impacts des actions entreprises ;
- b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention ;
- c) contribution aux progrès accomplis dans la poursuite de l'objectif de 2010 ;
- d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et de plans d'action sur la diversité biologique;
- e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire;
- f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.

Résultats

Ministère en Charge des Eaux, Forêts Chasse et pêche et de l'Environnement

- Existence d'une banque de données sur les éléphants et sur les Gorilles de Bayanga
- Existence d'une banque de données sur les éléphants et sur les grands mammifères de la Zone ECOFAC-ZCV
- Existence d'un Atlas des espèces de la Forêt de Bangassou
- Existence d'un centre de données forestières et d'une base de données régulièrement mise à jour
- Existence d'un organe de contrôle des exportations de bois (BIVAC)

Ministère en charge de l'Agriculture et de l'Elevage

- La peste bovine est éradiquée
- Les mesures préventives contre la grippe aviaire sont prises
- L'introduction des différents nuisibles est réduite

- Les maladies des plantes sont réduites

Contribution à la réalisation du plan stratégique de la Convention

La mise en œuvre de cet article et des décisions connexes contribue à la réalisation du plan stratégique de la Convention.

la contribution aux progrès accomplis dans la poursuite de l'objectif de 2010

Toutes les collections réalisées par les institutions existantes contribuent à renforcer les programmes nationaux sur la diversité biologique, à promouvoir l'évaluation et l'utilisation du matériel conservé dans l'optique d'une utilisation rationnelle et durable des ressources naturelles.

la contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire

Tous les piliers relatifs aux objectifs des OMD sont pris en compte dans les programmes développés par ces deux départements ministériels intéressés du pays.

Contraintes

Insuffisance des ressources humaines, financières et matérielles et des sources de financement.

Décisions en matière de taxonomie

24. Votre pays a-t-il développé un plan pour mettre en œuvre les actions suggérées dans l'annexe à la décision IV/1? (décision IV/1)

a) Non	X
b) Non, mais un plan en cours de développement	X
c) Oui, un plan est en place (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, rapports sur l'application disponibles (veuillez préciser ci-dessous)	

Autres informations sur le plan pour mettre en œuvre les actions suggérées dans l'annexe à la décision IV/1.

Il existe un plan d'action pour le renforcement des capacités sur la taxonomie. Cependant, des efforts de coordination restent à faire. Elles sont développées de manière sectorielle.

25. Votre pays investit-il à long terme dans la mise en place de l'infrastructure appropriée pour les collections taxonomiques du pays? (décision IV/1)

a) Non	
b) Oui (veuillez préciser ci-dessous)	X

Autres informations sur l'investissement à long terme dans la mise en place de l'infrastructure appropriée pour les collections taxonomiques du pays.

Ces investissements existent sur le plan sectoriel à travers l'ICRA, l'ANDE et le Centre de Données Forestières, mais leur pérennisation nécessite une stratégie de financement durable.

26. ♦ Votre pays a-t-il mis sur pied des programmes de formation en matière de taxonomie, et œuvre-t-il à renforcer ses capacités de recherche en la matière? (décision IV/1)

a) Non

b) Oui (veuillez préciser ci-dessous)

X

Autres informations sur les programmes de formation en matière de taxonomie et les efforts déployés pour renforcer les capacités de recherche taxonomique.

Dans une certaine mesure l'Université de Bangui assure quelques formations.

En outre, le programme de formation du RIFFEAC a été aménagé et intègre la taxonomie. ainsi que certaines Ecoles sous-régionales.

27. ♦ Votre pays a-t-il pris des mesures pour assurer la stabilité financière et administrative des institutions responsables des inventaires de la diversité biologique et des activités taxonomiques? (décision IV/1)

a) Non

b) Non, mais des mesures sont sous considération

c) Oui, pour certaines institutions

d) Oui, pour toutes institutions principales

X

28. * ² Votre pays collabore-t-il avec les initiatives nationales, régionales, sous-régionales et mondiales en cours, ainsi que les partenariats et les institutions en place afin de mettre en œuvre le programme de travail, y compris l'évaluation des besoins régionaux en matière de taxonomie et l'identification des priorités au niveau régional? (décision VI/8)

a) Non

b) Non, mais des programmes de collaboration sont en cours de développement

c) Oui, des programmes de collaboration sont en cours d'application (veuillez donner des précisions sur les programmes de collaboration, y compris les résultats des évaluations des besoins régionaux)

d) Oui, des programmes de collaboration complets sont en cours d'application (veuillez donner des précisions sur les programmes de collaboration, y compris les résultats des évaluations des besoins régionaux et de l'identification des priorités au niveau régional)

X

Autres informations sur la collaboration que votre pays a mise en place pour appliquer le programme de travail pour le l'Initiative taxonomique mondiale, y compris l'évaluation des besoins régionaux et l'identification des priorités au niveau régional.

Ces programmes sont en cours de développement dans le cadre du Réseau des Instituts de Formation Forestière et Environnementale en Afrique Centrale (RIFFEAC).

² Les questions identifiées par le signe * dans la présente section sont semblables aux questions contenues dans le format de rapport sur la mise en œuvre du programme de travail sur l'Initiative taxonomique mondiale. Les pays qui ont présenté un tel rapport ne sont pas obligés de répondre à ces questions, à moins qu'ils souhaitent fournir des informations actualisées.

29. * Votre pays a-t-il fait une évaluation des besoins et capacités en matière de taxonomie au niveau national pour l'application de la Convention? (annexe à la décision VI/8)	
a) Non	
b) Oui, évaluation de base faite (veuillez donner ci-dessous une liste des besoins et capacités identifiés)	X
c) Oui, évaluation complète faite (veuillez donner ci-dessous une liste des besoins et capacités identifiés)	
Autres commentaires sur l'évaluation nationale des besoins et capacités en matière de taxonomie.	
Ce travail a été réalisé par la Coordination nationale de la Diversité biologique.	

30. * Votre pays travaille-t-il, en collaboration avec d'autres Parties, à renforcer les capacités régionales ou mondiales pour supporter l'accès à, et à la génération des informations taxonomiques? (annexe à la décision VI/8)	
a) Non	
b) Oui, des programmes pertinents en cours de développement	
c) Oui, certaines activités entreprises dans ce domaine (veuillez préciser ci-dessous)	X
d) Oui, beaucoup d'activités entreprises dans ce domaine (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres commentaires sur le renforcement des capacités régionales ou mondiales pour supporter l'accès à, et à la génération des informations taxonomiques global en collaboration avec d'autres Parties.	
A travers les Projets de coopération entre l'Université de Bangui et l'Université Libre de Bruxelles, notamment DIVEAC et TERMAC et la mise en place du Centre d'échange d'informations sur la diversité biologique avec l'appui de la Coopération Belge via l'Institut Royal des Sciences Naturelles de Belgique.	

31. * Votre pays a-t-il développé un support en matière de taxonomie pour la mise en oeuvre du programme de travail de la Convention, conformément à la décision VI/8? (annexe à la décision VI/8)	
a) Non	X
b) Oui, pour la diversité biologique des forêts	
c) Oui, pour la diversité biologique marine et côtière	
d) Oui, pour la diversité biologique des terres arides et sub-humides	
e) Oui, pour la diversité biologique des eaux intérieures	
f) Oui, pour la diversité biologique des montagnes	
g) Oui, pour les aires protégées (veuillez préciser ci-dessous)	
h) Oui, pour la diversité biologique agricole (veuillez préciser ci-dessous)	
i) Oui, pour la diversité biologique insulaire (veuillez préciser ci-dessous)	

Autres observations sur le développement d'un support en matière taxonomique pour la mise en œuvre du programme de travail de la Convention.

En matière de développement de supports de taxonomie, le pays est encore au niveau de la phase d'informations et de sensibilisation des acteurs.

32. * Votre pays a-t-il développé un support en matière de taxonomie pour la mise en oeuvre des questions intersectorielles de la Convention, conformément à la décision VI/8?

a) Non	X
b) Oui, pour l'accès et le partage des avantages (veuillez préciser ci-dessous)	
c) Oui, pour l'Article 8(j) (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, pour l'approche par écosystème (veuillez préciser ci-dessous)	
e) Oui, pour évaluation, surveillance et indicateurs de l'impact (veuillez préciser ci-dessous)	
f) Oui, pour les aires protégées (veuillez préciser ci-dessous)	
g) Oui, pour les autres questions (veuillez préciser ci-dessous)	

Autres commentaires sur le développement du support pour l'application des questions intersectorielles de la Convention.

En matière de développement de supports de taxonomie, le pays est encore au niveau de la phase d'informations et de sensibilisation des acteurs.

Article 8 - Conservation *in-situ* [paragraphe (a) à (e), (h) à (j) exclus]

33. ♦ Sur l'article 8(i): Votre pays a-t-il fait des efforts pour offrir les conditions nécessaires afin d'assurer la compatibilité entre les utilisations actuelles et la conservation de la diversité biologique et l'utilisation durable de ses éléments constitutifs?

a) Non	
b) Non, mais des mesures potentielles sont en train d'être identifiées	
c) Oui, certaines mesures entreprises (veuillez préciser ci-dessous)	X
d) Oui, mesures complètes entreprises (veuillez préciser ci-dessous)	

Autres commentaires sur les mesures prises pour offrir les conditions nécessaires afin d'assurer la compatibilité entre les utilisations actuelles et la conservation de la diversité biologique et l'utilisation durable de ses éléments constitutifs.

Mesure dans le cadre du Projet CAF/95/G31- Conservation et Utilisation Durable de la Diversité biologique de la Forêt de Bangassou par une Approche Hautement Décentralisée.

- Inventaire multi ressources avec comme produit un atlas des espèces végétales et fauniques de la Forêt de Bangassou. Chaque espèce décrite est entre autre identifié selon qu'elle est menacée, rare, peu commune, commune ou abondante.
- Plan d'affectation des terres assorti des modalités de gestion pour chaque vocation retenue

- Le développement des activités alternatives génératrices de revenus et créatrices d'emplois.
- La promotion des modèles de mise en valeur efficaces au plan écologique et économique.

Mesures dans le Cadre du Projet d'Appui à Réalisation des Plans d'Aménagement Forestier

Chacune des sociétés d'exploitation forestière exerçant dans le pays doit se doter d'un plan d'aménagement d'ici fin 2008. La mise en œuvre de ces plans concourt à assurer la durabilité de la diversité biologique exploitée et de ses éléments constitutifs.

34.  Sur l'article 8(k): Votre pays a-t-il formulé ou maintenu en vigueur les législations et/ou d'autres dispositions réglementaires pour protéger les espèces et populations menacées?

a) Non	
b) Non, mais la législation est en cours de développement	
c) Oui, la législation et d'autres mesures sont en place (veuillez préciser ci-dessous)	X

Autres informations sur la législation et/ou réglementations pour la protection des espèces et populations menacées.

En cours

- Le Code forestier promulgué en 1990 prescrit la protection des espèces végétales menacées
- Le code de protection de la faune promulgué en 1984 prescrits la protection des espèces animales menacées.

En perspective avec des prescriptions visant à protéger les espèces menacées

- Projet d'un nouveau Code forestier
- Projet d'un nouveau code de protection de la faune
- Projet d'un code de pêche et d'aquaculture
- Projet d'une Loi cadre sur l'environnement
- Projet de Loi phytosanitaire
- Projet d'élaboration des Normes Nationales d'Exploitation forestière
- Projet d'élaboration des Principes, Critères et Indicateurs de certification forestière

Elaboration d'un plan national de gestion intégrée des ressources en eau.

35.  Sur l'article 8(l): Votre pays réglemente ou gère-t-il les processus pertinents ainsi que les catégories d'activités déterminés à l'Article 7 pouvant entraîner des effets adverses importants sur la diversité biologique?

a) Non	
b) Non, mais des processus et catégories pertinents sont sous considération	
c) Oui, mais à un point limité (veuillez préciser ci-dessous)	X
d) Oui, à un point avancé (veuillez préciser ci-dessous)	

Autres observations sur la réglementation ou gestion des processus et catégories d'activités pertinentes déterminées à l'article 7 pouvant entraîner des effets néfastes importants sur la diversité biologique.

Ministère en Charge de l'Agriculture et de l'Elevage

- Réglementation phyto et zoo sanitaire

Ministère en Charge des Eaux, Forêts, Chasse, Pêche et de l'Environnement

Interdiction par le Code forestier et le Code de protection de la Faune de l'introduction des espèces exotiques dans les réserves naturelles intégrales et les pars nationaux.

Encadrement XLII.

Veillez donner des précisions ci-dessous sur la mise en œuvre de cet article et des décisions connexes, notamment en termes de:

- a) résultats et impacts des actions entreprises ;
- b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention ;
- c) contribution aux progrès accomplis dans la poursuite de l'objectif de 2010 ;
- d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et de plans d'action sur la diversité biologique;
- e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire;
- f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.

Ministère en charge de l'Agriculture et de l'Elevage

- La peste bovine est éradiquée
- Les mesures préventives contre la grippe aviaire sont prises.
- L'introduction des différents nuisibles est réduite
- Les maladies des plantes sont réduites

Ministère en Charge des Eaux, Forêts, Chasse, Pêche et de l'Environnement

- Environ 11% de la superficie totale du pays ;
- Création de deux autres aires protégées en projet : Il s'agit du parc-national M'Baéré-Bodingué (Forêt de Ngotto) et du Parc national M'bari-Vovodo (Forêt de Bangassou) ;
- Création de Zones d'Intérêt Cynégétique (ZCV).

Programme de travail sur les aires protégées (article 8 (a) à (e))

36. Votre pays a-t-il établi, à l'échelle nationale, des objectifs et indicateurs adaptés, mesurables et assortis de délais précis pour les aires protégées (décision VII/28)

a) Non (veuillez préciser ci-dessous)	
b) Non, mais des travaux pertinents sont en cours	X
c) Oui, certains objectifs et indicateurs ont été établis (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, des objectifs et indicateurs exhaustifs ont été établis (veuillez préciser ci-dessous)	

Autres observations sur les objectifs et indicateurs pour les aires protégées.

- Des travaux préliminaires visant à documenter ces préoccupations sont en cours au travers les projets, ECOFAC-ZCV, ECOFAC-NGOTTO, DZANGA-SANGHA, PARPAF et le Projet CAF/95/G31-Forêt de Bangassou.
- Ces préoccupations sont prises en compte dans le cadre du plan de convergence du COMIFAC.

37. Votre pays a-t-il pris des mesures pour établir ou élargir des aires protégées dans les grandes zones naturelles, intactes ou relativement peu morcelées ou irremplaçables, dans les zones hautement menacées, ainsi que dans les aires abritant des espèces gravement menacées? (décision VII/28)

a) Non	
b) Non, mais des programmes pertinents sont en cours de développement	
c) Oui, des mesures limitées ont été prises (veuillez préciser ci-dessous	
d) Oui, des mesures significatives ont été prises (veuillez préciser ci-dessous	X

Autres observations sur les mesures prises pour établir ou élargir des aires protégées.

Aires Protégées établies dans les grandes zones naturelles

a) Zone de Forêt :

- Parc national Dzangha-Ndoki
- Réserve spéciale de Dzanga-Sangha
- Réserve de Biosphère de la Basse Lobaye

b) Zone de Savane

- Parc national André Félix et la Réserve de faune adjacente de Yata-Ngaya
- Parc national de Bamingui-Bangaran et la Réserve naturelle intégrale de Vassako-Bolo
- Parc national de Manovo-Gounda St Floris
- Réserve de Faune Aouk-Aoukalé
- Réserve de faune de Grimbingui-Bamingui
- Réserve de faune de Nana-Barya
- Réserve de faune de Ouandja-Vakaga
- Réserve de faune de Zémongo
- Parc présidentiel Awakaba

Aires protégées dans les zones menacées

- Réserve de la Colline de Baza-Bangui

Aires protégées en perspective dans les grandes zones naturelles

- Parc National M'baéré-Bodingué dans la Forêt de NGOTTO
- Parc National M'bari-Vovodo dans la Forêt de Bangassou

38. Votre pays a-t-il pris des mesures propres à corriger la sous-représentation des écosystèmes marins et des écosystèmes des eaux intérieures dans les systèmes nationaux et régionaux d'aires protégées? (décision VII/28)

a) Non	
b) Non applicable	
c) Non, mais des mesures pertinentes sont à l'étude	
d) Oui, des mesures limitées ont été prises (veuillez préciser ci-dessous	X
e) Oui, des mesures significatives ont été prises (veuillez préciser ci-dessous	

Autres observations sur les mesures prises propres à corriger la sous-représentation des écosystèmes marins et des écosystèmes des eaux intérieures dans les systèmes nationaux et régionaux d'aires protégées.

Dans le cadre de la Convention de RAMSAR, des sites d'importance internationale ont été identifiés et proposés.

39. Votre pays a-t-il identifié et mis en œuvre des mesures pratiques destinées à améliorer l'intégration des aires protégées dans les paysages terrestres et marins plus vastes, y compris des politiques, des dispositions juridiques, des cadres de planification et d'autres mesures? (décision VII/28)

a) Non	
b) Non, mais des mesures pratiques sont en cours de développement	
c) Oui, certaines mesures ont été identifiées et mise en œuvre (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, un grand nombre de mesures a été identifié et mis en œuvre (veuillez préciser ci-dessous)	X

Autres observations sur les mesures pratiques destinées à améliorer l'intégration des aires protégées dans les paysages terrestres et marins plus vastes, y compris des politiques, des dispositions juridiques, des cadres de planification et d'autres mesures.

- Les aires protégées du pays sont prises en compte dans le Réseau des Aires protégée de l'Afrique Centrale (RAPAC)
- Le parc Saint Floris fait partie du patrimoine mondial de l'UNESCO
- Le parc national Dzanga-Sangha et la Réserve de faune Dzanga-Ndoki font partie de la Tri nationale de la Sangha (RCA, Congo, Cameroun).

40. Votre pays appliqué-t-il des lignes directrices pour les études d'impact sur l'environnement à tout plan ou projet d'évaluation des effets sur les aires protégées? (décision VII/28)

a) Non	
b) No, mais des lignes directrices sont en cours d'élaboration	
c) Oui, des lignes directrices sont appliquées à certains projets ou plans (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, des lignes directrices sont appliquées à tous les projets ou plans pertinents (veuillez préciser ci-dessous)	X

Autres observations sur l'application de lignes directrices pour les études d'impact sur l'environnement à des projets ou plans d'évaluation des effets sur les aires protégées.

- Exploitations minières
- Exploitations forestières
- Aménagement des infrastructures routières
- Barrage hydro électrique

41. Votre pays a-t-il identifié des lacunes législatives et institutionnelles faisant obstacle à la création et gestion efficaces des aires protégées? (décision VII/28)	
a) Non	
b) Non, mais des travaux pertinents sont en cours	
c) Oui, certaines lacunes et obstacles ont été identifiés (veuillez préciser ci-dessous)	X
d) Oui, un grand nombre de lacunes et obstacles ont été identifiés (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres observations sur l'identification de lacunes législatives et institutionnelles faisant obstacle à la création et gestion efficaces des aires protégées.	
<u>Lacunes législatives</u>	
Certains textes sont inadaptés et certaines prescriptions ne sont pas appliquées	
<u>Lacunes Institutionnelles</u>	
Déficit en terme d'infrastructures, de ressources humaines, financières et matérielles.	

42. Votre pays a-t-il entrepris des évaluations nationales des capacités relatives aux aires protégées, et élaboré des programmes de renforcement des capacités? (décision VII/28)	
a) Non	
b) Non, mais des évaluations sont en cours de développement	
c) Oui, une évaluation de base entreprise et des programmes élaborés (veuillez préciser ci-dessous)	X
d) Oui, une évaluation exhaustive a été entreprise et des programmes complets élaborés (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres observations sur les évaluations nationales des capacités relatives aux aires protégées, et l'élaboration de programmes de renforcement des capacités	
Dans le cadre d'évaluation des besoins en renforcement des capacités relatives à la biodiversité.	

43. Votre pays met-il en œuvre des plans financiers durables au niveau national qui soutiennent les systèmes nationaux d'aires protégées? (décision VII/28)	
a) Non	
b) Non, mais des plans financiers sont en cours d'élaboration	
c) Oui, un plan pertinent est en place (veuillez préciser ci-dessous)	X
d) Oui, un plan pertinent a été mis en œuvre (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres observations sur la mise en oeuvre de plans financiers durables au niveau des pays qui soutiennent les systèmes nationaux d'aires protégées.	

- Le Compte d'affectation spécial pour le Développement Forestier et Touristique (CAS-DFT) assure le financement des Aires protégées dans le pays.
- Un Fonds fiduciaire est mis en place au profit du parc national Dzanga-Sangha et de la Réserve spéciale Dzanga-Ndoki

44. Votre pays applique-t-il des méthodes, des normes, des critères et des indicateurs pour évaluer l'efficacité de la gestion des aires protégées et de la gouvernance? (décision VII/28)

a) Non	
b) Non, mais des méthodes, normes, critères et indicateurs sont en cours d'élaboration	X
c) Oui, des méthodes, normes, critères et indicateurs élaborés sont appliqués (veuillez préciser ci-dessous)	X
d) Oui, des méthodes, normes, critères et indicateurs nationaux élaborés sont appliqués et des méthodes, normes, critères et indicateurs internationaux élaborés sont appliqués (veuillez préciser ci-dessous)	

Autres observations sur les méthodes, normes, critères et indicateurs pour évaluer l'efficacité de la gestion des aires protégées et de la gouvernance.

Ces méthodes, normes, critères et indicateurs sont en cours d'élaboration dans le cadre du RAPAC et de la COMIFAC et du Groupe National de Travail.

Encadrement XLIII.

Veillez donner des précisions ci-dessous sur la mise en œuvre de cet article et des décisions connexes, notamment en termes de:

- résultats et impacts des actions entreprises ;
- contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention ;
- contribution aux progrès accomplis dans la poursuite de l'objectif de 2010 ;
- progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et de plans d'action sur la diversité biologique;
- contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire;
- contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.

Résultats

- Environ 11% de la superficie totale du pays ;
- Création de deux autres aires protégées en projet : Il s'agit du parc-national M'aéré-Bodingué (Forêt de Ngotto) et du Parc national M'bari-Vovodo (Forêt de Bangassou) ;
- Création d'un réseau des Aires protégées de l'Afrique Centrale (RAPAC)
- Création de la Tri nationale de la Sangha (RCA, Congo, Cameroun)
- Des projets de codes adaptés d'utilisation et de conservation en cours d'examen par les instances compétence (Nouveau code forestier, nouveau code de protection de la faune sauvage, Code de la pêche et de l'aquaculture, code de la pisciculture)
- Cadre logique de la politique de gestion des aires protégées élaboré dans le plan de convergence de la COMIFAC ;
- Réduction des pressions sur les espèces protégées

Contributions à la réalisation du plan stratégique de la Convention

Les résultats obtenus Contribuent à la réalisation du plan stratégique de la Convention

la contribution aux progrès accomplis dans la poursuite de l'objectif de 2010

Les efforts déployés contribuent aux progrès accomplis dans la poursuite de l'objectif de 2010

la contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire

Tous les piliers relatifs aux objectifs des OMD sont pris en compte dans les programmes développés par ces deux institutions (ANDE, ICRA).

Contraintes :

Insuffisance des sources de financement et déficit en ressources humaines et matérielles

Article 8(h) – Espèces exotiques

45. Votre pays a-t-il identifié les espèces exotiques introduites dans son territoire et établi un système pour détecter l'introduction de ces espèces exotiques?

a) Non	
b) Oui, certaines espèces exotiques identifiées, mais aucun système de détection établi	
c) Oui, certaines espèces exotiques identifiées et système de détection établi	X
d) Oui, les plus importantes espèces exotiques menaçantes ont été identifiées et un système de détection est en place	

46. Votre pays a-t-il évalué les risques que l'introduction de ces espèces exotiques présente pour les écosystèmes, les habitats ou les espèces?

a) Non	
b) Oui, mais seulement pour certaines espèces menaçantes (veuillez préciser ci-dessous)	X
c) Oui, pour la plupart des espèces exotiques (veuillez préciser ci-dessous)	

Autres commentaires sur l'évaluation des risques que l'introduction de ces espèces exotiques présente pour les écosystèmes, les habitats ou les espèces.

Les cas de :

- L'herbe de laos (*Chromolaena odorata*). Envahissement des pâturages, des lisières des forêts et forêts, aggravation des risques d'incendies.
- *Pistia stratiotes* (laitue d'eau) et *Eichornia crassipes* : Envahissement des aires de pêches, perturbation de l'écosystème aquatique et de la navigation.

47. <input checked="" type="checkbox"/> Votre pays a-t-il pris des mesures pour empêcher d'introduire, contrôler ou éradiquer les espèces exotiques qui menacent les écosystèmes, les habitats ou les espèces?	
a) Non	
b) Non, mais des mesures potentielles sont sous considération	
c) Oui, certaines mesures en place (veuillez préciser ci-dessous)	X
d) Oui, mesures compréhensives (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres informations sur les mesures prises pour empêcher d'introduire, contrôler ou éradiquer les espèces exotiques qui menacent les écosystèmes, les habitats ou les espèces.	
<ul style="list-style-type: none"> - Le contrôle phyto et zoo sanitaire - La mise en quarantaine du matériel végétal et /ou animal infecté ou leur destruction totale. 	

48. <input checked="" type="checkbox"/> Dans le cadre du problème des espèces exotiques envahissantes, votre pays a-t-il développé ou s'est t-il impliqué dans les mécanismes de coopération internationale, y compris l'échange de meilleures pratiques? (décision V/8)	
a) Non	
b) Oui, coopération bilatérale	X
c) Oui, coopération régionale et/ou sous-régionale	X
d) Oui, coopération multilatérale	

49. <input checked="" type="checkbox"/> Dans le cadre de son travail sur les espèces exotiques envahissantes, votre pays utilise t-il de façon adéquate l'approche fondée sur les écosystèmes et l'approche de précaution biogéographique? (décision V/8)	
a) Non	
b) Oui (veuillez préciser ci-dessous)	X
Autres commentaires sur l'utilisation de l'approche fondée sur les écosystèmes et l'approche de précaution biogéographique dans le cadre du travail sur les espèces exotiques envahissantes.	
L'étude sur l'herbe de Laos a porté sur les Zones de forêt et de savane.	

50. Votre pays a-t-il identifié les besoins et priorités nationaux pour l'application des Principes directeurs? (décision VI/23)	
a) Non	X
b) Non, mais les besoins et priorités sont à l'étude	
c) Oui, besoins et priorités nationaux identifiés (veuillez donner ci-dessous une liste des besoins et priorités identifiés)	
Autres commentaires sur l'identification des besoins et priorités nationaux pour l'application des Principes directeurs	

51. Votre pays a-t-il créé des mécanismes pour coordonner les programmes nationaux afin d'appliquer les Principes directeurs? (décision VI/23)	
a) Non	X
b) Non, mais des mécanismes sont en cours de développement	
c) Oui, mécanismes en place (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres commentaires sur les mécanismes créés pour coordonner les programmes nationaux afin d'appliquer les Principes directeurs.	

52. Votre pays a-t-il révisé les politiques, la législation et les institutions pertinentes à la lumière des Principes directeurs, et modifié ou développé ces politiques, lois et institutions? (décision VI/23)	
a) Non	
b) Non, mais révisions en cours	X
c) Oui, révision complétée et modifications proposées (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, ajustement et développement en cours	
e) Oui, certains ajustements et développement complétés (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres informations sur les révisions, modification ou développement des politiques, législation et institutions à la lumière des Principes directeurs.	
Ces révisions vont porter sur :	
<ul style="list-style-type: none"> - Des principes directeurs en matière d'espèces qui menacent les écosystèmes, les habitats ou les espèces. - Les mécanismes de coordination des programmes nationaux ; et - L'éradication des espèces qui menacent les écosystèmes, les habitats ou les espèces. 	

53. Votre pays a-t-il encouragé la coopération entre les différents secteurs afin d'améliorer la prévention, détection précoce, éradication et/ou contrôle des espèces exotiques envahissantes? (décision VI/23)	
a) Non	
b) Non, mais des mécanismes potentiels de coordination sont sous considération	
c) Oui, mécanismes en place (veuillez préciser ci-dessous)	X
Autres commentaires sur la coopération entre les secteurs variés.	
<p>Dans le cadre du contrôle phytosanitaire et zoo sanitaire il existe une collaboration entre les services des différents secteurs (Agriculture, élevage, Eaux et Forêts, Douane, Gendarmerie).</p>	

54. Votre pays collabore-t-il avec ses partenaires commerciaux et pays avoisinants pour protéger la diversité biologique dans les écosystèmes contre les menaces posées par les espèces exotiques qui traversent les frontières internationales? (décision VI/23)	
a) Non, mais une collaboration est à l'étude	
b) Oui, des programmes pertinents de collaboration en cours de développement	X
c) Oui, programmes en place (veuillez spécifier les mesures prises à cet effet)	
Autres commentaires sur la collaboration avec les partenaires commerciaux et pays avoisinants.	
Les actions de certification, d'homologation, de contrôle, de mise en quarantaine et de destruction.	

55. Votre pays développe-t-il des capacités en matière d'utilisation des évaluations de risques pour adresser les menaces que les espèces exotiques envahissantes posent sur la diversité biologique, et intègre-t-il ces méthodes dans les évaluations de l'impact environnemental et les évaluations environnementales stratégiques? (décision VI/23)	
a) Non	X
b) Non, mais des programmes à cette fin sont en cours de développement	
c) Oui, certains efforts pour développer la capacité dans ce domaine sont en cours (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, activités pertinentes complétées (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres informations sur la capacité de développer des solutions pour adresser les menaces des espèces exotiques.	

56. Votre pays a-t-il mis au point des mesures financières, ainsi que d'autres politiques et outils, pour promouvoir les activités visant à réduire la menace que constituent les espèces envahissantes? (décision VI/23)	
a) Non	X
b) Non, mais des mesures et politiques sont en cours de développement	
c) Oui, certaines mesures, politiques et outils en place (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, mesures et outils complets (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres commentaires sur le développement des mesures financières, ainsi que d'autres politiques et outils, pour promouvoir les activités.	

Encadrement VI.

Veillez donner des précisions ci-dessous sur la mise en œuvre de cet articles et des décisions connexes, notamment en termes de:

- a) résultats et impacts des actions entreprises ;
- b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention ;
- c) contribution aux progrès accomplis dans la poursuite de l'objectif de 2010 ;
- d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et de plans d'action sur la diversité biologique;
- e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire;
- f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.

Résultats

Ministère en charge de l'Agriculture et de l'Elevage

- La peste bovine est éradiquée
- Les mesures préventives contre la grippe aviaire sont prises
- L'introduction des différents nuisibles est réduite
- Les maladies des plantes sont réduites

Ministère en Charge des Eaux, Forêts Chasse, Pêche et de l'Environnement

- Eradication de la peste bovine dans les aires protégées du Nord du pays.
- Conservation de l'état naturel de la diversité des espèces végétales dans les aires protégées et PEA.

Contributions à la réalisation du plan stratégique de la Convention

Les efforts déployés Contribuent à la réalisation du plan stratégique de la Convention

La contribution aux progrès accomplis dans la poursuite de l'objectif de 2010

Tous les résultats obtenus contribuent aux progrès accomplis dans la poursuite de l'objectif de 2010

la contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire

Tous les piliers relatifs aux objectifs des OMD sont pris en compte dans les programmes développés par ces deux institutions (ANDE, ICRA).

Contraintes :

Insuffisance de ressources humaines, matérielles et financières .sources financement et déficit en personnel qualifié en ressources matérielles.

Contingences négatives liées aux multiples crises militaro-politiques

Article 8(j) - Connaissances traditionnelles et dispositions connexes

TECHNOLOGIES GENETIQUES VARIETALES RESTRICTIVES

57. Votre pays a-t-il créé et élaboré des programmes de renforcement des capacités afin d'associer et permettre aux petits exploitants agricoles, aux communautés autochtones et locales et aux autres parties prenantes, de participer effectivement aux processus de prise de décision portant sur les technologies génétiques variétales restrictives?	
a) Non	X
b) Non, mais certains programmes sont en cours d'élaboration	
c) Oui, certains programmes sont en place (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, des programmes très complets sont en place (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres commentaires sur les programmes de renforcement des capacités afin d'associer et permettre aux petits exploitants agricoles, aux communautés autochtones et locales et aux autres parties prenantes, de participer effectivement aux processus de prise de décision portant sur les technologies génétiques variétales restrictives.	
Aucune mesure n'a été prise dans ce sens. L'Etat est confronté à des difficultés relatives à la faible adoption des techniques et des technologies appropriées qui ne privilégient pas la recherche. La mise en œuvre du Plan Directeur Agricole (PDA) et du Programme Spécial de Sécurité Alimentaire (PSSA) est bloquée pour insuffisance financière.	

Etat et évolution

58. Votre pays a-t-il soutenu les études de terrain que les communautés autochtones et locales entreprennent pour déterminer l'état et l'évolution des connaissances, innovations et pratiques traditionnelles, ainsi que les dangers qui les menacent? (décision VII/16)	
a) Non	
b) Non, mais le soutien des études pertinentes est sous considération	X
c) Oui (veuillez fournir des informations sur les études entreprises)	
Autres informations sur les études entreprises pour déterminer l'état et l'évolution des connaissances, innovations et pratiques traditionnelles, ainsi que les dangers qui les menacent.	
<p>Les peuples autochtones Pygmées Aka sont les seuls pour lesquels un certain nombre d'ONGs nationales et internationales travaillent à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le WWF à travers le projet Dzanga sangha appuie les peuples Aka de Bayanga d'une manière multiforme ; Beaucoup d'études sont également menées ; • L'Eglise Coopération Evangélique en Centrafrique et l'ONG « Maison de l'Enfant et de la Femme pygmées » interviennent chez les peuples Aka à travers l'alphabétisation l'éducation et l'agriculture à Londo et Muluku ; • L'Eglise Evangélique Baptiste intervient également chez les Aka de Bayanga dans l'évangélisation ; • L'Eglise Catholique est opérationnelle dans la Lobaye dans le domaine de la santé et de l'éducation. • Dans le cadre de la proclamation du patrimoine oral et immatériel des Pygmées Aka de Centrafrique « Patrimoine de l'humanité » par l'UNESCO, une Centre de Référence sous – régional a été à Mongouba. <p>Jusqu'à présent certaines recherches sont menées d'une manière inadaptée. Mais aucune n'a été initiée directement par les communautés locales ou autochtones. Cependant ; l'Etat a encouragé le développement de la Pharmacopée qui s'est traduit par la création de l'Association des tradi-praticiens qui développent de partenariat avec le service de la santé dans la lutte contre le VIH/SIDA.</p>	

Lignes directrices Akwé:Kon

59. Votre pays a-t-il initié un bilan juridique et institutionnel des questions relatives à l'évaluation de l'impact culturel, environnemental et social, en vue d'incorporer les Lignes directrices Akwé:Kon dans sa législation, ses politiques et procédures nationales?	
a) Non	
b) Non, mais un bilan est en cours	
c) Oui, un bilan a été entrepris (veuillez fournir des informations sur cet examen)	X
Autres informations sur ce bilan.	
Le 10 mai 2006 la République Centrafricaine a adopté la Charte culturelle, juridique devant garantir les activités traditionnelles et la protection des valeurs culturelles. En outre la mise place de la Charte de l'Environnement par le Gouvernement.	

60. Votre pays a-t-il utilisé les Lignes directrices Akwé:Kon dans le cadre de projets proposés et susceptibles d'avoir un impact sur des sites sacrés et sur des terres ou des eaux occupées ou utilisées traditionnellement par des communautés autochtones et locales? (décision VII/16)	
a) Non	X
b) Non, mais un examen des Lignes directrices Akwé:Kon est en cours	
c) Oui, dans une certaine mesure (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, dans une grande mesure (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres informations sur les projets dans le cadre desquels les Lignes directrices Akwé:Kon ont été utilisées.	
Idem.	

Renforcement des capacités et participation des communautés autochtones et locales

61. Votre pays a-t-il pris des mesures pour améliorer et renforcer la capacité des communautés autochtones et locales de participer efficacement à la prise de décision concernant l'utilisation de leur savoir, de leurs innovations et de leurs pratiques traditionnelles intéressant la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique? (décision V/16)	
a) Non	
b) Non, mais certains programmes ont été élaborés	
c) Oui, certaines mesures ont été prises (veuillez préciser ci-dessous)	X
d) Oui, des mesures très complètes ont été prises (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres informations sur les mesures prises pour améliorer et renforcer la capacité des communautés autochtones et locales.	
Au niveau culturel, l'Etat a ratifié en 2003 la convention portant protection du patrimoine immatériel, adopté le 10 mai 2006 ; la charte culturelle de la République Centrafricaine qui est un ensemble d'instruments favorisant la valorisation et la protection du patrimoine culturel et matériel (art.4, 5 ; 6 .et.19).	
L'Union Européenne en collaboration avec l'ONG internationale « COOPI » viennent d'organiser dans	

la Lobaye une semaine de séminaire de formation des peuples Aka sur les droits de l'homme.

La valorisation de la culture Aka

La création des ZCV contribue au renforcement des capacités des populations locales et autochtones à l'utilisation durable de la biodiversité.

La création du Centre de Référence de Mongouba dans la Préfecture de la Lobaye.

62. Votre pays a-t-il élaboré des mécanismes, des directives, une législation et d'autres initiatives appropriées pour encourager et promouvoir la participation effective des communautés autochtones et locales à la prise de décisions, à la planification des politiques et à l'élaboration et à l'application des mesures de conservation et d'utilisation durable des ressources biologiques à l'échelon local, national, sous-régional, régional et international? (décision V/16)

a) Non

b) Non, mais des mécanismes, des directives et une législation sont en cours d'élaboration

X

c) Oui, un certain nombre de mécanismes, de directives et de lois sont en place (veuillez préciser ci-dessous)

Autres informations sur les mécanismes, les directives et la législation élaborée.

Il existe un projet de loi sur la gestion participative en cours d'adoption. Les mécanismes, les directives et la législation sont intégrés dans le nouveau projet de code forestier.

63. Votre pays a-t-il mis au point des mécanismes visant à faciliter la participation pleine et entière et effective des communautés autochtones et locales comportant un dispositif propre à assurer la participation pleine et entière, active et effective des femmes à tous les éléments du programme de travail? (décision V/16, annexe)

a) Non

b) Non, mais des mécanismes pertinents sont en cours d'élaboration

X

c) Oui, des mécanismes sont en place (veuillez préciser ci-dessous)

Autres commentaires sur les mécanismes propres à assurer la participation pleine et entière, active et effective des femmes à tous les éléments du programme de travail.

Sur le plan purement local le projet de gestion hautement décentralisée de la forêt de Bangassou a eu comme objectif principal de contribuer à la préservation de la diversité biologique de la Forêt de Bangassou tout en garantissant les possibilités d'accroître le niveau de vie des populations par la promotion des stratégies, de méthodes et des technologies de gestion à long terme des ressources naturelles.

De même la mise en place de la politique d'équité et d'égalité qui garantit aux hommes et aux femmes les même droit dans tous les domaines (confère Constitution 2004, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes). Mais l'application tarde à venir du fait des pesanteurs socio politiques.

Appui à la mise en œuvre

64. Votre pays a-t-il créé des comités consultatifs sur la diversité biologique aux niveaux national, sous-régional et/ou régional et des communautés locales?	
a) Non	
b) Non, mais les travaux pertinents sont en cours	
c) Oui	X

65. Votre pays a-t-il aidé les organisations des communautés autochtones et locales à tenir des réunions pour examiner les résultats des décisions de la Conférence des Parties et se préparer pour les réunions tenues dans le cadre de la Convention?	
a) Non	X
b) Oui (Veuillez donner des précisions sur les conclusions de ces réunions)	
Autres informations sur les conclusions des réunions régionales.	
<p>La mise en place du comité de pilotage de la biodiversité est déjà un acquis et cela traduit la volonté du gouvernement d'impliquer tous les acteurs à la gestion de la diversité biologique. On note :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La commission d'attribution des permis d'exploitation forestière et cynégétique ; - Le comité consultatif national sur les ressources génétiques animales ; - Les groupements d'intérêts pastoraux et ruraux ; - Le groupe national de travail pour la gestion durable et certification forestière (GNT). <p>Mais cet exemple doit être dupliqué au niveau des communes et villages. Au niveau sous régional on peut citer :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La COMIFAC • La CEAC • La CEMAC • Le Réseau des peuples autochtones d'Afrique Centrale <p>Ces structures sous régionales ont intégré la diversité biologique dans leur programme.</p>	

66. Votre pays a-t-il fourni un appui, financier et autre, aux communautés autochtones et locales, dans la formulation de leurs propres plans de développement communautaire et de conservation de la diversité biologique qui permettra à ces communautés d'adopter une approche stratégique, intégrée et progressive en ce qui concerne leurs besoins de développement correspondant à leurs but et objectifs communautaires?	
a) Non	
b) Oui, dans une certaine mesure (veuillez préciser ci-dessous)	X
c) Oui, dans une large mesure (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres informations sur l'appui fourni.	
<p>A travers certains projets de conservation tels que, le projet Dzanga Sangha dans la préfecture de Sangha Mbaéré qui est financé conjointement par le WWF et la Coopération allemande (GTZ) appuient les peuples autochtones Aka. Le projet de gestion hautement décentralisée de la forêt de Bangassou financé par le GEF appuie financièrement les Nzakara et Zandés du Mbomou dans le cadre du renforcement de capacité des organes communautaires d'Éco-développement. Les objectifs suivants sont visés:</p> <ul style="list-style-type: none"> • mettre en place une gestion durable des ressources dans la Forêt de Bangassou grâce à des pratiques, des politiques et une législation appropriées (ce qui n'est pas encore le cas des peuples Aka); • renforcer la société civile et les institutions locales afin de créer les opportunités de valorisation 	

- des ressources naturelles et d'améliorer la gestion des écosystèmes;
- promouvoir des activités économiques spécifiques permettant de rehausser le niveau de revenus, les possibilités d'emplois, d'améliorer la vie des communautés utilisatrices des ressources naturelles et de réduire les contraintes sur l'environnement;
- promouvoir les connaissances traditionnelles et l'information scientifique afin de renforcer la capacité des communautés de base à gérer de manière durable les ressources renouvelables.

Encadrement XLIV.

Veillez donner des précisions ci-dessous sur la mise en œuvre de cet article et des décisions connexes, notamment en termes de:

- a) résultats et impacts des actions entreprises ;
- b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention ;
- c) contribution aux progrès accomplis dans la poursuite de l'objectif de 2010 ;
- d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et de plans d'action sur la diversité
- e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire;
- f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.

Les autorités et les acteurs impliqués dans la gestion de la biodiversité sont conscients de la nécessité de gérer rationnellement les ressources. Les opportunités de mise en œuvre de cet article et les décisions connexes existent. Mais les moyens matériel, financier et humain nécessaires à la réalisation des stratégies de gestion durable ne favorisent pas toujours le développement de la recherche et la valorisation des connaissances traditionnelles. A cause de cela, il serait réellement précoce d'évaluer les résultats et les impacts.

Le plan d'action de la biodiversité qui a été adopté en Centrafrique en 2003 et a pris en compte la taxonomie, le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources et les mesures d'incitation. Sa mise en œuvre reste toujours hypothétique à cause des facteurs cités ci-haut.

Il est toutefois nécessaire d'admettre que les actions qui sont singulièrement menées dans le Mbomou, la Sangha Mbaéré et la Lobaye sont des contributions à la réalisation du plan stratégique de la convention, l'objectif 2010, les stratégies et plans d'action sur la diversité et les objectifs de développement pour le millénaire.

Article 9 - Conservation *ex-situ*

67. Sur l'article 9 (a) et (b): Votre pays a-t-il adopté de mesures pour conserver *ex situ* des éléments constitutifs de la diversité biologique originaires de votre pays et provenant de l'extérieur de votre pays ?

a) Non	X
b) Non, mais mesures potentielles à l'étude	
c) Oui, certaines mesures en place (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, mesures complètes en place (veuillez préciser ci-dessous)	

Autres informations sur les mesures adoptées pour la conservation *ex situ* des éléments constitutifs de la diversité biologique originaires de votre pays et provenant de l'extérieur de votre pays.

68.  Sur l'article 9 (c): Votre pays a-t-il adopté des mesures en vue d'assurer la réintroduction des espèces menacées dans leur habitat naturel dans de bonnes conditions?

a) Non	
b) Non, mais mesures potentielles à l'étude	X
c) Oui, certaines mesures en place (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, mesures complètes en place (veuillez préciser ci-dessous)	

Autres commentaires sur les mesures pour la réintroduction des espèces menacées dans leur habitat naturel dans de bonnes conditions.

Les espèces de rhinocéros (noirs et blancs) ont disparu depuis deux décennies en République Centrafricaine. Le Ministère en charge de la conservation de la faune sauvage est en train d'étudier la faisabilité d'une réintroduction du moins de l'espèce noire.

69.  Sur l'article 9 (d): Votre pays a-t-il pris des mesures pour réglementer et gérer la collecte des ressources biologiques dans les habitats naturels aux fins de la conservation *ex situ* de manière à éviter que soient menacés les écosystèmes et les populations d'espèces *in situ*?

a) Non	X
b) Non, mais mesures potentielles à l'étude	
c) Oui, certaines mesures en place (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, mesures complètes en place (veuillez préciser ci-dessous)	

Autres informations sur les mesures pour réglementer et gérer la collecte des ressources biologiques dans les habitats naturels aux fins de la conservation *ex situ* de manière à éviter que soient menacés les écosystèmes et les populations d'espèces *in situ*.

Encadrement

Veuillez donner des précisions ci-dessous sur la mise en œuvre de cet article et des décisions connexes, notamment en termes de:

- a) résultats et impacts des actions entreprises ;
- b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention ;
- c) contribution aux progrès accomplis dans la poursuite de l'objectif de 2010 ;
- d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et de plans d'action sur la diversité biologique;
- e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire;
- f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.

Article 10 - Utilisation durable des éléments constitutifs de la diversité biologique

70. ◊ Sur l'article 10 (a): Votre pays a-t-il intégré les considérations relatives à la conservation et à l'utilisation durable des ressources biologiques dans le processus décisionnel national?	
a) Non	
b) Non, mais des mesures à l'étude	
c) Oui, dans certains secteurs pertinents (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, dans la plupart de secteurs pertinents (veuillez préciser ci-dessous)	X
Autres informations sur l'intégration des considérations relatives à la conservation et à l'utilisation durable des ressources biologiques dans le processus décisionnel national.	
Tous les plans stratégiques nationaux à savoir le Plan National d'Action Environnementale, le Plan Directeur Agricole, le cadre stratégique de lutte contre la pauvreté, l'objectif du Millénaire pour le Développement, le Plan de Convergence de la COMIFAC et le Nouveau partenariat pour le Développement de l'Afrique prennent en compte la composante conservation et utilisation durable des ressources biologiques.	

71. ◊ Sur l'article 10 (b): Votre pays a-t-il adopté des mesures concernant l'utilisation des ressources biologiques pour éviter ou atténuer les effets défavorables sur la diversité biologique ?	
a) Non	
b) Non, mais mesures potentielles à l'étude	
c) Oui, certaines mesures en place (veuillez préciser ci-dessous)	X
d) Oui, mesures complètes en place (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres informations sur les mesures adoptées concernant l'utilisation des ressources biologiques pour éviter ou atténuer les effets défavorables sur la diversité biologique.	
Le massif forestier centrafricain est sous aménagement et pour les espèces de faune cynégétique, il y a fixation de quotas d'abattage.	

72. ◊ Sur l'article 10(c): Votre pays a-t-il mis en place des mesures pour protéger et encourager l'usage coutumier des ressources biologiques compatibles avec les impératifs de leur conservation ou de leur utilisation durable ?	
a) Non	
b) Non, mais mesures potentielles à l'étude	
c) Oui, certaines mesures en place (veuillez préciser ci-dessous)	X
d) Oui, mesures complètes en place (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres informations sur les mesures qui protègent et encouragent l'usage coutumier des ressources biologiques compatibles avec les impératifs de leur conservation ou de leur utilisation durable.	
Le Ministère en charge de la santé a introduit dans sa politique le développement de la pharmacopée par l'encadrement des thérapeutes traditionnels et la valorisation de leurs connaissances.	
Le code forestier et le code de protection de faune reconnaissent le droit coutumier d'usage des ressources.	
Les autres institutions nationales intègrent également l'usage coutumier des ressources biologiques compatibles avec les impératifs de leur conservation ou de leur utilisation durable dans leurs politiques et stratégies sectorielles.	

73. ❖ Sur l'article 10(d): Votre pays a-t-il mis en place des mesures qui aident les populations locales à développer et à appliquer des mesures correctives dans les zones dégradées où la diversité biologique a été réduite ?

a) Non	
b) Non, mais mesures potentielles à l'étude	
c) Oui, certaines mesures en place (veuillez préciser ci-dessous)	X
d) Oui, mesures complètes en place (veuillez préciser ci-dessous)	

Autres informations sur les mesures qui aident les populations locales à concevoir et à appliquer des mesures correctives dans les zones dégradées où la diversité biologique a été appauvrie.

Il y a des cas isolés à travers le Projet de Gestion participative des Ressources Naturelles (PGPRN) qui par la participation des populations locales a réhabilité la colline des périphéries de la capitale. On note aussi l'institutionnalisation de la journée nationale de l'arbre.

74. ❖ Votre pays a-t-il identifié des indicateurs et des mesures d'incitation pour les secteurs applicables à la conservation et à l'utilisation durable de la diversité biologique ? (décision V/24)

a) Non	
b) Non, mais évaluation d'indicateurs potentiels et de mesures d'incitation en cours	
c) Oui, indicateurs et mesures d'incitation identifiés (veuillez préciser ci-dessous)	X

Autres commentaires sur l'identification des indicateurs et des mesures d'incitation pour les secteurs.

Depuis 1995, les lois de finance de la République Centrafricaine donnent droit aux populations locales à travers leur commune de bénéficier de taxes d'abattage reversées dans leur commune.

Cette initiative s'applique également aux zones cynégétiques villageoises qui sont louées aux entreprises de safaris.

Enfin les populations de la zone du projet Dzanga Sangha bénéficient des retombées des activités éco-touristiques

75. ❖ Votre pays a-t-il mis en œuvre des pratiques, des programmes et des politiques de développement durable, en particulier pour lutter contre la pauvreté? (décision V/24)

a) Non	
b) Non, mais des pratiques, programmes et politiques sont à l'étude	
c) Oui, un certain nombre de politiques et programmes en place (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, politiques et programmes exhaustifs en place (veuillez préciser ci-dessous)	X

Autres observations sur les programmes et politiques d'utilisation durable.

Tous les programmes nationaux à savoir le Plan Directeur Agricole (PDA), le Plan Directeur de Développement Touristique (PDDT), le cadre stratégique de lutte contre la pauvreté(CSLP), l'objectif du Millénaire pour le Développement(OMD), le Nouveau partenariat pour le Développement de l'Afrique et les programmes sectoriels dans les domaines des ressources minières, forestières et agricoles ont tous l'obligation de prendre en compte la lutte contre la pauvreté dans leurs stratégies de développement. Mais leur mise en œuvre est confrontée à un certains nombre de difficultés qui sont :

- l'instabilité politique ;

- l'insécurité ;
- les moyens financiers.

76.  Votre pays a-t-il développé ou exploré des mécanismes afin d'impliquer le secteur privé dans les initiatives entreprises sur l'utilisation durable de la diversité biologique? (décision V/24)

- | | |
|--|----------|
| a) Non | |
| b) Non, mais mécanismes à l'étude | |
| c) Oui, mécanismes en place (veuillez préciser ci-dessous) | X |

Autres commentaires sur le développement des mécanismes afin d'impliquer le secteur privé dans les initiatives entreprises sur l'utilisation durable de la diversité biologique.

Le code minier en vigueur, le nouveau code forestier en cours d'adoption, les plans d'aménagement des concessions forestières et les textes régissant les activités de génie civil donnent l'obligation aux entreprises privées de prendre en compte l'utilisation durable de la diversité biologique ; Cependant aucune mesure de contrôle n'est effective.

Toutefois, il est nécessaire de reconnaître que le regroupement des sociétés de safari en association pour lutter contre le braconnage est un aspect très positif de l'implication du secteur privé dans les initiatives sur l'utilisation durable de la diversité biologique.

77. Votre pays a-t-il initié un processus visant à appliquer les Principes et directives d'Addis-Abeba pour l'utilisation durable de la diversité biologique ? (décision VII/12)

- | | |
|--|----------|
| a) Non | X |
| b) Non, mais les Principes et directives sont en cours d'examen | |
| c) Oui, un processus est en cours de planification | |
| d) Oui, un processus a été initié (veuillez fournir des informations détaillées) | |

Autres information sur le processus d'application des Principes et directives d'Addis-Abeba pour l'utilisation durable de la diversité biologique.

78. Votre pays a-t-il pris des initiatives ou des mesures visant à mettre au point et transférer des technologies et à procurer le soutien financier voulu pour aider la mise en œuvre des Principes et directives d'Addis-Abeba pour l'utilisation durable de la diversité biologique ? (décision VII/12)

- | | |
|--|----------|
| a) Non | X |
| b) Non, mais des programmes pertinents sont en cours d'élaboration | |
| c) Oui, certaines technologies mises au point et transférées et soutien financier limité procuré (veuillez préciser ci-dessous) | |
| d) Oui, un grand nombre de technologies mises au point et transférées et soutien financier significatif procuré (veuillez préciser ci-dessous) | |

Autres commentaires sur la mise au point et le transfert de technologies et la procuration d'un appui financier pour aider la mise en œuvre des Principes et directives d'Addis-Abeba pour l'utilisation durable de la diversité biologique.

Diversité biologique et tourisme

79.  Votre pays a-t-il établi des mécanismes pour évaluer, surveiller et mesurer l'impact du tourisme sur la diversité biologique?

a) Non

b) Non, mais des mécanismes sont en cours de développement

X

c) Oui, des mécanismes sont en place (veuillez préciser ci-dessous)

d) Oui, les mécanismes existants sont en cours de révision

Autres commentaires sur la mise en oeuvre des mécanismes pour évaluer, surveiller et mesurer l'impact du tourisme sur la diversité biologique.

Mais la mise en place du compte satellite et du code d'éthique du tourisme prévoit la prise en compte de l'impact des projets de développement du tourisme sur l'environnement et le respect des lois et règlements en vigueur.

80.  Votre pays a-t-il établi des programmes de formation et d'éducation pour les opérateurs de tourisme afin d'augmenter leur sensibilisation aux impacts du tourisme sur la diversité biologique et rehausser la capacité technique au niveau local pour minimiser ces impacts? (décision V/25)

a) Non

b) Non, mais programmes en cours d'élaboration

X

c) Oui, programmes en place (veuillez préciser ci-dessous)

Autres commentaires sur les programmes de formation et d'éducation pour les opérateurs de tourisme.

Le tourisme est embryonnaire et les enjeux sont limités. Des efforts sont en train d'être entrepris pour la formation du personnel à travers les grandes lignes directrices proposées par le PDDT en 1999. Mais cette stratégie gagnerait à être révisée car elle ne prenait en compte que l'hôtellerie, la restauration et n'accordait d'importance à l'aspect tourisme et diversité biologique. Cependant l'Organisation Mondiale du Tourisme (OMT) a lancé le programme ST-EP qui tient compte de la valorisation de la biodiversité dans ses projets.

81. Votre pays a-t-il mis à la disposition des communautés autochtones et locales les capacités et les ressources financières nécessaires à leur participation active au processus de prise de décision, de planification, de développement des produits et de gestion ? (décision VII/14)

a) Non

b) Non, mais des programmes pertinents sont sous considération

X

c) Oui, certains programmes sont en place (veuillez préciser ci-dessous)

d) Oui, des programmes exhaustifs sont en place (veuillez préciser ci-dessous)

Autres commentaires sur le renforcement des capacités et des ressources financières mis à la disposition des communauté autochtones pour soutenir participation active au processus de prise de décision, de planification, de développement des produits et de gestion.

Des mécanismes font partie des priorités du Gouvernement de la RCA. Cependant, l'absence des moyens financiers ne permet pas toujours d'atteindre les objectifs fixés ou de réaliser les priorités conformément aux dispositions réglementaires. Les perspectives futures résident dans la ratification de l'accord de coopération relatif au Tri-national de la Sangha sur la conservation trans-frontalière des parcs nationaux du Cameroun (Lobéké) ; RCA (Dzanga-Sangha) et le Congo (Nouabale-Ndoki).

82. Votre pays a-t-il intégré les Lignes directrices sur la diversité biologique et le développement du tourisme dans l'élaboration ou la révision de ses stratégies et plans de développement du tourisme, de ses stratégies et plans d'action nationales pour la diversité biologique, et autres stratégies sectorielles connexes? (décision VII/14)

a) Non, mais les lignes directrices sont en cours d'examen	
b) Non, mais un plan d'intégration de certains principes des lignes directrices est sous considération	
c) Oui, certains principes des lignes directrices ont été intégrés dans certains plans sectoriels et stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique (veuillez préciser quels principes et quels secteurs)	X
d) Oui, un grand nombre de principes des lignes directrices ont été intégrés dans certains plans sectoriels et stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique (veuillez préciser quels principes et quels secteurs)	

Autres informations sur les secteurs dans lesquels les principes des Lignes directrices sur la diversité biologique et le développement du tourisme ont été intégrés.

Le Plan Directeur de Développement du Tourisme (PDDT) est un ensemble de stratégies de développement du tourisme qui intègre la préservation de la biodiversité. De même, le projet du code d'éthique du tourisme en attente d'adoption a pris en compte la nécessité de procéder à l'étude d'impact des projets de développement du tourisme sur l'environnement et le milieu naturel.

Veuillez donner des précisions ci-dessous sur la mise en œuvre de cet article et des décisions connexes, notamment en termes de:

- a) résultats et les impacts des actions entreprises ;
- b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention ;
- c) contribution aux progrès accomplis dans la poursuite de l'objectif de 2010 ;
- d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et de plans d'action sur la diversité biologique;
- e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire;
- f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.

Tous les documents de référence qui ont trait à la gestion durable de nos ressources naturelles montrent l'état de la prise de conscience pour l'utilisation durable des éléments constitutifs de la biodiversité.

Le document stratégique de réduction de la pauvreté (DSRP), l'Objectif du Développement pour le Millénaire (OMD). Les résultats qu'on réserve se retrouvent à travers les projets en cours d'exécution et ceux en élaboration qui portent une attention particulière sur cette notion.

Toutefois, des efforts doivent être fait pour introduire dans les écoles secondaires (fondamentale II) la notion d'utilisation durable des éléments de la biodiversité afin que les jeunes générations centrafricaines puissent acquérir cette notion.

Le document de loi cadre sur l'environnement qui fait obligation aux entreprises de pouvoir mener des études d'impact, est encore perçu comme résultat important.

Les contraintes à la mise en œuvre effective sont :

- l'abondance des ressources naturelles fait que la population perçoit encore très peu la notion d'utilisation durable ;
- l'analphabétisme est aussi une contrainte majeure à la prise de conscience des populations sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité ; et
- la faiblesse des moyens.

Article 11 – Mesures d'incitation

83. Votre pays a-t-il établi des programmes pour identifier et adopter des mesures économiquement et socialement rationnelles qui incitent à conserver et à utiliser durablement les éléments constitutifs de la diversité biologique?	
a) Non	
b) Non, mais des programmes pertinents sont en cours d'élaboration	
c) Oui, certains programmes sont en place (veuillez préciser ci-dessous)	X
d) Oui, des programmes exhaustifs sont en place (veuillez préciser ci-dessous)	X
Autres commentaires sur les programmes pour identifier et adopter des mesures d'incitation pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique.	
<ul style="list-style-type: none"> - 30% des taxes d'exploitation forestières sont affectées au budget des communes - 40% des taxes de superficie en matière d'activité cynégétique sont affectées aux communes - Mise en œuvre des plans d'aménagement forestiers - Mise en place des Projets Dzanga-sangha et Zones Cynégétiques Villageoises (ZCV) - Interdiction de la pêche sur la Mbali pour 6 mois (repos biologique) - Interdiction de la chasse dans la commune de Lesse (Préfecture de la Lobaye) 	

84. Votre pays a-t-il établi des mécanismes et des démarches pour assurer l'incorporation adéquate des valeurs commerciales et non commerciales de la diversité biologique dans les plans, politiques et programmes et autres dispositifs pertinents? (décisions III/18 et IV/10)	
a) Non	
b) Non, mais des mécanismes pertinents sont en cours d'élaboration	
c) Oui, des mécanismes sont en place (veuillez préciser ci-dessous)	X
d) Oui, examen de l'impact des mécanismes disponible (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres commentaires sur les mécanismes et démarches pour incorporer des valeurs commerciales et non commerciales de la diversité biologique dans les plans, politiques et programmes.	
Ici, s'il est vrai sur certains aspects, d'autres aspects (équilibre biologique du milieu dont l'environnement est bénéficiaire) ne sont pas encore pris en compte s'agissant des valeurs non commerciales.	

85. Votre pays a-t-il mis au point des programmes de formation et de renforcement des capacités afin de donner effet aux mesures d'incitation et de favoriser les initiatives du secteur privé? (décision III/18)	
a) Non	
b) Non, mais des programmes pertinents sont en cours d'élaboration	
c) Oui, certains programmes sont en place	X
d) Oui, de nombreux programmes sont en place	

86. Votre pays prend-il en considération les propositions concernant la conception et l'application des mesures d'incitation dans l'annexe I de la décision VI/15 quand il étudie la conception et l'application des mesures d'incitation pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique? (décision VI/15)

a) Non

b) Oui (veuillez préciser ci-dessous)

X

Autres informations sur les propositions quand votre pays étudie la conception et l'application des mesures d'incitation pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique.

- La mise en place par le Gouvernement des plans d'aménagement forestier
- Plan de gestion des aires protégées, géré par le projet ECOFAC Zone Cynégétique Villageoise (ZCV) de Sangba et une structure de conservation dans le Parc Manovo Gounda Saint Floris

87. Votre pays a-t-il avancé dans l'élimination ou l'atténuation des politiques ou pratiques qui génèrent des incitations à effets pervers pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique? (décision VII/18)

a) Non

b) Non, mais l'identification de telles politiques et pratiques est en cours

X

c) Oui, politiques et pratiques pertinentes identifiées mais non entièrement éliminées ou atténuées (veuillez préciser ci-dessous)

X

d) Oui, politiques et pratiques pertinentes identifiées et éliminées ou atténuées (veuillez préciser ci-dessous)

Autres informations sur les incitations à effets pervers identifiées et/ou éliminées ou atténuées.

L'identification de telles mesures est en cours.

Exemple : Délivrance d'autorisation de vente de viande de brousse sans préciser les quantités et les limites territoriales de prédilection.

Veuillez donner des précisions ci-dessous sur la mise en œuvre de cet article et des décisions connexes, notamment en termes de:

- a) résultats et impacts des actions entreprises ;
- b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention ;
- c) contribution aux progrès accomplis dans la poursuite de l'objectif de 2010 ;
- d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et de plans d'action sur la diversité biologique;
- e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire;
- f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.

Article 12 – Recherche et formation

88.  Sur l'article 12(a): Votre pays a-t-il mis en place des programmes d'éducation et de formation scientifiques et techniques pour identifier et conserver la diversité biologique et en assurer l'utilisation durable?

a) Non

b) Non, mais programmes en cours d'élaboration

c) Oui, programmes en place (veuillez préciser ci-dessous)

X

Autres informations sur les programmes d'éducation et de formation scientifiques et techniques pour identifier et conserver la diversité biologique et en assurer l'utilisation durable.

Il existe des programmes d'éducation et de formation scientifique et technique à l'Université de Bangui (Institut Supérieur de Développement Rural, Faculté des Sciences avec la mise en place du système LMD) à travers les modules de formations, les travaux de recherche et le partenariat avec les institutions nationales étrangères.

89.  Sur l'article 12(b): Votre pays favorise et encourage-t-il la recherche qui contribue à conserver la diversité biologique et à en assurer l'utilisation durable ?

a) Non

b) Oui (veuillez préciser ci-dessous)

X

Autres informations sur la recherche qui contribue à conserver la diversité biologique et à en assurer l'utilisation durable.

Le projet de mise en place par le Groupe National de travail (GNT) pour la gestion durable et la certification forestière d'un programme national de recherche forestière et agronomique.

L'Institut Centrafricain de Recherche Agronomique contribue à la conservation de la biodiversité à travers le PRASAC/ARDSAC.

Le projet Appui à la Recherche Forestière (ARF) en partenariat avec CIRAD Forêt.

Le WWF effectue actuellement des recherches sur les gorilles et les éléphants de forêt à Dzanga-Sangha.

A cela, il faut ajouter les travaux de recherches à l'Université de Bangui dans le cadre des mémoires de Maîtrise et de Thèses de Doctorat.

90.  Sur l'article 12(c): Votre pays encourage t-il et coopère t-il à l'exploitation des progrès de la recherche scientifique sur la diversité biologique pour mettre au point des méthodes de conservation et d'utilisation durable des ressources biologiques ?

a) Non

b) Oui (veuillez préciser ci-dessous)

X

Autres informations sur l'exploitation des progrès de la recherche scientifique sur la diversité biologique pour mettre au point des méthodes de conservation et d'utilisation durable des ressources biologiques.

L'Institut Centrafricain de Recherche Agronomique est financé sur le budget national et sur financement extérieur.

Le CAS/DFT finance le projet Appui à la Recherche Forestière (ARF) pour le développement d'un modèle de gestion durable des principales espèces de bois d'œuvre.

Le WWF met en œuvre des programmes de suivi écologique (éléphant de forêt, gorille, rongeurs...) au niveau de la Tri-Nationale (Centrafrique-Cameroun-Congo)

Encadrement XLV.

Veillez donner des précisions ci-dessous sur la mise en œuvre de cet article, notamment en termes de:

- a) résultats et impacts des actions entreprises ;
- b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention ;
- c) contribution aux progrès vers l'objectif de 2010 ;
- d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et de plans d'action sur la diversité biologique;
- e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire;
- f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.

Article 13 – Education et sensibilisation du public

91. Votre pays met-il en œuvre une stratégie de communication, d'éducation et de sensibilisation du public (CESP) et encourage-t-il la participation du public pour soutenir la Convention ? (But 4.1 du Plan stratégique)

a) Non	
b) Non, mais stratégie CESP en cours d'élaboration	
c) Oui, stratégie CESP formulée et participation du public encouragée dans certaine mesure (veuillez préciser ci-dessous)	X
d) Oui, stratégie CESP formulée et participation du public encouragée dans une large mesure (veuillez préciser ci-dessous)	

Autres commentaires sur la mise en œuvre d'une stratégie de communication, d'éducation et de sensibilisation du public et encourage-t-il la participation du public pour soutenir la Convention.

- Education environnementale dans les établissements du fondamental 1 ;
- Médias publics et privés (radio Centrafrique, radio rurale, radio locale et journaux);
- Séminaires de sensibilisation ;
- Panneaux publicitaires et les affiches ; et
- Les formations dans les établissements

92. Votre pays a-t-il entrepris des activités visant à faciliter la mise en œuvre du programme de travail sur la communication, l'éducation et la sensibilisation du public tel qu'il figure dans l'annexe à la décision VI/19? (décision VI/19)

a) Non	
b) Non, mais certains programmes en cours d'élaboration	
c) Oui, certaines activités entreprises (veuillez préciser ci-dessous)	X
d) Oui, de nombreuses activités entreprises (veuillez préciser ci-dessous)	

Autres commentaires sur les activités visant à faciliter la mise en œuvre du programme de travail sur la communication, l'éducation et la sensibilisation du public.

- Beaucoup de thèmes discutés (élevage, agriculture mécanisée, conservation et utilisation durable de la viande de brousse, du bois, du poisson...) ;
- Achat matériel audiovisuel (PARPAF) pour éducation, sensibilisation,

- Séminaire, atelier régulier.

93. Votre pays promeut-il de manière soutenue et efficace les questions associées à la diversité biologique par le biais de la presse, des divers médias et des réseaux de relations publiques et de communication au niveau national ? (décision VI/19)

- | | |
|---|----------|
| a) Non | |
| b) Non, mais certains programmes en cours d'élaboration | |
| c) Oui, dans une certaine mesure (veuillez préciser ci-dessous) | X |
| d) Oui, dans une large mesure (veuillez préciser ci-dessous) | |

Autres commentaires sur la promotion des questions associées à la diversité biologique par le biais de la presse, des divers médias et des réseaux de relations publiques et de communication au niveau national.

- Presse écrite publique et privée opérationnelle
- Médias d'Etat et privées (confessions religieuses) diffusent des thèmes liés à la biodiversité.

94. Votre pays promeut-il la communication, l'éducation et la sensibilisation du public à la diversité biologique au niveau local? (décision VI/19)

- | | |
|---------------------------------------|----------|
| a) Non | |
| b) Oui (veuillez préciser ci-dessous) | X |

Autres informations sur les activités de promotion de la communication, éducation et sensibilisation du public à la diversité biologique au niveau local.

- Promotion ONGs locales dans le domaine de la biodiversité,
- Radios rurale et locale très efficaces.

95. Votre pays soutient-il les activités nationales, régionales et internationales auxquelles un degré de priorité est accordé dans l'Initiative mondiale sur l'éducation et la sensibilisation du public? (décision VI/19)

- | | |
|--|----------|
| a) Non | |
| b) Non, mais certains programmes en cours d'élaboration | |
| c) Oui, certaines activités soutenues (veuillez préciser ci-dessous) | X |
| d) Oui, de nombreuses activités soutenues (veuillez préciser ci-dessous) | |

Autres commentaires sur le soutien d'activités nationales, régionales et internationales auxquelles un degré de priorité est accordé dans l'Initiative mondiale sur l'éducation et la sensibilisation du public.

Un degré de priorité est accordé à l'éducation et la sensibilisation du public à travers les programmes régionaux de conservation comme :

- COMIFAC ;
- CEFDHAC ;
- RAPAC ;
- ADIE.

Au niveau national, on a le Projet de Gestion Participative des Ressources Naturelles.

96. Votre pays a-t-il mis en place les capacités adéquates pour concrétiser les initiatives en matière de communication, d'éducation et de sensibilisation du public?	
a) Non	
b) Non, mais certains programmes en cours d'élaboration	
c) Oui, certains programmes mis en œuvre (veuillez préciser ci-dessous)	X
d) Oui, programmes exhaustifs mis en œuvre (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres observations sur la mise en place des capacités adéquates pour concrétiser les initiatives en matière de communication, d'éducation et de sensibilisation du public .	
Programmes d'émissions : <ul style="list-style-type: none"> - Radio Centrafrique ; - Télévision Centrafricaine ; - Radio Néhémie, radio Notre Dame, radio Ndeke luka ; et - Les radios locales. 	

97. Votre pays encourage-t-il, pour l'éducation et la sensibilisation à la diversité biologique, les programmes de coopération et d'échange aux niveaux nationaux, régionaux et internationaux? (décisions IV /10 et VI/19)	
a) Non	
b) Oui (veuillez préciser ci-dessous)	X
Autres observations sur l'encouragement, pour l'éducation et la sensibilisation à la diversité biologique, les programmes de coopération et d'échange aux niveaux nationaux, régionaux et internationaux.	
<ul style="list-style-type: none"> - Niveau national : Implication élèves et parents d'élèves ; Travaux de recherches à l'Université de Bangui (mémoires, thèses, articles, communications) ; - Niveaux régionaux et internationaux : Ratification des Accords et Traités, commissions multilatérales ; 	

98. Votre pays met-il en œuvre certaines activités de CESP afin d'appliquer les questions intersectorielles et les programmes de travail thématiques adoptés par la Convention ?	
a) Non (veuillez donner les raisons ci-dessous)	
b) Oui, certaines activités entreprises pour quelques questions intersectorielles et thématiques (veuillez préciser ci-dessous)	X
c) Oui, beaucoup activités entreprises pour la plupart des questions intersectorielles et thématiques (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, activités complètes entreprises pour toutes les questions intersectorielles et thématiques (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres commentaires sur les activités de CESP afin d'appliquer les questions intersectorielles et les programmes de travail thématiques adoptés par la Convention.	
Cf. N°97. Programme d'Actions National d'Adaptation aux effets Néfastes des changements climatiques	

99.  Votre pays appuie-t-il les initiatives des grands groupes, des acteurs clés et des parties prenantes qui intègrent les préoccupations touchant à la conservation de la diversité biologique dans leurs méthodes et programmes d'éducation ainsi que dans leurs plans, programmes et politiques pertinents ? (décision IV/10 et But 4.4 du Plan stratégique)	
a) Non	
b) Oui (veuillez préciser ci-dessous)	X
Autres observations sur les initiatives des grands groupes, des acteurs clés et des parties prenantes qui intègrent les préoccupations touchant à la conservation de la diversité biologique dans leurs méthodes et programmes d'éducation ainsi que dans leurs plans, programmes et politiques pertinents.	
<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place du conseil des exploitants forestiers et du syndicat des forestiers - APFC « faune » (Association pour la Protection de la Faune Centrafricaine). 	

100. Votre pays communique-t-il les divers éléments de l'objectif de 2010 relatif à la diversité biologique et établit-il des liens appropriés avec la Décennie pour l'éducation en vue du développement durable, en vue de la mise en œuvre de ses programmes et activités de CESP nationaux ? (décision VII/24)	
a) Non	
b) Non, mais certains programmes en cours d'élaboration	
c) Oui, certains programmes élaborés et activités entreprises à cette fin (veuillez préciser ci-dessous)	X
d) Oui, programmes exhaustifs élaborés et nombreuses activités entreprises à cette fin (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres observations sur la communication des divers éléments de l'objectif de 2010 relatif à la diversité biologique et d'établir des liens appropriés avec la Décennie pour l'éducation en vue du développement durable.	
Document Stratégique de Réduction de la Pauvreté (DSRP) Rapport National sur les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) ;	

Encadrement XLVI.

<p>Veuillez donner des précisions sur la mise en œuvre de cet article et des décisions connexes, notamment en termes de:</p> <ul style="list-style-type: none"> a) résultats et impacts des actions entreprises; b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention; c) contribution aux progrès vers l'objectif de 2010; d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et plans d'action nationaux; e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire; f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.
<p>Le projet de Loi cadre sur l'Environnement a été validé au cours d'un atelier national. Il prévoit l'étude d'impact environnemental (articles 85, 86, 87, 88, 89, 90 et 91).</p>

Article 14 - Etudes d'impact et réduction des effets néfastes

101. Sur l'article 14.1 (a): Votre pays a-t-il développé une législation pour exiger l'évaluation des impacts sur l'environnement des projets proposés qui sont susceptibles de nuire à la diversité biologique?

a) Non

b) Non, législation encore aux premiers stades de développement

c) Non, mais législation aux stades avancés de développement

X

d) Oui, législation en place (veuillez préciser ci-dessous)

e) Oui, étude de l'application disponible (veuillez préciser ci-dessous)

Autres informations sur la législation pour exiger EIA des projets proposés qui sont susceptibles de nuire à la diversité biologique.

La Loi cadre sur l'Environnement est élaborée et validée au cours d'un atelier national.

102. Sur l'article 14.1(b): Votre pays a-t-il mis en place des mécanismes pour qu'il soit dûment tenu compte des effets sur l'environnement des programmes et politiques susceptibles de nuire significativement à la diversité biologique ?

a) Non

b) Non, mécanismes encore aux premiers stades de développement

c) Non, mais mécanismes aux stades avancés de développement

X

d) Oui, mécanismes en place

Autres observations sur les mécanismes mis en place pour qu'il soit dûment tenu compte des effets sur l'environnement des programmes et politiques susceptibles de nuire significativement à la diversité biologique.

- Evaluation type sectorielle. Exemples :

1. Etude d'impact des activités minières sur l'environnement ;
2. Etude d'impact des transports ;
3. Etude d'impact des installations hydroélectriques ;
4. Etude d'impact des exploitations agro-industrielles.

- Désignation des Points Focaux.

103. Sur l'article 14.1(c): Votre pays participe-t-il aux accords bilatéraux, régionaux et/ou multilatéraux sur des activités susceptibles de nuire significativement à la diversité biologique de zones situées hors des limites de la juridiction nationale?

a) Non

b) Non, mais évaluation des options à l'étude

c) Oui, certaines complétées, les autres à l'étude (veuillez préciser ci-dessous)

X

d) Oui (veuillez préciser ci-dessous)

Autres informations sur les consultations bilatérales, régionales et/ou multilatérales sur des activités susceptibles de nuire significativement à la diversité biologique de zones situées hors des limites de la juridiction nationale.

Ratification des traités, mise en place au niveau national d'une équipe de surveillance environnementale.

Traité sur les substances ; le Protocole sur les produits appauvrissant la couche d'Ozone à Libreville le 04 mars 2004. La participation à la Conférence de Kyoto.

104. Sur l'article 14.1(d): Votre pays a-t-il mis en place des mécanismes pour prévenir et minimiser un dommage ou un danger qui trouve l'origine dans son territoire et qui menace la diversité biologique dans le territoire d'autres Parties ou dans des aires situées en dehors des limites de la juridiction nationale?

a) Non	
b) Non, mécanismes encore aux premiers stades de développement	
c) Non, mais mécanismes aux stades avancés de développement	
d) Oui, des mécanismes basés sur les connaissances scientifiques actuelles sont en place	X

105. Sur l'article 14.1(e): Votre pays a-t-il mis en place des mécanismes d'urgence au cas où des activités ou des événements présenteraient un danger grave ou imminent pour la diversité biologique?

a) Non	
b) Non, mécanismes encore aux premiers stades de développement	
c) Non, mais mécanismes aux stades avancés de développement	
d) Oui, des mécanismes en place	X

Autres observations sur les mécanismes nationaux d'urgence au cas où des activités ou des événements présente un danger grave ou imminent pour la diversité biologique.

La loi interdisant l'utilisation des explosifs et produits chimiques dangereux pour la pêche ;

106. Votre pays applique-t-il les Lignes directrices pour l'intégration des question relatives à la diversité biologique dans la législation ou les processus concernant les études d'impact sur l'environnement et dans l'évaluation des impacts à des fins stratégiques qui figurent dans l'annexe à la décision VI/7 dans le contexte de la mise en œuvre du paragraphe 1 de l'article 147 ? (décision VI/7)

a) Non	
b) Non, mais l'application des directives est sous considération	
c) Oui, mise en oeuvre de certains aspects (veuillez préciser ci-dessous)	X
d) Oui, mise en oeuvre des aspects importants (veuillez préciser ci-dessous)	

Autres commentaires sur l'application des lignes directrices

107. Sur l'article 14 (2): votre pays a-t-il mis en vigueur des mesures législatives, administratives ou des politiques nationales portant sur la responsabilité et la réparation applicables aux dommages causés à la diversité biologique? (décision VI/11)	
a) Non	
b) Oui (veuillez préciser les mesures)	X
Autres commentaires sur les mesures législatives, administratives ou des politiques nationales portant sur la responsabilité et la réparation applicables aux dommages causés à la diversité biologique.	
Les textes de loi prévoyant : - Battue administrative ; - Contraventions pénales (Amendes, emprisonnement, indemnisation, etc.) ;	

108. Votre pays a-t-il mis en place des mesures de prévention des dommages à la diversité biologique?	
a) Non	
b) Non, mais certaines mesures en cours de développement	
c) Oui, certaines mesures en place (veuillez préciser ci-dessous)	X
d) Oui, des mesures exhaustives en place (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres informations sur les mesures en place pour prévenir les dommages à la diversité biologique.	
Mise en place du Comité National de lutte contre les feux de brousse et autres calamités naturelles Projet de réhabilitation écologique de la colline de Gbazabangui Le projet ECOFAC forme et utilise les éco-gardes pour prévenir le braconnage.	

109. Votre pays coopère-t-il avec les autres Parties pour renforcer les capacités au niveau national pour la prévention des dommages à la diversité biologique, l'établissement et l'application des régimes législatifs, des mesures politiques et administratives portant sur la responsabilité et la réparation? (décision VI/11)	
a) Non	
b) Non, mais coopération sous considération	
c) Non, mais des programmes de coopération sont en cours d'élaboration	
d) Oui, certaines activités de coopération existent (veuillez préciser ci-dessous)	X
e) Oui, activités de coopération complètes existent (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres commentaires sur la coopération avec les autres Parties pour renforcer les capacités pour la prévention des dommages à la diversité biologique.	
Mise en place de la Tri nationale de la Sangha (TNS) ; - PRASAC/ARDSAC ; - OCFSA - RAPAC	

Encadrement XLVII.

Veillez donner des précisions sur la mise en œuvre de cet article et des décisions connexes, notamment en termes de:

- a) résultats et impacts des actions entreprises;
- b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention;
- c) contribution aux progrès vers l'objectif de 2010;
- d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et plans d'action nationaux;
- e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le Millénaire;
- f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.

Article 15 – Accès aux ressources génétiques

110.  Votre pays s'est-il efforcé de créer les conditions propres à faciliter l'accès aux ressources génétiques aux fins d'utilisation écologiquement rationnelle par d'autres Parties, sur la base de consentement au préalable et des termes mutuellement convenus, conformément aux paragraphes 2, 4 et 5 de l'article 15?

a) Non

b) Oui (veuillez préciser ci-dessous)

X

Autres informations sur les efforts pour créer des conditions propres à faciliter l'accès aux ressources génétiques aux fins d'utilisation écologiquement rationnelle par d'autres Parties, sur la base de consentement au préalable et des termes mutuellement convenus, conformément aux paragraphes 2, 4 et 5 de l'article 15.

La Stratégie Nationale et le Plan d'Actions pour le renforcement des capacités en matière d'Accès aux ressources génétiques sont disponibles.

L'accès à certaines ressources ligneuses pour la production de bois d'œuvre et à la faune cynégétique est réglementé.

La RCA octroie désormais des permis d'exploitation et d'aménagement (PEA) au lieu de permis temporaire d'exploitation (PTE) comme par le passé.

111.  Votre pays a-t-il pris des mesures pour assurer que toutes recherches scientifiques fondées sur les ressources génétiques fournies par d'autres Parties soient développées et effectuées avec la pleine participation de ces Parties, conformément à l'article 15(6)?

a) Non

b) Non, mais mesures potentielles à l'étude

c) Oui, certaines mesures en place (veuillez préciser ci-dessous)

d) Oui, mesures complètes en place (veuillez préciser ci-dessous)

X

Autres informations sur des mesures pour assurer que toutes recherches scientifiques fondées sur les ressources génétiques fournies par d'autres Parties soient développées et effectuées avec la pleine participation de ces Parties.

L'exploitation des produits forestiers non ligneux en général est réglementée par le code forestier. Le dernier projet dudit code en cours d'adoption prévoit en son article 72 que : les dispositions en matière de droit de propriété intellectuelle s'appliquent aux ressources génétiques de la biodiversité et les savoirs traditionnels associés feront l'objet d'un d'application... »

Par ailleurs, la RCA dispose aujourd'hui d'une Stratégie et d'un Plan d'action en matière de ressources génétiques. Les actions qui ont été entreprises ont permis une prise de conscience des acteurs de la biodiversité.

--

112. <input checked="" type="checkbox"/> Votre pays a-t-il pris de mesures pour assurer le partage juste et équitable des résultats de la recherche et du développement ainsi que des avantages résultant de l'utilisation commerciale et autre des ressources génétiques avec la Partie prenante qui fournit ces ressources, conformément à l'article 15(7)?	
a) Non	
b) Non, mais mesures potentielles à l'étude	X
c) Oui, certaines mesures en place (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, législation compréhensive en place (veuillez préciser ci-dessous)	
e) Oui, politique statutaire ou législation subsidiaire complète en place (veuillez préciser ci-dessous)	
f) Oui, mesures politiques et administratives en place (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres informations sur les mesures prises.	
Le pays dispose d'une stratégie nationale de renforcement des capacités dans le domaine l'accès et du partage.	

113. <input checked="" type="checkbox"/> Dans son élaboration de mesures nationales sur l'accès aux ressources génétiques, votre pays a-t-il pris en compte le système multilatéral d'accès et de partage des avantages énoncé dans le Traité international sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture?	
a) Non	
b) Oui (veuillez préciser ci-dessous)	X
Autres informations sur les mesures nationales sur l'accès aux ressources génétiques, votre pays a-t-il pris en compte le système multilatéral d'accès et de partage des avantages énoncé dans le Traité international sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture.	
Un atelier sous régional, assez prometteur, a réuni les pays d'Afrique Centrale à Libreville en 12/2005 sur l'APA sous l'égide de l'IEPF.	

114. Votre pays utilise-t-il les Lignes directrices de Bonn lors de l'élaboration et la formulation de mesures législatives, administratives ou opérationnelles en matière d'accès et de partage des avantages, ainsi que de contrats et autres arrangements conclus à des conditions convenues en commun accord concernant l'accès et le partage des avantages ? (décision VII/19A)	
a) Non	X
b) Non, mais des mesures ont été prises pour ce faire (veuillez préciser ci-dessous)	
c) Oui (veuillez préciser ci-dessous)	
Veuillez donner des précisions sur l'utilisation des Lignes directrices de Bonn et sur les réussites et les contraintes de leur mise en œuvre.	

115. Votre pays a-t-il adopté des mesures ou politiques nationales, y compris des mesures législatives, qui abordent le rôle des droits de propriété intellectuelle relativement aux arrangements concernant l'accès et le partage des avantages (par ex. la question de la divulgation de l'origine/source/provenance légale des ressources génétiques dans les demandes d'octroi de droits de propriété intellectuelle quand l'objet de la demande concerne ou utilise des ressources génétiques dans son développement) ?	
a) Non	
b) Non, mais politiques et mesures identifiées (veuillez préciser ci-dessous)	x
c) Non, mais politiques et mesures pertinentes en cours d'élaboration (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, certaines mesures et politiques en place (veuillez préciser ci-dessous)	
e) Oui, des mesures et politiques complètes en place (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres informations sur les mesures ou politiques qui abordent le rôle des droits de propriété intellectuelle relativement aux arrangements concernant l'accès et le partage des avantages.	
<p>La République Centrafricaine est membre à part entière de l'Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle (OAPI). Les dispositions de cette dernière ne couvrent pas les aspects liés à la protection des innovations, connaissances et pratiques détenues par les populations locales et autochtones. En outre, les textes de l'OAPI ne couvrent pas la protection des organismes vivants, notamment les espèces végétales.</p> <p>Concernant ce dernier point, le pays a une position conforme à celle des autres pays africains membres de l'Organisation de l'Unité Africaine, laquelle exclut l'appropriation du vivant par le système classique des brevets.</p> <p>Quant à la protection juridique des connaissances traditionnelles, elle est une question nouvelle et assez complexe. Elle sera débattue lors du séminaire de sensibilisation et d'information qui aura lieu en fin Septembre 2000 pour y trouver un plus large consensus. Ensuite des études de cas seront réalisées ultérieurement.</p> <p>Enfin, les questions relatives au transfert de technologies propres ont été prises en compte dans la stratégie nationale et le plan d'action en matière de diversité biologique. Cette préoccupation a été prise en compte dans le programme national en matière de biodiversité notamment dans le volet renforcement des capacités institutionnelles (<i>cf. activité 7.4.5.1 : Mettre en place un mécanisme facilitant le transfert de technologies appropriées dans le cadre de la coopération sur une base réciproque</i>).</p>	

116. Votre pays a-t-il participé à des actions de renforcement des capacités liées à l'accès et au partage des avantages ?	
a) Oui (veuillez préciser ci-dessous)	x
b) Non	
<p>Veuillez fournir des précisions sur les activités de renforcement des capacités (votre implication en tant que donateur ou receveur, les acteurs clés impliqués, le public ciblé, les échéances, buts et objectifs des activités de renforcement des capacités, les principales zones couvertes, la nature des activités). Veuillez préciser également si ces activités ont pris en compte le Plan d'action relatif au renforcement des capacités pour l'accès et le partage des avantages adopté à la septième réunion de la Conférence des Parties et qui figure dans l'annexe à la décision VII/19F.</p>	

A Libreville du 12 au 16/05/2005, les pays invités ont fait l'état des lieux en matière de l'APA
La mise en œuvre de l'Auto évaluation Nationale des Capacités à Renforcer (ANCR)

Veillez donner des précisions sur la mise en œuvre de cet article et des décisions connexes, notamment en termes de:

- a) résultats et impacts des actions entreprises;
- b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention;
- c) contribution aux progrès vers l'objectif de 2010;
- d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et plans d'action nationaux;
- e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le Millénaire;
- f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.

Les ressources biologiques occupent une place importante dans l'économie nationale car le secteur primaire, caractérisé par l'exploitation et la mise en valeur des ressources naturelles, représente en effet à lui seul environ 10 % du PIB. L'accès à ces ressources et plus particulièrement les ressources biologiques est régi par des textes de loi et des mesures administratives pris à cet effet.

Bien qu'antérieures à la Convention, la plupart de ces textes ont des dispositions qui facilitent dans une certaine mesure l'accès aux ressources biologiques aux fins d'utilisations écologiquement rationnelles, notamment les cahiers de charge et les accords de coopération. A ce titre, il est à noter que la majorité des projets de conservation sont issus des accords entre le Gouvernement centrafricain, les ONG internationales (WWF) et les agences de coopération telles que ECOFAC,GTZ, le Centre de Formation Agricole Rural (CFAR) de Bossangoa, le Centre de Formation Agricole d'Elim (CFAE), etc. Par ailleurs, en tant que pays sous-développé l'insuffisance des moyens implique de façon implicite un recours à la coopération avec d'autres parties. Le développement de cette coopération a été pris en compte dans les points de la stratégie nationale sur la biodiversité, lesquels ont permis d'élaborer le programme national en matière de biodiversité.

Concernant la planification à participation ouverte, beaucoup d'efforts ont été consentis pour impliquer les différents groupes d'intérêt sur les questions liées à l'accès aux ressources. Il s'agit notamment de la méthode de planification participative, approche actuellement en application dans la majorité des projets de développement (PAPAV, Biodiversité Bangassou, ECOFAC, GTZ,...). Cependant, cette implication ne concerne que les méthodes de gestion en la matière. Elle n'est pas encore devenue effective au niveau des textes législatifs et administratifs.

Avec l'aide de la FAO, le pays joue un rôle actif dans l'engagement international sur les ressources phytogénétiques. A ce titre, dans le cadre de la communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) un Coordonnateur sous-régional a été désigné.

Article 16 – Accès à la technologie et transfert de technologie

117. Sur l'article 16(1): Votre pays a-t-il pris des mesures pour assurer ou faciliter à d'autres Parties l'accès aux technologies pertinentes à la conservation et à l'utilisation durable de la diversité biologique, ou utilisant les ressources génétiques sans causer de dommages significatifs à l'environnement ?

a) Non	X
b) Non, mais mesures potentielles à l'étude	
c) Oui, certaines mesures en place (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, mesures complètes en place (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres informations sur les mesures pour assurer ou faciliter à d'autres Parties l'accès aux technologies pertinentes à la conservation et à l'utilisation durable de la diversité biologique, ou utilisant les ressources génétiques sans causer de dommages sensibles à l'environnement.	

118. Sur l'article 16(3): Votre pays a-t-il pris des mesures pour que soit assuré aux Parties qui fournissent des ressources génétiques, l'accès à la technologie utilisant ces ressources et le transfert de ladite technologie selon des modalités mutuellement convenues ?

a) Non	X
b) Non, mais mesures potentielles à l'étude	
c) Oui, certaines mesures en place	
d) Oui, législation complète en place	
e) Oui, politique statutaire ou législation subsidiaire complète en place	
f) Oui, mesures politiques et administratives complètes en place	
g) Non applicable	

119. Sur l'article 16(4): Votre pays a-t-il pris des mesures pour que le secteur privé facilite l'accès à la technologie pertinente, sa mise au point conjointe et son transfert au bénéfice des institutions gouvernementales et du secteur privé des pays en développement ?

a) Non	X
b) Non, mais mesures potentielles à l'étude	
c) Oui, certaines politiques et mesures en place (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, politiques et mesures complètes en place (veuillez préciser ci-dessous)	
e) Non applicable	
Autres informations sur les mesures prises.	

Encadrement XLVIII.

Veillez donner des précisions sur la mise en œuvre de cet article, notamment en termes de:

- a) résultats et impacts des actions entreprises;
- b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention;
- c) contribution aux progrès vers l'objectif de 2010;
- d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et plans d'action nationaux;
- e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire;
- f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.

Programme de travail sur le transfert de technologie et la coopération technique

120. Votre pays a-t-il fourni un soutien financier et technique ainsi que de la formation afin d'aider la mise en place du programme de travail sur le transfert de technologie et la coopération scientifique et technique ? (décision VII/29)

a) Non

X

b) Non, mais programmes pertinents en cours d'élaboration

c) Oui, certains programmes mis en œuvre (veuillez préciser ci-dessous)

d) Oui, des programmes exhaustifs mis en œuvre (veuillez préciser ci-dessous)

Autres observations sur la fourniture d'un soutien financier et technique ainsi que de la formation afin d'aider la mise en place du programme de travail sur le transfert de technologie et la coopération scientifique et technique.

121. Votre pays prend-il des mesures pour éliminer tout obstacle injustifié qui s'oppose au financement d'initiatives multilatérales de transfert de technologie et de coopération scientifique et technique? (décision VII/29)

a) Non

b) Non, mais certaines mesures sont sous considération

c) Oui, certaines mesures sont en place (veuillez préciser ci-dessous)

X

d) Oui, des mesures complètes sont en place (veuillez préciser ci-dessous)

Autres observations sur les mesures prises pour éliminer tout obstacle injustifié qui s'oppose au financement d'initiatives multilatérales de transfert de technologie et de coopération scientifique et technique.

La Charte nationale des investissements a pour objectif de :

Favoriser et promouvoir les investissements productifs en République Centrafricaine ;

Encourager la création et le développement des activités orientées, entre autres, vers le transfert de

technologie appropriée, la recherche et le développement (Article 7);

Dans son article 14, « l'Etat garantit a toute personne physique ou morale non résidente en République Centrafricaine le droit de transférer librement les revenus de toute nature provenant des capitaux investis..... »

122. Votre pays a-t-il préparé des évaluations technologiques portant sur les besoins, opportunités et obstacles technologiques dans les secteurs pertinents et sur les besoins connexes en matière de renforcement des capacités ? (annexe à la décision VII/29)

a) Non	X
b) Non, mais des évaluations sont en cours	
c) Oui, des évaluations de base entreprises (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, des évaluations approfondies entreprises (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres observations sur les évaluations techniques portant sur les besoins, opportunités et obstacles technologiques dans les secteurs pertinents et sur les besoins connexes en matière de renforcement des capacités.	

123. Votre pays a-t-il effectué des évaluations et des analyses sur les avantages, risques et coûts potentiels associés à l'introduction de nouvelles technologies? (annexe à la décision VII/29)

a) Non	X
b) Non, mais des évaluations sont en cours	
c) Oui, certaines évaluations effectuées (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, des évaluations complètes effectuées (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres observations sur les évaluations et les analyses sur les avantages, risques et coûts potentiels associés à l'introduction de nouvelles technologies.	

124. Votre pays a-t-il identifié et appliqué des mesures pour élaborer ou renforcer les systèmes d'information sur le transfert de technologie et la coopération technique, y compris l'évaluation des besoins en matière de renforcement des capacités ? (annexe à la décision VII/29)

a) Non	X
b) Non, mais certains programmes en cours d'élaboration	
c) Oui, certains programmes en place et mis en œuvre (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, des programmes exhaustifs mis en œuvre (veuillez préciser ci-dessous)	

Autres observations sur les mesures pour élaborer ou renforcer les systèmes d'information sur le transfert de technologie et la coopération technique.

125. Votre pays a-t-il pris les mesures précisées au titre de la cible 3.2 du programme de travail comme phase préparatoire à l'élaboration et à la mise en œuvre de cadres institutionnels, administratifs, juridiques et politiques nationaux destinés à favoriser la coopération et l'accès aux technologies relatives à la Convention et leur adaptation ? (annexe à la décision VII/29)

a) Non	
b) Non, mais certaines mesures sous considération	
c) Oui, certaines mesures prises (veuillez préciser ci-dessous)	X
d) Oui, de nombreuses mesures prises (veuillez préciser ci-dessous)	

Autres observations sur les mesures prises comme phase préparatoire à l'élaboration et à la mise en œuvre de cadres institutionnels, administratifs, juridiques et politiques nationaux destinés à favoriser la coopération et l'accès aux technologies relatives à la Convention et leur adaptation.

- Conseil supérieur de la recherche : organe de définition et de suivi annuel de la politique nationale de recherche ;
- Etats généraux de l'enseignement supérieur ;
- Partenariat RCA/France en matière de biologie végétale et de la bioénergie.

Encadrement XLIX.

Veillez donner des précisions sur la mise en œuvre de cet article et des décisions connexes, notamment en termes de:

- a) résultats et impacts des actions entreprises;
- b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention;
- c) contribution aux progrès vers l'objectif de 2010;
- d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et plans d'action nationaux;
- e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire;
- f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.

Article 17 - Echange d'informations

126. <input checked="" type="checkbox"/> Sur l'article 17(1): Votre pays a-t-il pris des mesures pour faciliter l'échange d'information provenant de sources disponibles au public en vue d'assister la mise en œuvre de la Convention et de promouvoir la coopération technique et scientifique ?	
a) Non	
b) Non, mais mesures potentielles à l'étude	X
c) Oui, certaines mesures en place	X
d) Oui, mesures complètes en place	

La question suivante (127) s'adresse aux PAYS DEVELOPPÉS

127. <input checked="" type="checkbox"/> Sur l'article 17(1): Ces mesures tiennent-elles compte des besoins particuliers des pays en développement et incluent-elles toutes les catégories d'information indiquées à l'Article 17(2), notamment les programmes de recherche, de formation et d'analyse technique, scientifique et socio-économique, les connaissances spécialisées, le rapatriement des informations, etc.?	
a) Non	
b) Oui, mais elles n'incluent pas toutes les catégories d'information indiquées à l'Article 17(2), notamment les programmes de recherche, de formation et d'analyse technique, scientifique et socio-économique, les connaissances spécialisées, le rapatriement des informations, etc.	
c) Oui, et elles incluent toutes les catégories d'information indiquées à l'Article 17(2), notamment les programmes de recherche, de formation et d'analyse technique, scientifique et socio-économique, les connaissances spécialisées, le rapatriement des informations, etc.	

Encadrement L.

Veillez donner des précisions sur la mise en œuvre de cet article et des décisions connexes, notamment en termes de:

- a) résultats et impacts des actions entreprises;
- b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention;
- c) contribution aux progrès vers l'objectif de 2010;
- d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et plans d'action nationaux;
- e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire;
- f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.

L'UNGC a mis en place dans le cadre du programme d'action ou PTI de l'Agence de Développement de l'Information Environnementale (ADIE) un tableau de bord environnemental comprenant un répertoire sur les espèces animales (mammifères et oiseaux).

Le rapport national sur les objectifs de développement du millénaire (OMD) défini, dans le chapitre 7, des orientations qui concernent :

- a) le tableau de bord environnemental sur le répertoire des espèces animales (mammifères et oiseaux) du bassin du Congo ;
- b) les études des tendances et catégorisation des espèces par la mise à jour de leurs statuts (espèces menacées, en voie d'extinction, banales, etc.)
- c) l'inversion et le maintien des tendances de la diversité biologique en hausse ;
- d) les progrès sectoriels dans les domaines de la lutte anti-braconnage et de la conservation des aires protégées ;
- e) les volontés existantes mais les actions limitées ;

f) les ressources humaines qualifiées et financières très limitées.

Dans le cadre du mécanisme d'échange d'informations, développé en partenariat avec la Belgique, des efforts sont en cours pour mettre les informations pertinentes à la disposition du grand public. Notamment les informations sur les différentes filières de formation à l'Université de Bangui qui ont trait aux recherches sur la diversité biologique.

Toujours dans le cadre du même partenariat, des émissions radio diffusées ont été réalisées pour informer le public sur :

- le rôle de la diversité biologique à la proximité des grandes agglomérations du pays ;
- l'importance et le rôle de la taxonomie comme outil de prise de décision ;
- la gouvernance locale et la conservation de la biodiversité ; etc.

Des efforts sont réalisés par le gouvernement à travers la radio rurale pour informer et les populations locales sur la valorisation, l'utilisation durable et la conservation de la diversité biologique.

Article 18 – Coopération technique et scientifique

128. Sur l'article 18(1): Votre pays a-t-il pris des mesures pour encourager la coopération technique et scientifique internationale dans le domaine de la conservation et de l'utilisation durable de la diversité biologique ?

a) Non	
b) Non, mais mesures potentielles à l'étude	
c) Oui, certaines mesures en place (veuillez préciser ci-dessous)	X
d) Oui, mesures complètes en place (veuillez préciser ci-dessous)	

Autres informations sur les mesures pour encourager la coopération technique et scientifique internationale.

Plusieurs protocoles d'accords scientifiques et techniques ont été signés avec des organisations internationales, des universités du nord pour développer des activités spécifiques à la conservation et à l'utilisation durable de la diversité biologique.

En effet, en avril 2000 l'adhésion du pays à l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature a été effective. De même, un protocole d'accord a été signé par la WWF international.

L'Université de Bangui a signé, dans le cadre des activités de recherche, des protocoles d'accord avec les Universités de France et de Belgique sur les aspects de la diversité végétale en Afrique Centrale (Projet DIVEAC), de la diversité des termites (Projet TERMAC) et autres projets de recherches connexes.

Engagement du Pays à mettre en œuvre le Plan d'Action Consolidé pour la Sciences et la Technologie de l'Afrique (PAC).

129. Sur l'article 18(4): Votre pays a-t-il encouragé et mis au point des modalités de coopération pour le développement et de l'utilisation de technologies, y compris les technologies autochtones et traditionnelles, conformément aux objectifs de la Convention?

a) Non	
b) Non, mais méthodes en cours d'élaboration	X
c) Oui, méthodes en place	

130.  Sur l'article 18(5): Votre pays a-t-il encouragé l'établissement de programmes de recherche conjoints et de coentreprises pour le développement de technologies en rapport avec les objectifs de la Convention ?	
a) Non	
b) Oui (veuillez donner quelques exemples ci-dessous)	X
Exemples d'établissement de programmes de recherche conjoints et de coentreprises pour le développement de technologies en rapport avec les objectifs de la Convention.	
Dans le cadre du Projet Dzanga-Sangha, en accordant des permis aux chercheurs indépendants des Universités d'Europe et d'Amérique.	

131. Votre pays a-t-il établi des liens avec des organisations non gouvernementales (ONG), le secteur privé et autres institutions qui ont d'importantes bases de données ou qui ont entrepris des travaux importants sur la diversité biologique par l'intermédiaire du Centre d'échange? (décision V/14)	
a) Non	
b) Non, mais coordination avec les ONG, secteur privé et autres institutions à l'étude	
c) Oui, connections établies avec les ONG, secteur privé et institutions	X

La question suivante (132) s'adresse aux PAYS DEVELOPPÉS

132. Votre pays a-t-il augmenté la capacité du Centre d'échange pour aider les pays en voie de développement et les pays à économie en transition à avoir accès aux informations dans le domaine de la coopération scientifique et technique? (décision V/14)	
a) Non	
b) Oui, en fournissant les moyens de financement	
c) Oui, en offrant l'accès et le transfert de technologie	
d) Oui, en utilisant les moyens de la coopération sur la recherche	
e) Oui, en utilisant le rapatriement de l'information	
f) Oui, en utilisant les moyens de formation	
g) Oui, en favorisant les contacts avec les institutions, organisations et le secteur privé pertinents	
h) Oui, en utilisant d'autres moyens (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres commentaires sur le développement de la capacité du Centre d'échange pour aider les pays en voie de développement et les pays à économie en transition à avoir accès aux informations dans le domaine de la coopération scientifique et technique.	

133. Votre pays a-t-il utilisé le Centre d'échange pour rendre les informations disponibles plus utiles aux chercheurs et aux décideurs ? (décision V/14)	
a) Non	
b) Non, mais des initiatives pertinentes sont à l'étude	

c) Oui, (veuillez préciser ci-dessous)	X
Autres observations sur le développement d'initiatives pertinentes.	
<p>Depuis décembre 2000 la République Centrafricaine a élaboré, en partenariat avec la Belgique, le site web du Centre d'échange d'informations (Clearing House Mechanism) en matière de biodiversité: http://bch-cbd.naturalsciences.be/rca/index.htm .</p> <p>Actuellement, un nouveau format du site est développé selon un modèle de mise à jour facilitée par le logiciel Portal Toolkit (PTK) et disponible à l'adresse suivante : www.biodiv.be/rca . Les sites sont totalement hébergés à l'Institut Royal des Sciences Naturelles de Belgique.</p>	

134. Votre pays a-t-il développé, fourni et partagé les services et moyens pour renforcer et faciliter l'application du Centre d'échange et ainsi améliorer davantage les synergies des Conventions relatives à la diversité biologique ? (décision V/14)	
a) Non	X
b) Oui (veuillez préciser les services et moyens ci-dessous)	
Autres commentaires sur les services et moyens pour renforcer et faciliter l'application du Centre d'échange et ainsi étendre les synergies des Conventions relatives à la diversité biologique.	
La mise à jour du site nécessite des moyens conséquents ; la collecte des données et la mise en réseau de nouvelles données géo référencées exigent des financements conséquents	

Encadrement LI.

<p>Veuillez donner des précisions sur la mise en œuvre de cet article et des décisions connexes, notamment en termes de:</p> <ul style="list-style-type: none"> a) résultats et impacts des actions entreprises; b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention; c) contribution aux progrès vers l'objectif de 2010; d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et plans d'action nationaux; e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire; f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre. <p>La mise en œuvre de l'article 18 et des décisions connexes est relativement conforme du fait de l'insuffisance des ressources financières du pays qui constitue la principale contrainte. Les accords de coopérations scientifiques et techniques sont hautement soutenus et mis en œuvre par les autorités et cadres nationaux à travers les programmes et projets de conservation et de recherche.</p> <p>L'élaboration du site a été entièrement financée par la Belgique via l'Institut Royal des Sciences Naturelles de Belgique (IRScNB). Le partenariat développé depuis cette date a permis la formation, par deux ateliers à Bruxelles et un à Bujumbura, de trois cadres centrafricains capables de gérer le site web de la RCA et de contribuer efficacement au mécanisme d'échange d'informations sur la biodiversité.</p>

Article 19 - Gestion de la biotechnologie et répartition de ses avantages

135.  Sur l'article 19(1): Votre pays a-t-il pris des mesures pour assurer la participation effective aux activités de recherche biotechnologique des Parties prenantes qui fournissent les ressources génétiques pour ces activités de recherche?	
a) Non	X
b) Non, mais mesures potentielles à l'étude	
c) Oui, certaines mesures en place	
d) Oui, législation complète en place	

e) Oui, politique statutaire et législation complètes en place	
f) Oui, politique et mesures administratives complètes en place	

136.  Sur l'article 19(2): Votre pays a-t-il pris toutes les mesures possibles pour encourager et favoriser l'accès prioritaire, sur une base juste et équitable, des Parties, aux résultats et aux avantages découlant des biotechnologies fondées sur les ressources génétiques fournies par ces Parties?

a) Non	
b) Non, mais mesures potentielles à l'étude	X
c) Oui, certaines mesures en place	X
d) Oui, mesures complètes en place	

Encadrement LII.

Veillez donner des précisions sur la mise en œuvre de cet article et des décisions connexes, notamment en termes de:

- a) résultats et impacts des actions entreprises;
- b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention;
- c) contribution aux progrès vers l'objectif de 2010;
- d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et plans d'action nationaux;
- e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire;
- f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.

Il a été mis en place un comité national de coordination et une équipe de planification chargés d'élaborer le projet du cadre national de biosécurité. Le document du cadre national est en cours de rédaction. Dès que possible, il sera soumis à l'assemblée nationale pour son adoption.

Il n'existe pas moins un partage des bénéfices intellectuels entre le centre de recherche et les Universités des Etats partis.

Article 20 – Ressources financières

Encadrement LIII.

Veillez décrire pour chacun des points suivants le montant de ressources financières, internes et externes, qui ont été utilisées pour appliquer la Convention sur la diversité biologique, sur une base annuelle, depuis la participation de votre pays comme une Partie à la Convention.

a) Allocations budgétaires par les gouvernements national et locaux ainsi que différents ministères sectoriels	X
b) Ressources extra-budgétaires (identifiées par les donateurs)	
c) Dons de sources bilatérales	X
d) Dons de sources régionales	

e) Dons de sources multilatérales	X
f) Dons de sources privées	
g) Ressources générées par des instruments financiers, tels que frais d'utilisation de la diversité biologique	X

Encadrement LIV.

Veillez décrire en détail ci-dessous les programmes de financement importants, tels que des fonds d'affectation spéciale pour la diversité biologique ou des programmes spécifiques qui ont été établis dans votre pays.

Fonds d'Affectation Spéciale :

- Le Compte d'affectation Spécial de Développement Forestier et Touristique est alimenté à partir des redevances forestière et cynégétique. Le fonds mobilisé est mis au service de la conservation de l'aménagement des ressources forestières et touristiques et aux contreparties de fonctionnement des Conventions internationales en matière d'environnement et plus particulièrement la Convention sur la Diversité Biologique.
- La fondation pour la Tri Nationale : soutien aux actions de conservation dans la TNS.

Sources bilatérales :

- Coopération allemande (GTZ)
- Agence Française de Développement (AFD)
- Fonds Français pour l'Environnement Mondial (FFEM)

Sources multilatérales :

- Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM)
- Banque Mondiale

137.  Sur l'article 20(1): Votre pays a-t-il fourni des appuis financiers et des incitations en ce qui concerne les activités nationales tendant à la réalisation des objectifs de la Convention ?

a) Non	
b) Oui, incitations seulement (veuillez fournir une liste de ces incitations ci-dessous)	
c) Oui, appuis financiers seulement	
d) Oui, incitations et appuis financiers (veuillez préciser ci-dessous)	X

Autres observations sur les appuis financiers et les incitations fournis

Les incitations multiformes sont développées à travers les programmes de conservation et de développement rural et plus particulièrement ECOFAC Zones Cynégétiques Villageoises qui a mis au point des modalités de paiement direct des droits d'accès aux populations locales. En outre, il faut noter les contributions de le Compte d'Affectation Spéciale pour le Développement Forestier et Touristiques (CAS-DFT) aux Conventions signées et/ou ratifiées par le pays, aux activités de reboisement et à la construction des œuvres sociales.

La question suivante (138) s'adresse aux PAYS DEVELOPPÉS

138. <input checked="" type="checkbox"/> Sur l'article 20(2): Votre pays a-t-il fourni des ressources financières nouvelles ou additionnelles pour permettre aux Parties qui sont des pays en développement de faire face à la totalité des surcoûts convenus que leur impose la mise en oeuvre des mesures par lesquelles ils s'acquittent des obligations découlant de la Convention ?	
a) Non	
b) Oui (veuillez indiquer le montant, sur une base annuelle, des ressources financières nouvelles et additionnelles que votre pays a fournies)	
Autres commentaires sur les ressources financières nouvelles ou additionnelles fournies.	

La question suivante (139) s'adresse aux PAYS EN DEVELOPPEMENT OU PAYS A ÉCONOMIE EN TRANSITION

139. <input checked="" type="checkbox"/> Sur l'article 20(2): Votre pays a-t-il reçu des ressources financières nouvelles et additionnelles vous permettant d'assumer la totalité des surcoûts convenus découlant de l'application de mesures de mise en oeuvre en exécution de vos obligations en regard de la Convention ?	
a) Non	X
b) Oui	

140. <input checked="" type="checkbox"/> Votre pays a-t-il mis en place un processus afin de surveiller le soutien financier à la biodiversité, y compris le soutien fourni par le secteur privé ? (décision V/11)	
a) Non	X
b) Non, mais procédures en cours d'établissement	
c) Oui (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres commentaires sur les processus afin de surveiller le soutien financier à la biodiversité, y compris le soutien fourni par le secteur privé.	

141. <input checked="" type="checkbox"/> Votre pays a-t-il envisagé des mesures telles que l'exonération fiscale dans son régime fiscal national, afin d'encourager les dons destinés à la diversité biologique ? (décision V/11)	
a) Non	X
b) Non, mais des exonérations sont en cours de développement (veuillez préciser ci-dessous)	
c) Oui, exonérations en place (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres observations sur l'exonération fiscale des dons destinés à la diversité biologique.	

142. Votre pays a-t-il revu les budgets nationaux et les politiques monétaires, y compris l'efficacité de l'aide publique au développement allouée à la diversité biologique, en prêtant une attention particulière aux incitations positives et à leur efficacité ainsi qu'aux incitations perverses et aux moyens de les éliminer ou d'en atténuer les effets? (décision VI/16)	
a) Non	X
b) Non, mais révision en cours	
c) Oui (veuillez donner les résultats de la révision)	
Autres commentaires sur la révision des budgets nationaux et des politiques monétaires, y compris l'efficacité de l'aide publique au développement.	

143. Votre pays prend-il des mesures concrètes pour prendre davantage en considération la diversité biologique lors de la mise au point et de la mise en oeuvre d'initiatives internationales majeures en matière de développement, ainsi que lors de l'élaboration des plans nationaux de développement durable et des politiques et plans sectoriels pertinents? (décisions VI/16 et VII/21)	
a) Non	
b) Non, mais révision en cours	X
c) Oui, dans quelques initiatives et plans (veuillez préciser ci-dessous)	X
d) Oui, dans initiatives et plans pertinents (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres commentaires sur la révision et intégration des considérations relatives à la diversité biologique dans les initiatives, politiques et plans.	
Le nouveau code minier centrafricain intègre la prise en compte de la biodiversité dans le processus d'attribution de permis et d'après exploitation.	
Actuellement, des révisions sont en cours en ce qui a trait au :	
<ul style="list-style-type: none"> - code forestier ; - code de protection de la faune sauvage ; - code de pêche et d'Aquaculture en adoption ; - Loi Cadre sur l'Environnement en adoption ; - Plan d'Aménagement Forestier (cartographie des ressources). 	

144. Votre pays renforce-t-il l'intégration de la diversité biologique dans ses programmes d'aide et de développement sectoriels? (décision VII/21)	
a) Non	
b) Non, mais programmes pertinents en cours d'élaboration	
c) Oui, dans certains programmes d'aide et de développement sectoriel (veuillez préciser ci-dessous)	X
d) Oui, dans les programmes d'aide et de développement sectoriels importants (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres observations sur l'intégration de la diversité biologique dans les programmes d'aide et de développement sectoriels.	
Environ 90% des programmes et projet exécutés intègrent la biodiversité.	

La question suivante (145) s'adresse aux PAYS DEVELOPPÉS

<p>145. Veuillez marquer avec un "X" dans le tableau ci-dessous les secteurs dans lesquels votre pays a fourni un soutien financier aux pays en développement et/ou pays à économie en transition. Si nécessaire, veuillez donner des précisions dans l'espace ci-dessous.</p>	
Secteurs	Soutien fourni
a) Évaluations nationales et régionales menées dans le cadre de l'Évaluation des écosystèmes en début de millénaire (décision VI/8)	
b) Conservation <i>in-situ</i> (décision V/16)	
c) Renforcement de la capacité nationale afin d'établir et maintenir les mécanismes de protection des connaissances traditionnelles (décision VI/10)	
d) Conservation <i>ex-situ</i> (décision V/26)	
e) Application de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes (décision VI/9)	
f) Application des Lignes directrices de Bonn (décision VI/24)	
g) Mise en œuvre du programme de travail sur la diversité biologique agricole (décision V/5)	
h) Elaboration du premier rapport sur l'état des ressources zoogénétiques dans le monde (décision VI/17)	
i) Soutenir les travaux des mécanismes régionaux de coordination existants et la mise en place de réseaux ou processus régionaux et sous-régionaux (décision VI/27)	
j) Mise sur pied de partenariats et d'autres moyens pour apporter les ressources nécessaires à la mise en œuvre du programme de travail sur la diversité biologique des terres arides et sub-humides (décision VII/2)	
k) Soutien financier aux opérations du mécanisme de coordination de l'initiative taxonomique mondiale (décision VII/9)	
l) Soutien de la mise en œuvre du Plan d'action sur le renforcement des capacités, tel qu'il figure dans la décision VII/19 (décision VII/19)	
m) Soutien de la mise en œuvre du programme de travail sur la diversité biologique des montagnes (décision VII/27)	
n) Soutien de la mise en œuvre du programme de travail sur les aires protégées (décision VII/28)	
o) Soutien de l'élaboration d'indicateurs nationaux (décision VII/30)	
p) Autres (veuillez préciser)	
Autres informations sur le soutien financier fourni aux pays en voie de développement et/ou pays à économie en transition	

La question suivante (146) s'adresse aux PAYS EN DEVELOPPEMENT OU PAYS A ÉCONOMIE EN TRANSITION

146. Veuillez indiquer par un "X" dans le tableau ci-dessous les secteurs pour lesquels votre pays a demandé un support financier au Fonds pour l'environnement mondial (FEM), à des pays développés et/ou autres institutions. Un même secteur pourrait avoir plus d'une source de support financier. Si nécessaire, veuillez préciser dans l'espace ci-dessous.

Secteurs	Soutien financier demandé à		
	FEM	Bilatéral	Autre
a) Elaboration de stratégies ou plans d'actions nationaux sur la diversité biologique	X		
b) Évaluation de la capacité nationale pour l'application des décisions de la Convention (décision VI/27)	X		
c) Actions prioritaires pour l'application de l'Initiative taxonomique mondiale (décision V/9)	X		
d) Conservation <i>in-situ</i> (décision V/16)	X	X	X
e) Elaboration de stratégies et plans d'action concernant les espèces exotiques envahissantes (décision VI/23)		X	X
f) Conservation <i>ex-situ</i> , établissement et maintien des installations de conservation <i>ex situ</i> (décision V/26)	X		X
g) Projets qui encouragent les mesures d'application de l'article 13 (Éducation et sensibilisation du public) (décision VI/19)		X	X
h) Préparation des rapports nationaux (décisions III/9, V/19 et VI/25)	X		
i) Projets pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique des eaux intérieures (décision IV/4)	X		X
j) Activités pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique agricole (décision V/5)			X
k) Application du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques (décision VI/26)	X		
l) Application de l'Initiative taxonomique mondiale			
m) Application des Principes et directives d'Addis-Abeba sur l'utilisation durable de la diversité biologique			
n) Autres (veuillez préciser)			
Autres informations sur la demande de soutien financier.			

Encadrement LV.

Veillez donner des précisions sur la mise en œuvre de cet article et des décisions connexes, notamment en termes de:

- a) résultats et impacts des actions entreprises;
- b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention;
- c) contribution aux progrès vers l'objectif de 2010;
- d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et plans d'action nationaux;
- e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire;
- f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.

D. DOMAINES THEMATIQUES

147. Veuillez utiliser l'échelle ci-dessous pour refléter le niveau de difficulté rencontré par votre pays dans la mise en œuvre des programmes de travail thématiques de la Convention (diversité biologique marine et côtière, diversité biologique des forêts, diversité biologique des eaux intérieures, diversité biologique des terres arides et sub-humides et diversité biologique des montagnes).	
3 = Haut	1 = Bas
2 = Moyen	0 = Obstacles effectivement surmontés
N/A = Non applicable	

Obstacles	Programme de travail					
	Agriculture	Forêts	Marine et côtière	Ecosystèmes des eaux intérieures	Terres arides et sub-humides	Montagnes
a) Manque de volonté et de soutien politique	1	1	N/A	1	N/A	N/A
b) Participation du public et implication des parties prenantes limitées	3	1	N/A	1	N/A	N/A
c) Absence d'intégration des questions relatives à la diversité biologique dans d'autres secteurs	3	1	N/A	1	N/A	N/A
d) Absence de mesures préventives et proactives	3	1	N/A	1	N/A	N/A
e) Capacité d'action insuffisante en raison de la faiblesse institutionnelle	3	2	N/A	1	N/A	N/A
f) Absence de transfert de technologie et d'expertise	2	2	N/A	1	N/A	N/A
g) Perte des connaissances traditionnelles	1	1	N/A	1	N/A	N/A
h) Insuffisante capacité de recherche scientifique pour soutenir tous les objectifs	3	3	N/A	1	N/A	N/A
i) Manque de connaissances et d'informations accessibles	1	2	N/A	1	N/A	N/A
j) Absence d'éducation et de sensibilisation du public à tous les niveaux	2	2	N/A	1	N/A	N/A

k) Les connaissances scientifiques et traditionnelles ne sont pas pleinement utilisées	2	2	N/A	1	N/A	N/A
l) Perte de diversité biologique et les biens et services correspondants qu'elle dispense ne sont pas bien compris ou documentés	3	3	N/A	1	N/A	N/A
m) Manque de ressources financières, humaines et techniques	3	3	N/A	1	N/A	N/A
n) Absence de mesures incitatives économiques	2	2	N/A	1	N/A	N/A
o) Absence de partage des avantages	N/A	2	N/A	1	N/A	N/A
p) Manque de synergie aux niveaux national et international	1	1	N/A	1	N/A	N/A
q) Absence de coopération horizontale entre les parties prenantes	2	1	N/A	1	N/A	N/A
r) Absence de partenariats effectifs	2	1	N/A	1	N/A	N/A
s) Manque d'engagement de la communauté scientifique	2	2	N/A	1	N/A	N/A
t) Absence de politiques et de lois appropriées	2	1	N/A	1	N/A	N/A
u) Pauvreté	3	3	N/A	1	N/A	N/A
v) Pression démographique	3	3	N/A	1	N/A	N/A
w) Habitudes de consommation et de production non viables	1	1	N/A	1	N/A	N/A
x) Manque de capacité des communautés locales	1	2	N/A	1	N/A	N/A
y) Manque de connaissances et d'expérience des approches de gestion par écosystème	2	3	N/A	1	N/A	N/A
z) Faible capacité d'application effective	3	3	N/A	1	N/A	N/A
aa) Catastrophes naturelles et changements environnementaux	2	1	N/A	N/A	N/A	N/A
bb) Autres (veuillez préciser)						

Ecosystèmes des eaux intérieures

148. Votre pays a-t-il incorporé les objectifs et les activités pertinentes du programme de travail dans les stratégies, politiques, plans et activités suivants? (décision VII/4)				
Stratégies, politiques, plans et activités	Non	Oui, partiellement intégrés mais non mis en œuvre	Oui, pleinement intégrés et mis en œuvre	N/A
a) Vos stratégies et plans d'action sur la diversité biologique		X		
b) Les politiques et stratégies concernant les zones humides		X		
c) La gestion intégrée des ressources hydriques et les plans de gestion efficace des eaux en cours d'élaboration conformément au paragraphe 25 du Plan d'application du Sommet mondial pour le développement durable			X	
d) Coordination et coopération accrues entre les acteurs nationaux responsables des écosystèmes et de la diversité biologique des eaux intérieures		X		
Autres observations sur l'incorporation des objectifs et activités du programme de travail.				

149. Votre pays a-t-il identifié des priorités pour chaque activité du programme de travail, y compris des échéanciers, par rapport à des objectifs axés sur les résultats ? (décision VII/4)	
a) Non	X
b) Objectifs axés sur les résultats développés, mais activités prioritaires non développées	
c) Activités prioritaires développées mais objectifs axés sur les résultats non développés	
d) Oui, objectifs axés sur les résultats et activités prioritaires développés	
Autres observations sur l'adoption d'objectifs axés sur les résultats et des priorités pour chaque activité, y compris une liste des objectifs (le cas échéant)	

150. Votre pays favorise-t-il les synergies entre le programme de travail et les activités connexes au titre de la Convention de Ramsar ainsi que la mise en œuvre du Plan de travail conjoint (CBD-Ramsar) au niveau national ? (décision VII/4)	
a) Non applicable (non Partie à la Convention de Ramsar)	
b) Non	
c) Non, mais mesures potentielles identifiées pour synergie et mise en œuvre conjointe	
d) Oui, certaines mesures prises pour mise en œuvre conjointe (veuillez préciser ci-dessous)	X
e) Oui, mesures complètes prises pour mise en œuvre conjointe (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres observation sur la promotion de synergies entre le programme de travail et les activités connexes au titre de la Convention de Ramsar ainsi que de la mise en œuvre du Plan de travail conjoint (CBD-Ramsar) au niveau national.	
Identification et désignation des zones humides comme « Sites Ramsar » ;	

151. Votre pays a-t-il pris des mesures pour améliorer les données nationales sur: (décision VII/4)			
Questions	Oui	Non	Non, mais élaboration en cours
a) Les biens et services dispensés par les écosystèmes des eaux intérieures ?		X	
b) Les utilisations et variables socio-économiques de ces biens et services ?			X
c) Aspects hydrologiques de base de l'approvisionnement en eau associés au maintien de la fonction des écosystèmes ?	X		
d) Les espèces et tous les niveaux taxonomiques ?		X	
e) Les dangers qui menacent les écosystèmes des eaux intérieures ?		X	
Autres observations sur le développement de données nationales, notamment une liste des données développées si vous avez répondu " OUI " aux questions ci-dessus.			
Une liste existe (ASECNA, Hydraulique, Parc National Mbaéré Bodingué, CBLT, CICOS)			

152. Votre pays a-t-il promu l'application des directives pour l'évaluation rapide de la diversité biologique des écosystèmes des eaux intérieures ? (décision VII/4)	
a) Non, les directives n'ont pas été examinées	X
b) Non, directives examinées mais considérées inappropriées	
c) Oui, directives examinées et application/promotion en instance	
d) Oui, directives promues et appliquées	
Autres observations sur la promotion et l'application des directives pour l'évaluation rapide de la diversité biologique des écosystèmes des eaux intérieures.	

Encadrement LVI.

<p>Veillez donner des précisions sur la mise en œuvre de ce programme de travail et des décisions connexes, notamment en termes de:</p> <ul style="list-style-type: none"> a) résultats et impacts des actions entreprises; b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention; c) contribution aux progrès vers l'objectif de 2010; d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et plans d'action nationaux; e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire; f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.

Diversité biologique marine et côtière

Généralités

153. Les stratégies et plans d'action de votre pays contiennent-ils les points suivants? Veuillez cocher la case correspondante par un "X" (décisions II/10 et IV/15)	
a) Développement de nouvelles aires marines et côtières protégées	
b) Amélioration de la gestion des aires marines et côtières protégées existantes	
c) Renforcement de la capacité intérieure pour la gestion des ressources marines et côtières, notamment par des programmes éducatifs et des initiatives de recherche ciblées (dans l'affirmative, veuillez préciser les types d'initiatives dans la case ci-dessous)	
d) Amélioration de la gestion intégrée des aires marines et côtières (y compris la gestion des bassins hydrographiques) afin de réduire la sédimentation et les dépôts de matières nutritives dans l'environnement marin	
e) Protection des aires qui sont importantes pour la reproduction, notamment les aires de ponte et de croissance	

f) Amélioration des eaux usées et autres traitements de déchets	
g) Contrôle de la pêche excessive et des pratiques de pêche destructives	
h) Elaboration d'une politique exhaustive sur les océans (dans l'affirmative, veuillez indiquer le stade actuel d'élaborations dans la case ci-dessous)	
i) Incorporation des connaissances locales et traditionnelles dans la gestion des ressources marines et côtières (dans l'affirmative, veuillez préciser la nature des dispositions de gestion dans la case ci-dessous)	
j) Autres (veuillez préciser ci-dessous)	
k) Non applicable	
Veuillez fournir des précisions sur les activités ci-dessus ainsi qu'une liste de toute autre action prioritaire relative à la conservation et à l'utilisation durable de la diversité biologique marine et côtière.	

Mise en œuvre de la gestion intégrée des aires marines et côtières

154. Votre pays a-t-il mis en place et/ou renforcé les dispositions institutionnelles, administratives et législatives pour le développement de la gestion intégrée des aires marines et côtières?	
a) Non	
b) Premier stade de développement	
c) Stade de développement avancé	
d) Dispositions en place (veuillez préciser ci-dessous)	
e) Non applicable	
Autres observations sur l'état actuel de la mise en œuvre de la gestion intégrée des aires marines et côtières.	

155. Votre pays a-t-il mis en œuvre une gestion des ressources marines et côtière basée l'approche par écosystème, par exemple par l'intégration de la gestion des côtes et des bassins versants, ou par la gestion intégrée multidisciplinaire des côtes et des océans?	
a) Non	
b) Premier stade de développement	
c) Stade de développement avancé	
d) Mesures en place (veuillez préciser ci-dessous)	
e) Non applicable	
Autres observations sur l'état actuel de l'application de l'approche par écosystème à la gestion des ressources marines et côtières.	

Ressources vivantes marines et côtières

156. Votre pays a-t-il identifié les éléments constitutifs de ses écosystèmes marins et côtiers qui sont essentiels à leur fonctionnement, ainsi que les principaux dangers qui menacent ces écosystèmes?	
a) No	
b) Plans d'évaluation exhaustive des écosystèmes marins et côtiers en place (veuillez préciser ci-dessous)	
c) Evaluation exhaustive en cours	
d) Éléments constitutifs critiques identifiés et plans de gestion en cours d'élaboration (veuillez préciser ci-dessous)	
e) Plans de gestion des éléments constitutifs essentiels des écosystèmes marins et côtiers en place (veuillez préciser ci-dessous)	
f) Non applicable	
Autres observations sur l'état actuel de l'évaluation, de la surveillance et de la recherche relatives aux écosystèmes marins et côtiers et aux principaux dangers les menaçant.	

157. Votre pays entreprend-il les activités suivantes pour appliquer le programme de travail de la Convention sur les récifs coralliens? Veuillez cocher d'un "X" toutes les cases qui s'appliquent.				
A c t i v i t é s	Ni appliqué ni une priorité	Non appliqué mais une priorité	Actuellement appliqué	Non applicable
a) Évaluation et surveillance écologiques des récifs coralliens				
b) Évaluation et surveillance socio-économiques des communautés et parties prenantes				
c) Gestion, particulièrement grâce à l'intégration de la gestion côtière et celle des aires marines et côtières protégées de l'environnement corallien				
d) Identification et application de mesures additionnelles et d'autres solutions afin de garantir les moyens de subsistance des populations tributaires des services dispensés par les récifs coralliens				
e) Programmes de participation des parties prenantes, associations, communautés et campagnes d'éducation du public				

f) Mesures visant à favoriser la formation et les perspectives de carrière des taxonomistes et écologistes du milieu marin				
g) Développement de systèmes d'alerte en cas de blanchissement corallien				
h) Développement d'une capacité d'intervention rapide afin de recueillir des données sur le blanchissement et la mortalité des coraux				
i) Restauration et réhabilitation des habitats dégradés des récifs coralliens				
j) Autres activités (veuillez préciser ci-dessous)				
Veuillez fournir des précisions sur les activités en cours.				

Aires marines et côtières protégées

158. Dans la liste ci-dessous, quels fait correspondent le plus exactement à l'état actuel des aires marines et côtières protégées de votre pays ? Veuillez indiquer votre réponse par un "X".	
a) Aires marines et côtières protégées déclarées officiellement (veuillez indiquer ci-dessous leur nombre)	
b) Plans de gestion de ces aires établis avec la participation de toutes les parties prenantes	
c) Gestion efficace avec des mesures d'application effective et de surveillance en place	
d) Système ou réseau national d'aires marines et côtières protégées en cours de développement	
e) Système ou réseau national d'aires marines et côtières protégées en place	
f) Le système national d'aires marines et côtières protégées comprend des zones aménagées pour l'utilisation durable, qui permettent des activités extractives	
g) Le système national d'aires marines et côtières protégées est composé d'aires qui excluent les activités extractives	
h) Le système national d'aires marines et côtières protégées est entouré de pratiques de gestion durable recouvrant l'environnement marin et côtier plus large.	
i) Autres (veuillez préciser ci-dessous)	
j) Non applicable	
Autres observations sur l'état actuel des aires marines et côtières protégées.	

Mariculture

159. Votre pays applique-t-il des techniques qui visent à réduire au minimum les effets néfastes de la mariculture sur la biodiversité marine et côtière? Veuillez cocher toutes les cases qui s'appliquent.	
a) Application d'évaluations de l'impact environnemental à tous les projets de mariculture	<input type="checkbox"/>
b) Elaboration et application de méthodes efficaces de sélection des sites dans le cadre de la gestion intégrée des aires marines et côtières	<input type="checkbox"/>
c) Mise au point de méthodes efficaces de contrôle des effluents et des déchets	<input type="checkbox"/>
d) Elaboration de plans adéquats de gestion des ressources génétiques au niveau des écloseries	<input type="checkbox"/>
e) Elaboration de méthodes de l'écloserie contrôlée et de méthodes de reproduction solides afin d'éviter la récolte de frai naturel	<input type="checkbox"/>
f) Dans les cas où la récolte de frai naturel est inévitable, développement de bonnes pratiques de récolte de frai, y compris l'emploi de matériel de pêche sélectif afin d'éviter les prises fortuites	<input type="checkbox"/>
g) Utilisation d'espèces et de sous-espèces indigènes en mariculture	<input type="checkbox"/>
h) Mise en œuvre de mesures efficaces pour éviter la libération involontaire d'espèces et de polypoides fertiles provenant de la mariculture	<input type="checkbox"/>
i) Utilisation de bonnes méthodes d'élevage et de sites adéquats de libération afin de protéger la diversité génétique	<input type="checkbox"/>
j) Minimiser l'emploi d'antibiotiques au moyen de meilleures techniques d'élevage	<input type="checkbox"/>
k) Application de méthodes sélectives dans la pêche commerciale pour éviter ou minimiser les prises involontaires	<input type="checkbox"/>
l) Considérer les connaissances traditionnelles, dans la mesure du possible, comme source de développement de techniques de mariculture durable	<input type="checkbox"/>
m) Non applicable	<input type="checkbox"/>
Autres observations sur les techniques visant à minimiser les effets néfastes de la mariculture sur la diversité biologique marine et côtière.	

Espèces exotiques et génotypes

160. Votre pays a-t-il mis en place des mécanismes pour contrôler les voies d'introduction d'espèces exotiques dans le milieu marin et côtier?	
a) Non	<input type="checkbox"/>
b) Mécanismes de contrôle possible des envahissements possibles causés par les eaux de ballast mis en place (veuillez préciser ci-dessous)	<input type="checkbox"/>

c) Mécanismes de contrôle des envahissements possibles causés par l'encrassement des coques de navires mis en place (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Mécanismes de contrôle envahissements possibles causés par l'aquaculture mis en place (veuillez préciser ci-dessous)	
e) Mécanismes de contrôle des envahissements possibles causés par les libérations accidentelles, telles que les libérations d'aquariums, mis en place (veuillez préciser ci-dessous)	
f) Non applicable	
Autres activités sur l'état actuel des activités liées à la prévention des introductions d'espèces exotiques dans le milieu marin et côtier et de toute activité d'élimination.	

Encadrement LVII.

Veuillez donner des précisions sur la mise en œuvre de ce programme de travail et des décisions connexes, notamment en termes de:

- a) résultats et impacts des actions entreprises;
- b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention;
- c) contribution aux progrès vers l'objectif de 2010;
- d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et plans d'action nationaux;
- e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire;
- f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.

--

Diversité biologique agricole

161.  Votre pays a-t-il développé des stratégies, des programmes et des plans nationaux qui assurent la mise au point et l'application efficaces de politiques et de mesures menant à l'utilisation durable des éléments constitutifs de la diversité biologique agricole ? (décisions III/11 et IV/6)

a) Non	
b) Non, mais stratégies, programmes et plans en cours d'élaboration	
c) Oui, un certain nombre de stratégies, programmes et plans en place (veuillez préciser ci-dessous)	X
d) Oui, stratégies, programmes et plans complets en place (veuillez préciser ci-dessous)	

Autres commentaires sur les stratégies, des programmes et des plans nationaux relatifs aux éléments constitutifs de la diversité biologique agricole.

Les documents de politique de la République Centrafricaine pour le développement du secteur agricole sont :

- le Plan Directeur Agricole (PDA)
- le Rapport National sur les Ressources Génétiques Animales (RNRGA)

Ces documents de politiques comportent les stratégies, les programmes, les plans d'actions etc. qui visent l'amélioration de la production et de la productivité, la valorisation des ressources naturelles agricoles et pastorales et la conservation de l'agrobiodiversité.

2.2- Les problèmes du développement rural

Les systèmes de productions végétales sont inadaptés aux possibilités d'exploitation des ressources humaines et naturelles. Il en résulte une propension très élevée à l'autoconsommation, une faible politique de transformation et conservation des produits agricoles, un commerce agricole interne et externe limité, une pression de diverses activités sur les ressources naturelles dont les conséquences sont : la réduction ou la disparition progressive de la biodiversité suivie d'un déséquilibre écologique irréversible, les changements climatiques ; la dégradation continue du couvert végétal et des sols, l'assèchement et la déplétion des eaux, le dépeuplement ou la disparition de certaines espèces fauniques et floristiques.

2.3- Les problèmes spécifiques aux productions végétales

Le Plan Directeur Agricole souligne que : "le problème central du développement agricole et rural en RCA demeurera longtemps le faible niveau de production et de productivité des activités agricoles et rurales auxquelles est intimement liée la dégradation des ressources naturelles et de la biodiversité".

Les indicateurs de ce constat se résument au bas niveau du revenu et au maintien de la population en dessous du seuil national de pauvreté.

Cette situation est due au fait que la population agricole exploite une faible superficie de terres cultivées (moins de 1 ha) face à une superficie moyenne exploitable de plus de 25 ha par actif agricole parce que les jeunes qui représentent 47 % de la population ne disposent pas assez les savoir et savoir-faire des pratiques agricoles modernes, de matériel végétal performant et pur issu de la recherche et que la disponibilité de force de travail insuffisante oblige la pratique de production végétale itinérante sur défriche-brûlis. Le faible développement des infrastructures et équipements agricoles et des services communautaires de base complète la liste des facteurs déterminants non exhaustifs.

3.2- Les problèmes spécifiques aux productions animales

Les problèmes généraux du développement rural identifiés dans le système de productions végétales restent les mêmes que pour les productions animales à savoir :

- inadaptation des productions aux possibilités des exploitations des ressources,
- propension à l'autoconsommation,
- faible politique des transformations et conservations des produits,
- commercialisation limitée des produits,
- forte pression diverse sur les ressources naturelles.

Les contraintes au développement de l'élevage consignés dans le Plan Directeur Agricole sans complaisance touchent des domaines divers : gestion des parcours et environnement, alimentation et abreuvement du bétail, exploitation du matériel génétique, recherche zootechnique et vétérinaire, santé animale, cadre institutionnel, financement de l'élevage, organisation des producteurs et autres professionnels de la filière bétail-viande, formation et vulgarisation, aspects économiques, commercialisation et transformation.

Les problèmes spécifiques de mise en œuvre des documents de politique de développement sont :

- insuffisance des moyens financiers ;
- carence en ressources humaines ;
- absence d'infrastructures appropriées ; et
- faible mobilisation des partenaires au développement pour le soutien de la politique du gouvernement traduite dans le PDA.

162.  Votre pays a-t-il identifié les moyens de traiter les impacts potentiels des technologies de restriction de l'utilisation des ressources génétiques sur la conservation *in situ* et *ex_situ* et l'utilisation durable, y compris la sécurité alimentaire de la diversité biologique agricole? (décision V/5)

a) Non	
b) Non, mais mesures potentielles à l'étude	X
c) Oui, certaines mesures identifiées (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, mesures exhaustives identifiées (veuillez préciser ci-dessous)	

Autres informations sur les moyens de traiter les impacts potentiels des technologies de restriction de l'utilisation des ressources génétiques sur la conservation *in situ* et *ex_situ* et l'utilisation durable de la diversité biologique agricole

Un questionnaire sur les organismes génétiquement modifiés (OGM) est en traitement par le Point Focal.

Annexe à la décision V/5 – Programme de travail sur la diversité biologique agricole

Elément 1 du programme – Evaluation	
163. Votre pays a-t-il effectué des évaluations spécifiques des composants de la biodiversité agricole tels que ressources phytogénétiques, ressources zoogénétiques, pollinisateurs, gestion des insectes nuisibles et le cycle des substances nutritives?	
a) Non	
b) Oui, évaluations en cours (veuillez préciser les composants ci-dessous)	
c) Oui, évaluations complétées (veuillez préciser les composants et les résultats des évaluations ci-dessous)	X
Autres commentaires sur les évaluations spécifiques des composants de la biodiversité agricole.	
Insectes nuisibles agricoles : cochenille farineuse, mouche tsé-tsé, tiques, sauterelles puantes, coccinelles, termites etc.	
Collection et caractérisation des écotypes locaux de manioc, de bananier, du Vouanzou, du haricot et d'arachides.	

164. Votre pays effectue-t-il des évaluations sur les interactions entre les pratiques agricoles et la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité en référence à l'Annexe I de la Convention (p.ex. écosystèmes et habitats ; espèces et communautés ; génomes et gènes qui ont une importance sociale, scientifique ou économique) ?	
a) Non	
b) Oui, évaluations en cours	X
c) Oui, certaines évaluations complétées (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, évaluations exhaustives complétées (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres commentaires sur les évaluations des composants de la biodiversité (p.ex. écosystèmes et habitats ; espèces et communautés ; génomes et gènes qui ont une importance sociale, scientifique ou économique).	
- l'interaction agriculture – élevage amène souvent les conflits issus des dévastations de champs, des blessures et tueries d'animaux ;	
- le passage du bétail dans les zones cynégétiques fait vider la faune sauvage de ces zones ;	
- l'exploitation abusive ou incontrôlée des parcours par le bétail entraîne l'érosion du sol, l'embaumement des pâturages qui favorise le développement arbustif et la forestation. Ce constat est vérifiable dans les anciens campements et zones d'élevage où des espèces ligneuses se développent au détriment des pâturages.	

165. Votre pays a-t-il effectué une évaluation sur les connaissances, innovations et pratiques des agriculteurs et des communautés autochtones et locales en matière de préservation de la biodiversité agricole et des services reliés aux écosystèmes agricoles en faveur et à l'appui de la production et de la sécurité alimentaires ?	
a) Non	
b) Oui, évaluations en cours	X
c) Oui, évaluations complétées (veuillez indiquer ci-dessous où se trouve l'information)	X

Autres commentaires sur l'évaluation sur les connaissances, innovations et pratiques des agriculteurs et des communautés autochtones et locales.

Evaluation des connaissances, innovations et pratiques des agriculteurs :

Des évaluations des connaissances sur les cultures vivrières en zones de savanes, des bas-fonds et des forêts ont été réalisées par les projets PDSV, PAAPAV PRODEROM et Forêt de Bangassou.

Des variétés de maïs (Ngakoutou), manioc (togo, gabon, zaïre), igname, arachide sont conservées et entretenues par les agriculteurs.

Les innovations concernent les initiatives des éleveurs dans les croisements des animaux dans les années 80. En effet, des éleveurs de la Commune de Kouï dans le Nord-Ouest ont importé sur leur propre initiative des reproductions Brahman ¼ sang qu avec la race locale goudali ont amélioré le rendement en viande. Par ailleurs, ils ont aussi accepté l'expérience de l'insémination artificielle des vaches de race locale par des semences des reproducteurs de France. En 1986-1987 vingt sept (27) métis ont été obtenus, mais après 20 ans sans suivi les caractères génétiques sont certainement dilués.

166. Votre pays a-t-il surveillé une dégradation globale, un statu quo ou une restauration/réhabilitation de la biodiversité depuis 1993, date de la rentrée en vigueur de la Convention?

a) Non	
b) Oui, aucun changement relevé (statu quo)	X
c) Oui, dégradation globale relevée (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, restauration ou réhabilitation observée (veuillez préciser ci-dessous)	

Autres commentaires sur les observations.

Compte tenu de l'environnement naturel, climatique, hydrographique et végétal décrit dans la thématique, la biodiversité agricole n'a pas connu de perturbations dramatiques depuis 1993. La sécheresse éprouvante des années 1983 et 1984 n'est qu'un souvenir oublié des Centrafricains. Par contre des perturbations climatiques s'observent et désorientent les producteurs.

Élément 2 du Programme – Gestion adaptative

167. Votre pays a-t-il identifié les pratiques de gestion, technologies et politiques qui favorisent les effets positifs et atténuent les impacts négatifs sur la biodiversité agricole, et améliorent la productivité et la capacité d'assurer la subsistance ?

a) Non	
b) Non, mais pratiques, technologies et politiques potentielles en cours d'identification	
c) Oui, certaines pratiques, technologies et politiques identifiées (veuillez préciser ci-dessous)	X
d) Oui, pratiques, technologies et politiques complètes identifiées (veuillez préciser ci-dessous)	

Autres commentaires sur les pratiques de gestion, technologies et politiques identifiées.

Le calendrier agricole est suivi par les agriculteurs malgré les perturbations climatiques, les réunions de transhumance se tiennent chaque année.

Élément 3 du programme – Renforcement des capacités

168. Votre pays a-t-il augmenté les capacités des agriculteurs, communautés autochtones et locales, et leurs organisations et les autres parties prenantes, afin de gérer durablement la biodiversité agricole et développer des stratégies et méthodologies pour la conservation *in situ*, l'utilisation durable et la gestion de la diversité biologique agricole ?

a) Non	X
b) Oui (veuillez préciser les aires/composants et groupes ciblés avec capacités améliorées)	
Autres commentaires sur les capacités des agriculteurs, communautés autochtones et locales, et leurs organisations et les autres parties prenantes.	
La politique agricole ciblée sur la décentralisation n'est pas effective.	

169. Votre pays a-t-il mis en place des mécanismes opérationnels qui favorisent une large participation des parties prenantes afin de former des partenariats véritables pour contribuer à l'application du programme de travail sur la biodiversité agricole ?

a) Non	
b) Non, mais des mécanismes possibles identifiés	X
c) Non, mais des mécanismes en cours d'élaboration	
d) Oui, des mécanismes en place	

Dans le contexte de la décentralisation des pouvoirs de décision au niveau des communautés de base, le Plan Directeur Agricole (PDA) encourage la mise en place des Comités Régionaux d'Orientation (CRO) instances de concertation pour le développement économique des préfectures, sous-préfectures, communes et villages.

170. Votre pays a-t-il amélioré le cadre politique, y compris les arrangements pour le partage des avantages et les mesures d'incitation en vue de soutenir la gestion locale de la biodiversité agricole ?

a) Non	
b) Non, mais certaines mesures et arrangements sont en cours d'identification	X
c) Non, mais certaines mesures et arrangements sont en cours d'élaboration	
d) Oui, des mesures et des arrangements ont été mis en œuvre	X

Autres observations sur les mesures prises pour améliorer le cadre politique.

La politique de l'intégration agriculture – élevage traduite concrètement par la mise en place des Associations des éleveurs et agriculteurs (AEA), des zones d'actions agro-pastorales (ZAGROP), des Unités Pastorales (UP), des Fermes Privées (FP), des Zones Cynégétiques et Touristiques (ZC et ZCT) et des Zones Forestières (ZF), vise le partage des avantages et les mesures d'incitation pour le soutien de la gestion locale de la biodiversité agricole sous l'égide de la Chambre d'Agriculture, d'Élevage, des Eaux, Forêts, Chasses et Pêches.

Des actions se mènent de façon sectorielle dans des cadres des projets et programmes ou de façon contractuelle intersectorielle en attendant la structuration de la Chambre d'Agriculture en cours.

Élément 4 du programme– Intégration

171. Votre pays intègre-t-il les plans nationaux ou les stratégies pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité agricole dans les plans et programmes sectoriels et intersectoriels?

a) Non	
b) Non, mais révision en cours	
c) Non, mais cadres et mécanismes potentiels en cours d'identification	
d) Oui, certains plans nationaux et stratégies intégrés dans quelques plans et programmes sectoriels (veuillez préciser ci-dessous)	X
e) Oui, certains plans nationaux et stratégies intégrés dans d'importants plans et programmes sectoriels (veuillez préciser ci-dessous)	X

Autres commentaires sur l'intégration des plans nationaux et les stratégies dans les plans et programmes sectoriels et intersectoriels.

Dans le cadre du Projet d'Appui aux Institutions Agricoles (PAIA), du Projet de Développement de l'Élevage et de Gestion des Parcours (PDEGP), du Projet de Développement des Zones de savanes vivrières (PDSV), Projet de Développement de la Sous Préfecture de Bouca (PDRB), du Projet de Développement Périurbain de Bangui (PDPUB), du Projet d'Appui à la Production Agricole et à l'Autopromotion Villageoise (PAPA AV), l'intégration se traduit par la création des Associations d'Élevage et d'Agriculture (AEA), des Groupements d'Intérêts Agropastoraux (GIAP) et des Groupements d'Intérêts Pastoraux (GIP), la création des zones d'agriculture et d'élevage.

172. Votre pays soutient-il le réseau institutionnel et les mécanismes de politique et de planification afin d'intégrer la diversité biologique agricole dans les stratégies et plans d'action agricoles, et son intégration dans des stratégies et plans d'action plus larges pour la biodiversité?

a) Non	
b) Oui, en soutenant les institutions dans leurs évaluations pertinentes	X
c) Oui, en élaborant des lignes directrices de politique et de planification	X
d) Oui, en développant les moyens de formation	X
e) Oui, en soutenant le renforcement des capacités aux niveaux politique, technique et local	X
f) Oui, en encourageant la synergie dans l'application des plans d'action convenus et entre les évaluations en vigueur et les processus intergouvernementaux	

Autres observations sur le soutien du réseau institutionnel et des mécanismes de politique et de planification.

Concernant le secteur de l'élevage, six (6) Fédérations Régionales des Groupements d'Éleveurs Centrafricains (FERGEC) placées sous la responsabilité de la Direction de l'Animation Mutualiste (DAM), de la Fédération Nationale des Éleveurs Centrafricains (FNEC) coordonnent les activités techniques des Groupements d'Intérêts Pastoraux, dispensent des séances de formations des thèmes ciblés (transhumance, mouvements et traitements du bétail, règlement des conflits agriculteurs, la gestion des groupements ...)

Sur deux cent cinquante (250) Groupements d'Intérêts Pastoraux (GIP) répartis sur toute l'étendue du territoire, cent huit (108) seulement ont été suivi en 2005 à cause de l'insécurité dans les zones d'élevage et les déplacements transfrontaliers des éleveurs.

La répartition des GIP dans les régions de découpage administratif se présente comme suit:

Région n°1 (Ombella-Mpoko, Lobaye) : 40
 Région n°2 (Mambéré-Kadéï, Sangha-Mbaéré, Nana-Mambéré) : 40
 Région n°3 (Ouham-Pendé, Ouham) : 60
 Région n°4 (Kémo, NanaGribizi, Ouaka) : 60
 Région n°5 (Haute-Kotto, Bamingui-Bangoran, Vakaga) : 10
 Région n°6 (Basse-Kotto, Mbomou, Haut-Mbomou) : 36

Au moins trois GIP se regroupent en Fédération Locale des Groupements d'Intérêts Pastoraux (FELGIP) dont l'effectif est de 38.

La structure du réseau institutionnel des éleveurs centrafricains est ainsi schématisée :



173. Dans les cas des centres d'origine intérieurs, votre pays encourage-t-il les activités de conservation *in situ* et *ex situ* au niveau des exploitations, de la variabilité des ressources génétiques aux fins de production alimentaire et agricole, y compris celle des espèces sauvages apparentées?

a) Non	X
b) Oui (veuillez préciser ci-dessous)	X

Autres observations sur la conservation de la variabilité des ressources génétiques aux fins de production alimentaire et agricole dans leurs centres d'origines.

Concernant le secteur de l'agriculture, il existe des centres ou des stations d'expérimentation, de multiplication et de diffusion des variétés végétales et animales :

- la station de Boukoko (M'Baiki) menait des recherches sur les caféiers, les cacaoyers et les poivriers et livrait les résultats aux exploitants ;
- la station de Béwiti (Bouar) faisait des recherches sur les trypanosomiases ;
- la station agrostologique de Sarki (Bocaranga) étudiait les plantes fourragères du plateau du Yadé, les techniques d'embouche bovines et gérait une unité laitière fabriquant du fromage et du beurre ;
- les stations de Pombaïndi, (Paoua), de Soumbé (Bossangoa et Goulinga (Grimari) en relation avec l'Institut de Recherche Cotonnière et Vivrière (IRCT) menaient des activités de recherche sur le coton et les vivriers ;
- les stations de Katakpa (Dékoa), de Bambari et Gounouman (Alindao) s'occupaient de la multiplication des bovins trypanotolérants ;
- les stations de Bozoum et de la Bolé (Bouar) se sont spécialisées dans les cultures horticoles (fruits et légumes)
- Les stations de Bossembéle et de Bouar étaient des centres de dressages d'animaux de traction animale.

Presque toutes ces stations sont actuellement des ruines et certaines ont d'autres vocations souvent sans relation avec l'objectif initial.

Encadrement LVIII.

Veuillez fournir des informations sur les actions entreprises par votre pays pour mettre en œuvre le Plan d'action pour l'Initiative internationale pour la conservation et l'utilisation durable des pollinisateurs.

Encadrement LIX.

Veillez donner des précisions sur la mise en œuvre de ce programme de travail et des décisions connexes, notamment en termes de:

- a) résultats et impacts des actions entreprises;
- b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention;
- c) contribution aux progrès vers l'objectif de 2010;
- d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et plans d'action nationaux;
- e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire;
- f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.

Diversité biologique des forêts

Généralités

174. Votre pays a-t-il incorporé les éléments pertinents du programme de travail dans ses stratégies et plans d'action nationaux relatifs à la diversité biologique et dans ses programmes forestiers nationaux?	
a) Non	
b) Oui, veuillez décrire le processus utilisé	X
c) Oui, veuillez décrire les contraintes/obstacles rencontrés dans le processus	X
d) Oui, veuillez décrire les enseignements dégagés	X
e) Oui, veuillez décrire des cibles pour les actions prioritaires du programme de travail	X
Autres observations sur l'incorporation des éléments pertinents du programme de travail dans vos stratégies et plans d'action nationaux et vos programmes forestiers.	
Loi N°90.003 portant Code Forestier	
Ordonnance N°84.045 portant Code de protection de la faune sauvage et réglementant l'exercice de la chasse.	

Encadrement LX.

Veuillez indiquer les outils appliqués (politique, planification, gestion, évaluation et mesure) et les mesures, le cas échéant, que votre pays utilise pour mettre en œuvre et évaluer le programme de travail. Veuillez indiquer quels outils et mesures aideraient la mise en œuvre.
<ul style="list-style-type: none"> - Plan de Convergence de la COMIFAC ; - Traité de la Tri Nationale Sangha ; - Loi des Finances ; - CAS-DFT

Encadrement LXI.

Veuillez indiquer à quel point et comment votre pays a impliqué les communautés autochtones et locales et respecté leurs droits et intérêts, dans la mise en œuvre du programme de travail.
<ul style="list-style-type: none"> - Approche participative ZCV (en expérimentation) ; - Mise en place du GNT sur la gestion durable et la certification forestière.

Encadrement LXII.

Veuillez indiquer les actions entreprises par votre pays pour renforcer les capacités en ressources humaines et financières pour la mise en œuvre du programme de travail.
<ul style="list-style-type: none"> - Centre de données forestières ; - CAS-DFT ; et - PAIAF.

Encadrement LXIII.

Veillez indiquer de quelle manière votre pays a collaboré et coopéré (par ex. sud-sud, nord-sud, sud-nord, nord-nord) avec d'autres gouvernements et organisations régionales ou internationales pour la mise en œuvre du programme de travail. Veillez indiquer en outre les contraintes et/ou les besoins identifiés.

- Programme OAB/ OIBT, COMIFAC, Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (PFBC), UICN, GTZ, WWF, AFD.

Les besoins concernent le renforcement des capacités institutionnelles et juridiques.

Les contraintes concernent le faible appui des partenaires au développement.

Programme de travail élargi sur la diversité biologique des forêts

Elément 1 du programme – Conservation, utilisation durable et partage des avantages

175. Votre pays applique-t-il l'approche par écosystème à la gestion de tous les types de forêts?

a) Non, veuillez expliquer ci-dessous

b) Non, mais mesures possibles identifiées (veuillez préciser ci-dessous)

X

c) Oui (veuillez préciser ci-dessous)

Autres observations sur l'application de l'approche par écosystème à la gestion des forêts.

La politique forestière adoptée jusqu'à ce jour par le Gouvernement de la RCA sur la diversité biologique des forêts est d'une part focalisée sur la forêt de production de bois d'oeuvre du massif du Sud Ouest qui couvre une superficie d'environ trois millions cinq cent mille (3.500.000) hectares et d'autre part sur l'utilisation durable des écosystèmes forestiers du Sud Est.

En effet, le Gouvernement a stimulé les concessionnaires forestiers titulaires de Permis d'Exploitation et d'Aménagement (PEA) de gérer durablement les ressources présentes à travers la dotation de leur permis d'un plan d'aménagement, une mise en oeuvre de ce plan et promouvoir l'exportation de bois légaux aux consommateurs. L'approche par écosystème à la gestion des forêts de production n'est pas encore opérationnelle faute d'un plan d'affectation de terre officiel.

176. Votre pays a-t-il pris des mesures pour réduire les menaces qui pèsent sur la diversité biologique des forêts et atténuer les incidences des processus qui la menacent?

Options		Précisions
a) Oui	X	Veillez préciser les principales menaces identifiées par rapport à chaque objectif du but 2 et les mesures prises pour entreprendre des actions prioritaires
b) Non		Veillez fournir des explications ci-dessous

Autres observation sur les mesures prises pour réduire les menaces qui pèsent sur la diversité biologique des forêts et atténuer les incidences des processus qui la menacent (y compris l'efficacité des actions entreprises, les enseignements tirés, les incidences sur la diversité biologique des forêts, les contraintes, les besoins, les outils et les objectifs).

Les textes législatifs et réglementaires en vigueur ne suffisent pas encore pour réduire les menaces sur la biodiversité des forêts. L'appauvrissement du massif forestier du Sud Ouest en Sapelli, Sipo etc., soumis à l'exploitation industrielle depuis 1950 est l'une des preuves dans la mesure où les espèces sus visées sont les plus recherchées par les concessionnaires forestiers ; l'exploitation et la commercialisation des essences commercialisables n'intéressent guère les partenaires forestiers compte tenu du coût de transport qui est très élevé entre Bangui et le premier port le plus proche (Douala).

Toutefois, on peut noter :

- la transformation des Permis temporaires d'exploitation en Permis d'Exploitation et d'Aménagement ;
- le Plan d'Aménagement adapté aux spécificités de chaque PEA ;
- et l'adoption des principes, critères, indicateurs de gestion durable des ressources forestières ;
- Projet de Loi cadre sur l'environnement

177. Votre pays prend-t-il des mesures pour protéger, régénérer et restaurer la diversité biologique des forêts?

Options		Précisions
a) Oui	X	<p>Veillez identifier des actions prioritaires par rapport à chaque objectif du but 3 et décrire les mesures prises pour aborder ces priorités.</p> <p>Le Code forestier en vigueur impose : la dotation et la mise en oeuvre de tout PEA à but de production du bois d'oeuvre d'un plan d'aménagement ; en plus ledit code exige le respect du plan de gestion quinquennale et du plan annuel d'opération, la possibilité annuelle à prélever par unité de surface de l'assiette de coupe, de la rotation et la mise en oeuvre des placettes de suivi de la régénération dans les parcelles post et pré exploitation.</p>
b) Non		<p>Veillez fournir des explications ci-dessous</p>

Autres observations sur les mesures pour protéger, régénérer et restaurer la diversité biologique des forêts (y compris l'efficacité des actions entreprises, les enseignements tirés, les incidences sur la diversité biologique des forêts, les contraintes, les besoins, les outils et les objectifs).

Les données du PARPAF démontrent à suffisance que la mise en œuvre des techniques d'exploitation du bois d'œuvre en vigueur basées sur l'aménagement contribue à favoriser la régénération contrairement à l'écrémage.

178. Votre pays prend-il des mesures pour promouvoir l'utilisation durable de la diversité biologique des forêts?

Options		Précisions
a) Oui	X	<p>Veillez identifier des actions prioritaires par rapport à chaque objectif du but 4 et décrire les mesures prises pour aborder ces priorités.</p>

		L'instauration dans chaque société forestière d'une cellule chargée de suivre la mise en oeuvre des travaux d'aménagement, la cartographie périodique des strates parcourues par l'exploitation et l'évolution des régénérations en concertation avec l'administration centrale en sont une des preuves que le gouvernement se soucie de la réduction des menaces qui pèsent sur la diversité biologique des forêts principalement dans le domaine de la production ligneuse. Mais ce processus n'est pas encore étendu au niveau des autres ressources forestières.
b) Non		Veillez fournir des explications ci-dessous
Autres observations sur les mesures pour promouvoir l'utilisation durable de la diversité biologique des forêts (y compris l'efficacité des actions entreprises, les enseignements tirés, les incidences sur la diversité biologique des forêts, les contraintes, les besoins, les outils et les objectifs).		

179. Votre pays prend-il des mesures pour promouvoir l'accès et le partage des avantages découlant des ressources génétiques forestières?		
Options		Précisions
a) Oui	X	<p>Veillez identifier des actions prioritaires par rapport à chaque objectif du but 5 et décrire les mesures prises pour aborder ces priorités</p> <p>Les quotas de répartition des différentes taxes forestières fixés par la Loi annuelle des finances permettent le partage de bénéfices découlant de l'exploitation des ressources forestières.</p>
b) Non		Veillez fournir des explications ci-dessous
Autres observations sur les mesures pour promouvoir l'accès et le partage des avantages découlant des ressources génétiques forestières (y compris l'efficacité des actions entreprises, les enseignements tirés, les incidences sur la diversité biologique des forêts, les contraintes, les besoins, les outils et les objectifs).		
<p>L'insuffisance du suivi de l'application des textes est une des causes de l'inéquité dans la répartition des bénéfices issus de l'exploitation des ressources de la biodiversité. Le concept partage juste et équitable est inexistant dans les textes législatifs.</p> <p>Certaines initiatives à titre pilote sans aucune base juridique légale qui sont expérimentées dans le cas des Zones Cynégétiques Villageoises ont commencé à être adaptées dans certains pays de la COMIFAC.</p> <p>Le partage juste et équitable des avantages découlant de l'exploitation des ressources biologiques requiert à la fois : des transferts de pouvoirs et de représentation responsable et l'établissement d'un processus de jugement équitable et accessible, la mise en oeuvre des principes de subsidiarité environnementale seraient de grande utilité.</p>		

Elément 2 du programme – Environnement institutionnel et socio-économique porteur

180. Votre pays prend-il des mesures pour encourager l'environnement institutionnel porteur pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique des forêts, y compris l'accès et le partage des avantages?

Options		Précisions
a) Oui	X	Veuillez identifier des actions prioritaires par rapport à chaque objectif du but 1 et décrire les mesures prises pour aborder ces priorités -Existence d'une commission parlementaire chargée des ressources naturelles et de l'environnement ; - la signature et /ou ratification de plusieurs conventions relatives au secteur de l'environnement ; et - l'implication de la société civile dans la préservation des ressources naturelles.
b) Non		Veuillez fournir des explications ci-dessous

Autres observations sur les mesures prises pour encourager l'environnement institutionnel porteur pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique des forêts (y compris l'efficacité des actions entreprises, les enseignements tirés, les incidences sur la diversité biologique des forêts, les contraintes, les besoins, les outils et les objectifs).

181. Votre pays prend-il des mesures pour remédier aux carences et aux distorsions socio-économiques qui conduisent à des décisions entraînant une perte de diversité biologique des forêts?

Options		Précisions
a) Oui	X	Veuillez identifier des actions prioritaires pour chaque objectif du but 2 et décrire les mesures prises pour aborder ces priorités
b) Non		Veuillez fournir des explications ci-dessous

Autres observations sur les mesures prises pour remédier aux carences et aux distorsions socio-économiques qui conduisent à des décisions entraînant une perte de diversité biologique des forêts (y compris l'efficacité des actions entreprises, les enseignements tirés, les incidences sur la diversité biologique des forêts, les contraintes, les besoins, les outils et les objectifs).

-Mise en œuvre de l'aménagement durable des forêts ;

Mise en place du GNT ;

Elaboration de la Stratégie Nationale et le plan d'Actions en matière de la Diversité Biologique et des Mesures insitatives.

182. Votre pays prend-il des mesures pour améliorer l'éducation, la participation et la sensibilisation du public en ce qui concerne la diversité biologique des forêts?		
Options		Précisions
a) Oui	X	<p>Veillez identifier des actions prioritaires par rapport à chaque objectif du but 3 et décrire les mesures prises pour aborder ces priorités</p>
b) Non		<p>Veillez fournir des explications ci-dessous</p>
<p>Autres observations sur les mesures prises pour améliorer l'éducation, la participation et la sensibilisation du public en ce qui concerne la diversité biologique des forêts (y compris l'efficacité des actions entreprises, les enseignements tirés, les incidences sur la diversité biologique des forêts, les contraintes, les besoins, les outils et les objectifs).</p> <p>L'implication de la communauté de base à la préservation des ressources de la biodiversité demeure passive et se manifeste par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une insuffisance de sensibilisation, d'information et de communication sur les problèmes forestiers et la réglementation spécifique, - l'absence d'une délimitation de terres dans un plan de zonage, - l'insuffisance d'interlocuteurs représentatifs de cette population au processus d'élaboration des plans d'aménagement et de gestion des PEA, - les retombées fiscales forestières pour la population riveraine sont inégalement réparties entre et dans les villages concernés, - l'absence d'initiative pour l'intégration des PFNL par manque de cadre juridique correspondant. 		

Elément 3 du programme – Connaissances, évaluation et surveillance		
183. Votre pays prend-il des mesures pour établir une classification générale des écosystèmes forestiers à plusieurs échelles afin d'améliorer l'évaluation de l'état et de l'évolution de la diversité biologique des forêts?		
Options		Précisions
a) Oui	X	<p>Veillez identifier des actions prioritaires pour chaque objectif du but 1 et décrire les mesures prises pour aborder ces priorités.</p> <ul style="list-style-type: none"> - les normes nationales d'aménagement forestier ; - les plans d'aménagement forestiers
b) Non		<p>Veillez fournir des explications ci-dessous</p>
<p>Autres observations sur les mesures prises pour établir une classification générale des écosystèmes forestiers à plusieurs échelles (y compris l'efficacité des actions entreprises, les enseignements tirés, les incidences sur la diversité biologique des forêts, les contraintes, les besoins, les outils et les objectifs).</p> <p>Selon les informations disponibles, trois (3) zones écologiques principales, quatre (4) domaines phyto-géographique et trois (3) zones floristiques caractérisent le territoire centrafricain.</p>		

Il a été estimé au niveau national en plus des espèces endémiques :

- trois mille six cent deux espèces vasculaires,
- deux cent neuf espèces de mammifère,
- six cent soixante huit espèces d'oiseaux hormis les espèces migratrices.

184. Votre pays prend-il des mesures pour améliorer les connaissances et les méthodes concernant l'évaluation de l'état et de l'évolution de la diversité biologique des forêts?

Options		Précisions
a) Oui	X	<p>Veillez identifier des actions prioritaires par rapport à chaque objectif du but 2 et décrire les mesures prises pour aborder ces priorités.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Plan d'aménagement forestier ; - Dispositif forestier expérimental ; et - Direction des inventaires et de l'aménagement au MEFCPE.
b) Non		<p>Veillez fournir des explications ci-dessous</p>

Autres observations sur les mesures prises pour améliorer les connaissances et les méthodes concernant l'évaluation de l'état et de l'évolution (y compris l'efficacité des actions entreprises, les enseignements tirés, les incidences sur la diversité biologique des forêts, les contraintes, les besoins, les outils et les objectifs).

Des expériences pilotes dans le domaine sont réalisées par certains projets forestier (ECOFAC, PARPAF, Dzanga Sangha, Forêt de Bangassou, Gestion des Terroirs de Chasse Villageoise) et agricole (Institut de Recherche Agronomique, ACDA etc). Les résultats sont compilés dans leurs rapports d'activités.

185. Votre pays prend-il des mesures pour améliorer la compréhension du rôle de la diversité biologique des forêts et du fonctionnement des écosystèmes?

Options		Précisions
a) Oui		<p>Veillez identifier des actions prioritaires par rapport à chaque objectif du but 3 et décrire les mesures prises pour aborder ces priorités.</p>
b) Non	X	<p>Veillez fournir des explications ci-dessous</p>

Autres observations sur l'amélioration de la compréhension du rôle de la diversité biologique des forêts et du fonctionnement des écosystèmes (y compris l'efficacité des actions entreprises, les enseignements tirés, les incidences sur la diversité biologique des forêts, les contraintes, les besoins, les outils et les objectifs).

L'absence de politique réelle d'information, d'éducation et de communication associée au taux

d'analphabétisme (63%) ne favorise pas la compréhension du rôle de la diversité biologique des forêts et du fonctionnement des écosystèmes. En plus, rares sont les centrafricains qui appréhendent la notion de biodiversité. Pour la majorité des centrafricains, la diversité biologique est une notion nouvelle qui nécessite une période de longue haleine pour que chaque habitant perçoive ses incidences dans les actions anthropiques quotidiennes.

Les difficultés de traduire certains termes scientifiques novateurs dans les langues locales plus accessibles et compréhensibles par la population est un des handicaps réels.

186. Votre pays prend-il des mesures au niveau national pour améliorer l'infrastructure de gestion des données et des informations aux fins d'une évaluation et d'une surveillance précises de la diversité biologique des forêts au plan mondial?

Options		Précisions
a) Oui		<p data-bbox="422 619 1429 682">Veuillez identifier des actions prioritaires par rapport à chaque objectif du but 3 et décrire les mesures prises pour aborder ces priorités.</p>
b) Non	X	<p data-bbox="422 787 1429 829">Veuillez fournir des explications ci-dessous</p>

Autres observations sur les mesures prises pour améliorer l'infrastructure de gestion des données et des informations (y compris l'efficacité des actions entreprises, les enseignements tirés, les incidences sur la diversité biologique des forêts, les contraintes, les besoins, les outils et les objectifs).

Dans le contexte actuel, il n'y a aucun cadre légal qui prévoit une structure de gestion des données et d'information en vue d'une évaluation et surveillance précises de la diversité biologique de forêts.

Toutefois, une stratégie nationale et plan d'action en matière de taxonomie est élaborée. Le pays est en quête pour sa mise en œuvre.

Encadrement LXVII.

Veuillez donner des précisions sur la mise en œuvre de ce programme de travail et des décisions connexes, notamment en termes de:

- a) résultats et impacts des actions entreprises;
- b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention;
- c) contribution aux progrès vers l'objectif de 2010;
- d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et plans d'action nationaux;
- e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire;
- f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.

Diversité biologique des terres arides et sub-humides

187. Votre pays soutient-il scientifiquement, techniquement, et financièrement, au niveau national ou régional, les activités identifiées dans le programme de travail? (décisions V/23 et VII/2)	
a) Non	
b) Oui (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres commentaires sur le soutien scientifique, technique, et financier, au niveau national ou régional, des activités identifiées dans le programme de travail.	

188. Votre pays a-t-il intégré les actions dans le cadre du plan de travail sur les terres arides et sub-humides aux stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique ou au Programme d'action national de la Convention des Nations Unies pour la lutte contre la désertification (CNULCD)? (décisions V/23, VI/4 et VII/2)	
a) Non	X
b) Oui (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres observations sur l'intégration des actions dans le cadre du programme de travail sur les terres arides et sub-humides aux stratégies et plans d'actions nationaux ou au Programme d'action national de la CNULCD.	
L'absence d'un plan de zonage ou d'affectation des terres, les actions prioritaires du Gouvernement et l'insuffisance de moyens financier, matériel et humain ne stimulent pas les Départements impliqués dans la gestion durable des ressources de la diversité biologique avec l'appui des partenaires au développement, à élaborer de mécanismes scientifique et technique susceptibles de favoriser les activités programmées dans le cadre des zones sub-humides au niveau national.	

189. Votre pays a-t-il pris des mesures pour adapter la mise en œuvre du programme de travail d'une manière synergétique et dans un esprit de collaboration aux programmes nationaux CNULCD et aux autres programmes adoptés dans le cadre des conventions environnementales? (décisions V/23, VI/4 et VII/2)	
a) Non	
b) Oui, certains liens établis (veuillez préciser ci-dessous)	X
c) Oui, de nombreux liens établis (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres observations sur les mesures prises pour adapter la mise en œuvre du programme de travail d'une manière synergétique et dans un esprit de collaboration aux programmes nationaux CNULCD et aux autres programmes adoptés dans le cadre des conventions environnementales	
Seuls quelques rares projets de développement rural (dans le domaine forestier et agricole) en vigueur intègrent dans leur chronogramme d'activités des mesures tendant à gérer durablement les ressources de la biodiversité en général, et celles des régions sub-humides en particulier qui sont dans leurs zones d'action.	

Partie A du programme: Evaluation

190. Votre pays a-t-il évalué et analysé des informations sur l'état de la diversité biologique des terres arides et sub-humides et sur les pressions qui s'y exercent, diffusé les connaissances existantes et les meilleures pratiques en vigueur, et comblé les lacunes en matière de connaissances, afin de définir les activités qu'il convient d'entreprendre? (Décision V/23, Part A: Evaluation, Objectif opérationnel, activité 1 à 6)

a) Non	
b) Non, mais des évaluations sont en cours	X
c) Oui, certaines évaluations effectuées (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, des évaluations exhaustives entreprises (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres observations sur les informations pertinentes sur l'état et l'évolution et la diffusion des connaissances existantes et des meilleures pratiques en vigueur.	

Partie B du programme: Mesures ciblées

191. Votre pays a-t-il pris des mesures pour promouvoir la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique des terres arides et sub-humides, l'utilisation durable de ses éléments constitutifs et le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ses ressources génétiques; combattre l'appauvrissement de la diversité biologique dans les terres arides et sub-humides et ses conséquences socio-économiques? (partie B de l'annexe I de la décision V/23, activités 7 to 9)

a) Non	
b) Oui, certaines mesures prises (veuillez préciser ci-dessous)	X
c) Oui, de nombreuses mesures prises (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres observations sur les mesures prises pour promouvoir la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique des terres arides et sub-humides, l'utilisation durable de ses éléments constitutifs et le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ses ressources génétiques; combattre l'appauvrissement de la diversité biologique dans les terres arides et sub-humides et ses conséquences socio-économiques.	

192. Votre pays a-t-il pris des mesures pour renforcer les capacités nationales, y compris les capacités locales dans le but d'améliorer l'application du programme de travail?

a) Non	X
b) Oui, certaines mesures prises (veuillez préciser ci-dessous)	
c) Oui, mesures exhaustives prises (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, tous les besoins de capacité satisfaits (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres observations sur les mesures prises pour renforcer les capacités nationales, y compris les capacités locales dans le but d'améliorer l'application du programme de travail.	

Encadrement LXIV.

Veillez donner des précisions sur la mise en œuvre de ce programme de travail et des décisions connexes, notamment en termes de:

- a) résultats et impacts des actions entreprises;
- b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention;
- c) contribution aux progrès vers l'objectif de 2010;
- d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et plans d'action nationaux;
- e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire;
- f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.

Diversité biologique des montagnes

Elément 1 du programme. Actions directes en faveur de la conservation, de l'utilisation durable et du partage des avantages

193. Votre pays a-t-il pris des mesures pour prévenir et atténuer les impacts négatifs des principales menaces qui pèsent sur la diversité biologique des montagnes?

- | | |
|---|--|
| a) Non | |
| b) Non, mais certaines mesures sont en cours d'examen | |
| c) Oui, certaines mesures prises (veuillez préciser ci-dessous) | |
| d) Oui, de nombreuses mesures prises (veuillez préciser ci-dessous) | |

Autres observations sur les mesures prises pour prévenir et atténuer les impacts négatifs des principales menaces qui pèsent sur la diversité biologique des montagnes.

194. Votre pays a-t-il pris des mesures pour protéger, rétablir et restaurer la diversité biologique des montagnes?

- | | |
|---|--|
| a) Non | |
| b) Non, mais certaines mesures sont en cours d'examen | |
| c) Oui, certaines mesures prises (veuillez préciser ci-dessous) | |
| d) Oui, de nombreuses mesures prises (veuillez préciser ci-dessous) | |

Autres observations sur les mesures prises pour protéger, rétablir et restaurer la diversité biologique des montagnes.

195. Votre pays a-t-il pris des mesures pour promouvoir l'utilisation durable des ressources biologiques des montagnes et maintenir la diversité génétique des écosystèmes de montagne?

- | | |
|---|--|
| a) Non | |
| b) Non, mais certaines mesures sont en cours d'examen | |
| c) Oui, certaines mesures prises (veuillez préciser ci-dessous) | |
| d) Oui, de nombreuses mesures prises (veuillez préciser ci-dessous) | |

Autres observations sur les mesures prises pour promouvoir l'utilisation durable des ressources

biologiques des montagnes et maintenir la diversité génétique des écosystèmes de montagne.

196. Votre pays a-t-il pris des mesures pour promouvoir le partage des avantages issus de l'utilisation des ressources génétiques des écosystèmes de montagne, notamment par la préservation et le maintien des connaissances traditionnelles?

a) Non

b) Non, mais certaines mesures sont en cours d'examen

c) Oui, certaines mesures prises (veuillez préciser ci-dessous)

d) Oui, de nombreuses mesures prises (veuillez préciser ci-dessous)

Autres observations sur les mesures prises pour promouvoir le partage des avantages issus de l'utilisation des ressources génétiques des écosystèmes de montagne.

Élément 2 du programme. Moyens d'application pour la conservation, l'utilisation durable et le partage des avantages

197. Votre pays a-t-il développé des cadres juridiques, politiques et institutionnels pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique des montagnes et pour la mise en œuvre de ce programme de travail?

a) Non

b) Non, mais des cadres pertinents sont en cours de développement

c) Oui, certains cadres sont en place (veuillez préciser ci-dessous)

d) Oui, des cadres complets sont en place (veuillez préciser ci-dessous)

Autres observations sur les cadres juridiques, politiques et institutionnels pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique des montagnes et la mise en œuvre du programme de ce programme de travail.

198. Votre pays a-t-il établi des accords de coopération régionale et/ou transfrontière sur les écosystèmes de montagne pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique des montagnes?

a) Non

b) Non, mais certains cadres de coopération sont sous considération

c) Oui (veuillez préciser ci-dessous)

Autres informations sur les accords de coopération régionale et/ou transfrontière sur les écosystèmes de montagne pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique des montagnes.

Élément 3 du programme. Actions d'appui à la conservation, à l'utilisation durable et au partage des avantages

199. Votre pays a-t-il entrepris des travaux d'identification, de surveillance et d'évaluation de la

diversité biologique des montagnes?	
a) Non	
b) Non, mais des programmes pertinents sont en cours d'élaboration	
c) Oui, certaines mesures sont en place (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, des mesures exhaustives sont en place (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres observations sur les mesures d'identification, de surveillance et d'évaluation de la diversité biologique des montagnes.	

200. Votre pays a-t-il pris des mesures pour accentuer la recherche, la coopération scientifique et technique et le renforcement des capacités pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique?	
a) Non	
b) Non, mais des programmes pertinents sont en cours d'élaboration	
c) Oui, certaines mesures en place (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, des mesures exhaustives en place (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres observation sur les mesures prises pour accentuer la recherche, la coopération scientifique et technique et le renforcement des capacités pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique.	

201. Votre pays a-t-il pris des mesures pour élaborer, promouvoir, mettre à l'épreuve et transférer des technologies appropriées pour la conservation de la diversité biologique des montagnes?	
a) Non	
b) Non, mais des programmes pertinents sont en cours d'élaboration	
c) Oui, certaines mesures en place (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, mesures exhaustives en place (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres observations sur les mesures prises pour élaborer, promouvoir, mettre à l'épreuve et transférer des technologies appropriées pour la conservation de la diversité biologique des montagnes?	

Encadrement LXV.

Veuillez donner des précisions sur la mise en œuvre de ce programme de travail et des décisions connexes, notamment en termes de:

- a) résultats et impacts des actions entreprises;
- b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention;
- c) contribution aux progrès vers l'objectif de 2010;
- d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et plans d'action nationaux;
- e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire;
- f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.

--

E. FONCTIONNEMENT DE LA CONVENTION

202. Votre pays a-t-il activement participé aux activités sous-régionales et régionales afin de préparer les réunions de la Convention et de renforcer l'application de celle-ci? (décision V/20)	
a) Non	
b) Oui (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres observations sur les activités régionales et sous-régionales auxquelles participe votre pays	

203. Est-ce que votre pays renforce la coopération régionale et sous-régionale, améliore l'intégration et encourage les synergies dans les processus régionaux et sous-régionaux pertinents? (décision VI/27 B)	
a) Non	
b) Oui (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres observations sur la coopération et les processus régionaux et sous-régionaux.	

La question suivante (204) s'adresse aux PAYS DÉVELOPPÉS

204. Votre pays soutient-il le fonctionnement des mécanismes de coordination régionale existants et le développement de réseaux ou processus régionaux ou sous-régionaux? (décision VI/27 B)	
a) Non	
b) Non, mais des programmes sont en cours d'élaboration	
c) Oui, compris dans les cadres de coopération existants (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, certaines activités de coopération en cours (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres observations sur le fonctionnement des mécanismes de coordination régionale existants et le développement de réseaux ou processus régionaux ou sous-régionaux.	

205. Votre pays collabore-t-il avec d'autres Parties pour renforcer les mécanismes régionaux et sous-régionaux existants et les initiatives en place pour le renforcement des capacités? (décision VI/27 B)
--

a) Non	
b) Oui	

206. Votre pays a-t-il contribué à l'évaluation des mécanismes régionaux et sous-régionaux pour la mise en œuvre de la Convention? (décision VI/27 B)	
a) Non	
b) Oui (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres observations sur la contribution à l'évaluation des mécanismes régionaux et sous-régionaux.	

Encadrement LXVI.

Veuillez donner des précisions sur la mise en œuvre des décisions ci-dessus, notamment en termes de:

- a) résultats et impacts des actions entreprises;
- b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention;
- c) contribution aux progrès vers l'objectif de 2010;
- d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et plans d'action nationaux;
- e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire;
- f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.

--

F. OBSERVATIONS SUR LE FORMAT DE CE RAPPORT

Encadrement LXVII.

Veuillez fournir ci-dessous des recommandations pour améliorer le format de ce rapport.

--

ANNEXES

LISTE DES PARTICIPANTS A L'ATELIER DE VALIDATION DU 3^{ème} RAPORT NATIONAL SUR LA BIODIVERSITE A SOUMETTRE AU SECRATARIAT DE LA CONVENTION SUR LA DIVERSITE BIOLOGIQUE

N°	NOM (S) & PRENOM (S)	INSTITUTION ET CONTACTS
1	REGNER Jacques Paulin	Université de Bangui, Faculté des Sciences, BP 908 Bangui / Point Focal CDB / Tél. : (+236) 507263/ E-mail: jprengnier@yahoo.fr
2	KONZI SARAMBO Bob	Université de Bangui, Faculté des Sciences, BP 908 Bangui / Point Focal CHM / Tél. : (+236) 506500/ E-mail: bkonzi@hotmail.com
3	OYELE Fred Stévy	Ministère des Eaux, Forêts, Chasse et Pêche chargé de l'Environnement. Tél. : (+236) 505260
4	DOUNGOUBE Gustave	Ministère des Eaux Forêts Chasse et Pêche chargé de l'Environnement. Tél. : (+236) 503808
5	ZANGA Ambroise	Ministère des Eaux Forêts Chasse et Pêche chargé de l'Environnement. Point Focal AEIN / Tél. : (+236) 509752
6	GOTHARD BASSEBE Ernest	Ministère du Développement Rural Tél.: (+236) 503407 / 012629
7	EREPE Basile	Ministère du Développement Rural Tél.: (+236) 505067
8	PANA Gisèle	Ministère du Développement du Tourisme et de l'Artisanat Tél.: (+236) 505193
9	ZOWOYA Florent	Ministère des Eaux, Forêts, Chasse et Pêche chargé de l'Environnement. Tél. : (+236) 507463
10	MAIDOU Hervé	Projet d'Appui à la Réalisation des Plans d'Aménagement Forestier (PARPAF)
11	KAIMBA Barthélémy	Projet FEM / CBLT Tél. : (+236) 05 24 19
12	NGASSE Georges	Ministère des Eaux, Forêts, Chasse et Pêche chargé de l'Environnement. Tél. : (+236) 025434
13	NDARATA Christophe	Ministère des Eaux, Forêts, Chasse et Pêche chargé de l'Environnement. Tél. : (+236) 061136
14	BOMBA Jean Claude	Ministère des Eaux, Forêts, Chasse et Pêche chargé de l'Environnement. Tél. : (+236) 50 82 79
15	TOUZBE Robert	Ministère des Eaux, Forêts, Chasse et Pêche chargé de l'Environnement. Tél. : (+236) 95 87 03
16	MBARO Théodore	Ministère des Eaux, Forêts, Chasse et Pêche chargé de l'Environnement. Tél. : (+236) 50 30 09
17	TONINGA Jean	Ministère chargé de la Jeunesse, des Sports des Arts et de la Culture. Tél. : (+236) 20 32 26

18	NDONAZI Bernard	Fondation DONAVAL Tél.: (+236) 50 02 91
19	ANZITAGO Léon	Ministère des Eaux, Forêts, Chasse et Pêche chargé de l'Environnement. Tél. : (+236) 20 04 48
20	BIA Philomène	Femmes et Environnement / Bata Gbako Tél. : (+236) 03 77 26
21	GAHORO Blandine,	Ministère des Eaux, Forêts, Chasse et Pêche chargé de l'Environnement. Tél. : (+236) 50 40 74
22	WALLOT Max	Ministère chargé de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique Tél. : (+236) 50 41 87
23	SIODOT Martial	Ministère des Eaux, Forêts, Chasse et Pêche chargé de l'Environnement. Assistant Point Focal CDB Tél. : (+236) 08 43 72 / E-mail : siodmartial@yahoo.fr
24	NDIKARA Emmanuel	Ministère des Eaux, Forêts, Chasse et Pêche chargé de l'Environnement. Tél. : (+236) 04 42 70
25	FEDJOLE Falmata	Ministère des Eaux, Forêts, Chasse et Pêche chargé de l'Environnement. Tél. : (+236) 05 05 14
26	KOSH-KOMBA Ephrem	Université de Bangui / CERPHAMETA Tél.: (+236) 06 70 98
27	BEINA Denis	Président du GNT / Tél. : (+236) 04 80 24
28	PASSE SANNA Patrice	Secrétaire Général du GNT / SEN / OCDN
29	MOKOSSESSE Hervé F.	Université de Bangui, Faculté des Sciences Tél. : (+236) 04 90 99
30	NGOUMBANGO Emmanuel	Ministère des Eaux, Forêts, Chasse et Pêche chargé de l'Environnement / Assistant Point Focal CHM